



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/200 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA » DU PLAN SALVEZZA
E RILANCIU (ACTE I)**

**ADUTTENDU A PARTE « SALVEZZA » DI U PIANU DI SALVEZZA
E DI RILANCIU (ATTU I)**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Marie SIMEONI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. François ORLANDI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Louis DELPOUX

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Laura FURIOLI
Mme Catherine RIERA à M. Antoine POLI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
Mme Julia TIBERI à Mme Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** l'article 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment ses articles L. 3221-10-1, L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4238-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,
- VU** l'article L. 4422-26 du Code général des collectivités territoriales disposant que le Président du Conseil exécutif de Corse peut, par arrêté délibéré en Conseil exécutif, prendre toute mesure tendant à préciser les modalités d'application des délibérations de l'Assemblée de Corse,
- VU** l'article L. 4424-27 du Code général des collectivités territoriales disposant notamment que le régime des aides de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur du développement économique, prévu par le titre I^{er} du livre V de la première partie, est déterminé par la Collectivité territoriale de Corse par délibération de l'Assemblée de Corse et que le Président du Conseil exécutif de Corse met en œuvre ces délibérations dans les conditions prévues à l'article L. 4422-26,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et notamment son article 17, codifiée depuis dans le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure, ou d'exécution des contrats soumis au Code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,
- VU** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de

l'épidémie de Covid-19,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** les délégations d'attributions au Conseil Exécutif de Corse et à son Président attribué par délibérations successives de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le budget supplémentaire 2020,
- VU** l'arrêté n° R20-2017-03-29-001 du Préfet de Corse en date du 29 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), conformément aux dispositions de la loi NOTRe,
- VU** la feuille de route territoriale du tourisme corse en application du Plan de relance du Tourisme du 14 mai 2020,
- VU** la consultation engagée auprès du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, de la Chambre des Territoires et de l'Assemblea di à Giuventù,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,
- VU** l'avis n° 2020-63 du Conseil Economique, Social, Environnemental et

Culturel de Corse, en date du 24 novembre 2020,

- VU** l'avis n° 2020-03 de l'Assemblea di à Giuventù, en date du 24 novembre 2020,
- VU** l'avis n° 2020/3 de la Chambre des Territoires, en date du 24 novembre 2020,
- SUR** rapport conjoint de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité et de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse et ses annexes relatifs au volet Salvezza du Plan « Salvezza è Rilanciu ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à :

- proroger au 28 février 2021 l'instruction et l'individualisation des dossiers déposés au titre de Salvezza I, mesure relevant d'un soutien à l'investissement, dont la date de clôture de dépôt des dossiers demeure fixée au 31 décembre 2020,

- créer le fonds et la mesure d'aide Salvezza II, et fixer la clôture de la date de dépôt des dossiers au 31 juillet 2021 ou à la date d'épuisement des crédits budgétaires affectés à ce fonds,
- mettre en œuvre le dispositif d'aide Salvezza II, mesure relevant d'un soutien à l'investissement, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS et à préciser le cas échéant par arrêté délibéré en CE les conditions de mobilisation du fonds dans les conditions de l'Article L. 4422-26 du Code général des collectivités territoriales,
- mettre en œuvre un fonds participatif selon des modalités qui seront précisées par arrêté du Conseil exécutif,
- procéder à la révision du dispositif SUSTEGNU par voie de modification de la convention « SUSTEGNU » conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, dans le respect des textes régissant la matière,
- créer un dispositif destiné aux entreprises, artisans, commerçants, sociétés, associations, restant ouverts en décembre 2020 et accusant une perte de chiffre d'affaire entre 30 et 50 % par rapport à l'exercice précédent et consistant à prendre en charge un mois de loyer à hauteur de 50 %, dans la limite de 1 000 euros.

ARTICLE 3 :

DEMANDE que le délai d'achèvement des investissements pour les meublés de tourisme, prévus au titre de la loi relative au CIIC, soit reporté du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021, en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences.

ARTICLE 4 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour prendre, si nécessaire, par arrêté délibéré en Conseil exécutif, toutes les mesures tendant à préciser les modalités de mise en œuvre de la présente délibération et du volet Salvezza du Plan « Salvezza è Rilanciu ».

ARTICLE 5 :

DIT que le Conseil exécutif de Corse présentera un rapport à l'Assemblée de Corse afin que soient précisées toutes les modalités de mise en œuvre de la présente délibération et du volet Salvezza du Plan « Salvezza è Rilanciu ».

ARTICLE 6 :

ACTE la présentation à venir d'un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure relative au plan proposé, par le Conseil exécutif de Corse, avec une première présentation lors de l'Assemblée de Corse du mois de décembre 2020.

ARTICLE 7 :

DIT qu'un rapport sera présenté en séance plénière de l'Assemblée de Corse, afin de préciser :

- la mise en œuvre du fonds Salvezza II, relevant du régime d'exemption

DE MINIMIS,

- la mise en œuvre du fonds participatif,
- la révision du dispositif SUSTEGNU.

ARTICLE 8 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour solliciter l'engagement de discussions avec l'Etat aux fins de contractualiser le Plan « Salvezza è Rilanciu », et, dans un premier temps, son volet Salvezza tel qu'adopté par la présente délibération.

ARTICLE 9 :

DIT que les instances de la Collectivité de Corse, la CCI de Corse, ainsi que les autres institutions, organismes, syndicats et parties prenantes soutenant le volet Salvezza seront associés à ladite concertation, selon des modalités à définir.

ARTICLE 10 :

DEMANDE que la part de l'enveloppe du plan France Relance et des financements publics étatiques et européens consacrés à la Corse soit définie notamment par application de critères prenant en compte sa spécificité : insularité, statut d'île montagne conformément à la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, structure du tissu économique et social, taux de pauvreté, poids du tourisme dans l'économie, structure des recettes fiscales de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 11 :

DIT que le Conseil exécutif présentera un projet de rapport sur le volet Relance du Plan « Salvezza è Rilanciu » qui fera l'objet d'échanges préparatoires entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, avant son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse appelée à en débattre.

ARTICLE 12 :

ACTE la création d'une commission ad hoc de l'Assemblée de Corse chargée du suivi de l'opérationnalité des plans Salvezza et Rilanciu.

ARTICLE 13 :

PROPOSE un comité de suivi du Plan « Salvezza è Rilanciu », présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse, dont la composition est arrêtée comme suit :

- le Président du Conseil exécutif de Corse et les Conseillers exécutifs concernés par la mise en œuvre du plan,
- le Président de l'Assemblée de Corse,
- la Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
- le Préfet, représentant de l'Etat en Corse,

- les Présidents de groupe de l'Assemblée de Corse,
- les Présidents de commissions organiques de l'Assemblée de Corse,
- les Vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù,
- les représentants désignés par la Chambre des Territoires,
- les Présidents de Communautés de communes et d'agglomérations,
- les Présidents des Associations des maires,
- les Présidents des Chambres Consulaires et les représentants des organisations parties prenantes de la plateforme mise en place dans le cadre de la co-construction du plan,
- les organisations syndicales,
- le Président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

ARTICLE 14 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RAPPORT PORTANT ADOPTION DU VOLET "SALVEZZA"
DU PLAN SALVEZZA E RILANCIU (ACTE I)**

**RAPORTU RILATIVU A L'APPROVU DI A PARTE
"SALVEZZA" DI U PIANU DI SALVEZZA E DI RILANCIU
(ATTU I)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La pandémie de Covid-19 a généré partout dans le monde une crise d'une ampleur inédite aux plans sanitaire, économique et social.

Le présent rapport se concentre exclusivement sur l'impact économique et social. Il dresse un premier diagnostic statistique, non exhaustif mais étayé, sur les conséquences économiques et sociales dans l'île de la crise du Covid-19, notamment en suite du deuxième confinement entré en vigueur à compter du vendredi 30 octobre 2020.

Ce diagnostic démontre que la Corse, de par son insularité et la structure de son économie, est plus durement impactée par la crise économique et sociale que les régions de droit commun et les territoires continentaux (Partie I).

Ce constat impose donc que soit définie une réponse à la hauteur des enjeux et des défis auxquels doit faire face la société insulaire.

Cette réponse passe par l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de relance dans les domaines économique et social : le Plan « Salvezza è Rilanciu » di a Corsica.

Le rapport propose une méthode d'élaboration de ce plan de sauvegarde et de relance, fondée sur la co-construction avec l'ensemble des acteurs et forces vives de l'île, et la contractualisation avec l'Etat (Partie II).

En ce qui concerne son contenu, ce plan, comme son nom l'indique, comporte deux volets :

- un premier volet, le volet « Salvezza », consacré à une première liste de mesures d'urgences visant à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi, et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle.
- un deuxième volet, le volet « Rilanciu », consacré aux mesures de moyen et long terme, et visant, au-delà de l'urgence, à poser les jalons d'une véritable relance et d'une adaptation structurelle du modèle économique et social insulaire aux enjeux d'évolution post-Covid et de transition écologique.

Le présent rapport présente uniquement le volet « Salvezza » du Plan, consacré aux mesures d'urgences à mettre en œuvre au plus vite (Partie III).

Ce premier volet a vocation à être complété, enrichi, et éventuellement modifié, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et des modalités que pourrait prendre le déconfinement dans les prochaines semaines.

De même, le volet « Rilanciu » du plan sera également co-construit avec les acteurs et forces vives selon la même méthodologie que le volet « Salvezza ».

Ce travail itératif de co-construction vise à garantir la plus large légitimité et la plus grande efficacité au plan de sauvegarde et de relance visant à répondre aux plans économique et social à la crise du Covid-19.

PARTIE I : La Corse, de par son insularité et la structure de son économie, est plus durement impactée qu'un territoire continental par les conséquences économiques et sociales de la crise du Covid-19

Les précédents rapports du Conseil exécutif de Corse consacrés à la crise du Covid-19 ont déjà objectivé par le biais d'indicateurs économiques et sociaux, l'impact majoré en Corse de la pandémie et de ses conséquences (voir par exemple la délibération n°20/068 du 24 avril 2020 Vince contr'a u Covid, la délibération n° 20/089 AC approuvant la mise en œuvre du fonds de solidarité économique territoriale -Fonds Salvezza- du 30 juin 2020, la délibération n°20/090 AC approuvant le dispositif transitoire du Fonds montagne suite à la crise du COVID-19 du 30 juin 2020).

Cette exposition proportionnellement plus marquée est confirmée par l'analyse des effets cumulés de la première et de la deuxième vague épidémique, qui menacent aujourd'hui des centaines, voire des milliers d'entreprises ou d'emplois.

Rendu inéluctable par la dégradation accélérée de la situation au plan sanitaire à compter de septembre (rappelons ici que le caractère plausible de ce scénario avait été envisagé par le comité scientifique de Corse et souligné par la Collectivité de Corse, dont les avertissements et préconisations à cet égard n'ont pas été pris en compte par l'Etat), le deuxième confinement, qui vient aggraver une situation déjà passablement dégradée, fait peser sur le tissu économique et social insulaire des risques majeurs.

Les fermetures administratives de commerces dits « non essentiels » placent les entreprises concernées devant des difficultés souvent indépassables, notamment les plus petites en raison d'une carence de structure digitale et logistique suffisante pour compenser la fermeture physique au public.

Le choc de ce deuxième confinement est venu paralyser toute dynamique de relance, y compris sur le tourisme d'arrière-saison, et a accentué, par effet domino, le phénomène de fragilisation, de paupérisation et de précarisation de secteurs entiers de l'économie insulaire.

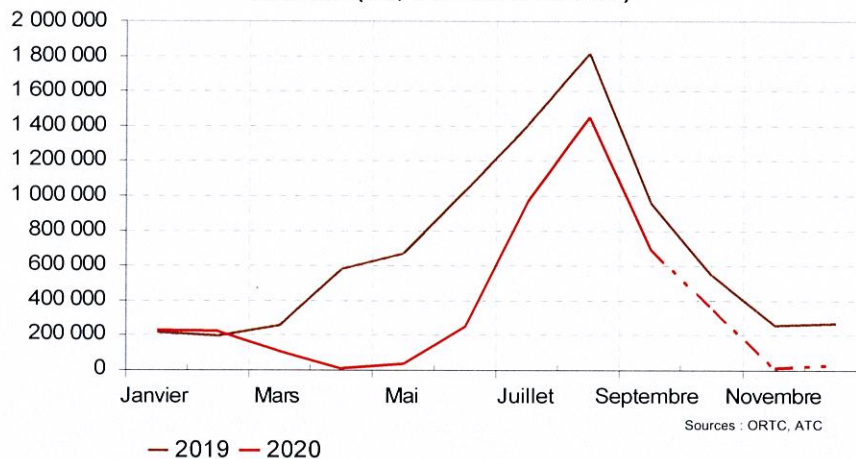
Cette spirale de décrochage économique et social est mise en lumière par les quatre éléments ci-après présentés.

A - A la différence du printemps, le choc n'est plus seulement un choc touristique mais devient un choc domestique (qui impacte directement l'ensemble de l'activité économique et sociale)

Après un été mitigé, le rebond épidémique a amputé l'arrière-saison avec un recul de la fréquentation touristique : - 28% de pax (aller-retours) sur un an en septembre et - 35% en octobre. Le re-confinement reprend les mêmes règles qu'au printemps pour les transports aériens et maritimes. Les flux devraient descendre sur environ 2 500 pax par semaine (projection : -95% sur un an en novembre et - 80% en décembre).

Le deuxième confinement a aggravé le choc touristique et l'a transformé en choc domestique au regard de la nature des restrictions pesant sur la consommation des ménages.

Corse - Flux mensuels de passagers maritimes et aériens (nb, entrées + sorties)



B - Les effets de la crise sont amplifiés par les pertes de salaires liées au chômage partiel

Le recours au chômage partiel sera à nouveau massif durant le confinement. En projection, **1 salarié sur 3 sera touché par ce dispositif**.

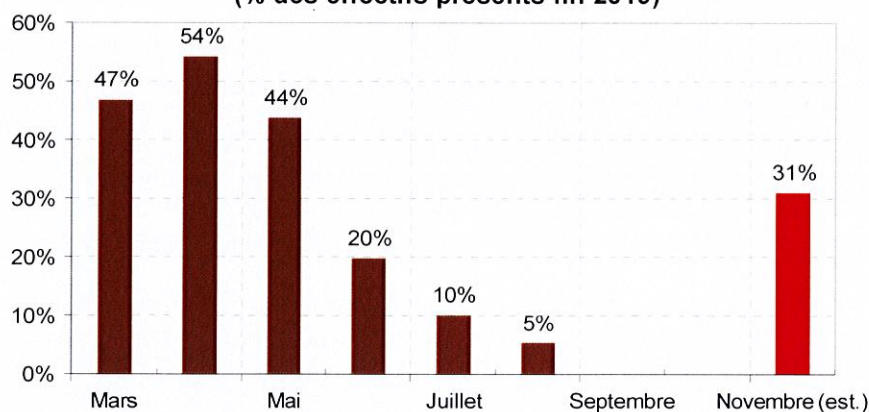
Si l'ampleur sera cependant quantitativement plus faible qu'au printemps en raison de la continuité des activités dans les secteurs industriels et de la construction, le recours à au dispositif de chômage partiel sera toutefois notable hors des établissements sous fermeture administrative du fait de la réduction globale d'activité économique.

Au global, la perte de rémunération pour un mois de confinement représente 3 M€ de revenus salariaux (en moyenne -130 €/mois net par salarié concerné).

Le chômage partiel sera surtout concentré sur 4 secteurs (7 800 emplois pour les commerces, 6 000 pour les services marchands, 5300 pour le secteur H&R, 1 300 pour les transports).

Cette perte de revenu pour les ménages risque de peser sur la consommation de la période des fêtes de fin d'année mais aussi sur le potentiel de reprise au-delà de la période de re-confinement / déconfinement progressif.

Corse - Salariés en chômage partiel
(% des effectifs présents fin 2019)



Sources : Dares, estimation Gecodia

C – Les effets de diffusion et les conséquences sur le PIB

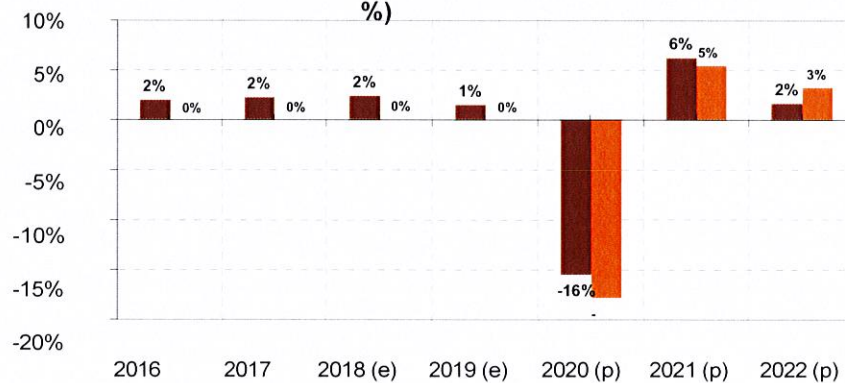
Par diffusion, les effets du confinement dépassent les seules activités administrativement fermées. **La perte globale de chiffre d'affaires pour un mois de reconfinement serait autour de 310 M€** et cela intervient après une perte de printemps-été de 1,6 milliards €.

L'ensemble des grands secteurs privés sera impacté, avec notamment un impact majeur pour les industries, la construction et les autres services marchands (services aux entreprises, services techniques et scientifiques, locations de véhicules et matériels).

Partant de l'hypothèse d'un confinement d'un mois et d'un déconfinement progressif, la projection indique une **perte de PIB en volume de près de 18 % en 2020 en Corse (10,3% en France)**.

Ce nouveau choc et la persistance probable au-delà de l'hiver de la crise sanitaire pèse aussi sur les perspectives 2021, avec une projection de croissance inquiétante. **Le PIB 2022 resterait 7 % en dessous de celui de 2019.**

Corse - Taux de croissance du PIB en volume (var. ann., %)



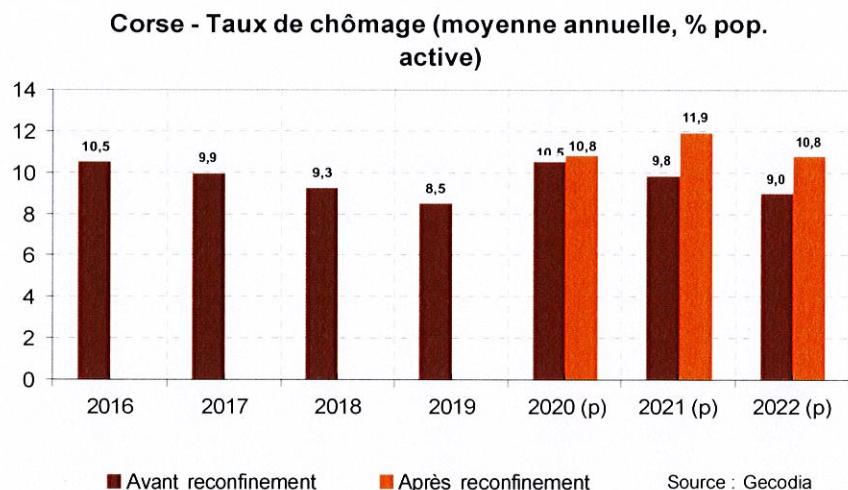
Source : Gecodia

- Avant reconfinement
- Après reconfinement

Le recul de la demande finale serait très important. La consommation (ménages et touristes) est le principal poste affecté mais les investissements, surtout privés, vont aussi être pénalisés par le très fort recul de 2020.

S'agissant du chômage, les prévisions de taux de chômage fin décembre s'établissent à 11,2 % (9,7 % chiffre global France fin 2020).

Le taux de chômage en Corse approcherait 12 % en 2021 avant de décroître légèrement si la saison touristique 2021 est suffisamment dynamique.



D - Les conséquences sociales de la crise sont majeures, tant en termes d'inclusion que de conditions matérielles de vie

Cette crise d'une ampleur inédite a déjà un impact intense sur la situation des plus démunis.

Le taux de pauvreté en Corse (supérieur à celui de tous les territoires métropolitains français), qui s'était légèrement infléchi à 17, 7% en 2019, retrouve un niveau supérieur à 18 % en 2020 et devrait dépasser les 19% en 2022.

Ce choc social percute une société déjà fragile et amène vers les services sociaux des publics nouveaux, démunis et en forte demande.

Parmi les symptômes de cette détresse sociale aggravée, on peut relever que :

- de nombreux jeunes en recherche d'emploi n'ont pas eu accès aux missions locales ;
- des étudiants précaires n'ont pas pu travailler pour financer leurs études et ont dû recourir à l'aide alimentaire à la suite de la fermeture des restaurants universitaires ;
- des personnes âgées isolées, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales ont vu leurs difficultés aggravées ;
- des personnes précaires n'ont pas bénéficié pleinement des aides existantes ou des aides exceptionnelles du fait de leurs conditions d'attribution ;
- des personnes très précaires en situation d'emploi non déclaré ont vu leur situation se détériorer en raison de la perte de leurs revenus.

Conséquence de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, le nombre de bénéficiaires du RSA a sensiblement augmenté depuis le début d'année 2020 (+ 1200 personnes depuis mars 2020) et une nouvelle hausse est à prévoir au regard des prévisions macro-économiques.

Ces nouveaux bénéficiaires doivent pouvoir bénéficier de la prestation, mais également d'une offre d'insertion adaptée à leurs besoins. Ce tableau non exhaustif objective une crise économique et sociale d'une gravité d'ores et déjà sans précédent, et qui risque de continuer à s'aggraver, avec des effets différés et une situation non stabilisée au plan sanitaire risquant de provoquer de nouvelles phases d'atonie.

Il y a donc nécessité et urgence absolue à définir une réponse globale permettant d'atténuer les effets de cette crise à court terme, de la surmonter collectivement et de consolider les bases économiques et sociales qui ensuite permettront de mener une politique de relance dès que la situation sanitaire le permet.

Cette réponse globale doit être apportée à travers un plan global de sauvegarde et de relance (« Pianu Salvezza è rilanciu »), pour l'élaboration et la mise en œuvre duquel le Conseil exécutif de Corse propose une méthode reposant sur la co-construction avec l'ensemble des acteurs et forces vives de l'île et la contractualisation avec l'Etat.

Partie II : Méthode d'élaboration et de mise en œuvre du plan de sauvegarde et de relance (« Pianu Salvezza è Rilanciu »)

A – La co-construction avec l'ensemble des acteurs institutionnels et forces vives

Les chambres consulaires et acteurs inter-professionnels se sont mobilisés, dans le champ de leurs compétences respectives, dès le mois d'avril 2020 pour travailler en faveur du soutien aux entrepreneurs, commerçants, artisans et agriculteurs.

Ce travail s'est également concrétisé par une plate-forme interprofessionnelle, regroupée autour de la CCI de Corse et associant la Chambre régionale des Métiers et les principales organisations et syndicats professionnels, et une concertation soutenue avec le Conseil exécutif de Corse.

Cette plate-forme interprofessionnelle a mandaté la CCI pour la représenter dans les échanges avec les pouvoirs publics et a commandé une étude sur les mesures pouvant être envisagées dans le cadre d'un plan de relance et de sauvegarde (Etude EY restituée en juillet 2020, transmise à cette date aux pouvoirs publics et rendue publique par la CCI).

La CCI et les organisations parties prenantes de la plate-forme professionnelle ont jugé que le Plan France Relance était globalement inadapté aux réalités et besoins économiques et sociaux insulaires et ont organisé une réunion de travail le 27 octobre 2020 à l'IMF de Borgu.

Etaient notamment invités à participer à cette réunion les organisations syndicales et le Conseil exécutif de Corse.

Présent à cette réunion en compagnie notamment du Président de l'ADEC et de la Présidente de l'ATC, le Président du Conseil exécutif de Corse a réitéré la proposition d'une co-construction entre la Collectivité de Corse et les acteurs économiques et sociaux et forces vives de l'île d'un plan de sauvegarde et de relance pour la Corse, à contractualiser avec l'Etat.

Cette proposition avait été avancée par le Président du Conseil exécutif de Corse dès après la présentation du plan France Relance, lors la session de septembre de l'Assemblée de Corse.

Elle reposait sur le projet de construction d'un plan de court, moyen et long termes destiné à bâtir un plan opérationnel articulé autour de quatre thématiques :

- Accompagnement sectoriel et de soutien aux dynamiques économiques,
- Emploi-formation et jeunesse,
- Solidarité et santé,
- Transformation sociétale et infrastructurelle intégrant l'aménagement du territoire et la transition écologique.

La dégradation du contexte sanitaire, puis économique et social à partir du mois de septembre (rebond épidémique ; perte de l'arrière-saison touristique ; deuxième confinement ; fermeture des commerces) est venu renforcer l'opportunité de cette construction d'un plan « Salvezza è Rilanciu » visant à faire face à l'urgence et à préparer la relance

Le principe de co-construction du plan, dans le respect des compétences et prérogatives de l'ensemble des intervenants, est à la fois une exigence démocratique et un facteur clé d'efficacité et de légitimité.

La complexité de la crise et de sa gestion (contraintes inhérentes au confinement y compris en termes de fonctionnement des institutions et d'interactions sociales ; évolutivité constante de la situation sanitaire et de l'environnement juridique et réglementaire ; multiplicité et dispersion des données ; ...) appellent un fonctionnement intégrant les exigences d'une situation mouvante.

Là où le pouvoir régalien dispose d'instruments juridiques mobilisables (par exemple le recours, y compris dans des proportions discutables, à la notion d'état d'urgence), la Collectivité de Corse et ses partenaires doivent avant tout compter sur un investissement et une mobilisation hors normes et la capacité à travailler en réseau et dans l'urgence.

Il a fallu bien sûr, concomitamment au processus ainsi engagé, intégrer la nécessité de continuer à mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques, dans un contexte caractérisé au plan interne par une réactivation du PCA (Plan de Continuation de l'Activité).

Enfin, ce plan a bien sûr vocation à se déployer en cohérence et quelquefois dans le prolongement des différentes politiques publiques menées par la Collectivité de Corse.

A compter du 27 octobre 2020, date de la réunion de Borgu avec les acteurs économiques et sociaux, c'est donc un double travail aussi bien interne qu'en concertation avec les forces vives qui a été mené par le Conseil exécutif de Corse pendant trois semaines, soit un laps de temps très resserré.

1) Le travail mené par l'Administration de la Collectivité de Corse et les Offices et Agences sous l'impulsion du Conseil exécutif de Corse

Au plan interne, la démarche engagée a conduit à mobiliser près de 70 agents de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices sur trois semaines avec l'organisation de douze réunions des quatre groupes de travail thématiques mis en place, complétées par des travaux d'intersession.

Ces travaux ont été guidés par :

- La nécessaire articulation avec le plan France Relance et la mise en synergie des différents instruments et dispositifs existants ou à construire (PEI, PTIC, CPER, PO européens, dispositifs spécifiques relance Covid).
- La prise en compte des documents stratégiques sectoriels adoptés par l'Assemblée de Corse et les travaux de la feuille de route tourisme engagés dès le mois de mai dernier.
- L'examen des propositions issues de l'étude CCI de Corse et du cabinet E&Y qui ont contribué à alimenter très largement les travaux des groupes de travail sur le plan **Salvezza è Rilanciu**.
- La volonté d'associer largement l'ensemble des organes de la Collectivité de Corse mais également toutes les forces vives de l'île (élus et acteurs du territoire, CCIC et autres chambres consulaires, syndicats et organisations professionnelles) afin de conférer au plan une légitimité incontestable, tant au plan interne à la société corse que vis-à-vis de l'Etat et de l'Union Européenne.

Dans le laps de temps très resserré des trois semaines, le Conseil exécutif de Corse, en même temps qu'il travaillait à analyser les dispositifs mis en œuvre (retour d'expérience pour améliorer l'action publique) et à concevoir des mesures adaptées et opérationnelles, a également organisé le recueil des contributions – non encore achevé - des principaux acteurs économiques et sociaux.

2) La consultation des acteurs économiques et sociaux

Cette consultation a impliqué à titre principal la CCI de Corse et les institutions, organisations interprofessionnelles, syndicats regroupés en plate-forme autour d'elle (cf. annexe 1).

Treize groupes de travail ont été mis en place :

- Un groupe général (CCI de Corse ; Chambre régionale des métiers et de l'artisanat ; Chambre régionale d'agriculture ; U2P ; CGPME Corsica ; Medef Corse ; Ordre des experts-comptables) ;

- Groupe de travail n° 1 : transports, hébergement ; restauration ; voyagistes ;
- Groupe de travail n° 2 : transports terrestres ; guides ;
- Groupe de travail n° 2 bis : Accompagnateurs ; activités de loisirs ;
- Groupe de travail n° 3 : ports de plaisance ; Office de tourisme
- Groupe de travail n° 4 : production artisanale ;
- Groupe de travail n° 5 : holding ; Grands groupes ;
- Groupe de travail n° 6 : BTP ;
- Groupe de travail n° 7 : Agro-alimentaire ;
- Groupe de travail n° 8 : Action culturelle ; patrimoine
- Groupe de travail n° 9 : commerce et artisanat de proximité ;
- Groupe de travail n° 10 : Filières innovantes ;
- Groupe de travail n° 11 : Sanitaire et social ;
- Groupe de travail n° 12 : Organisations salariales (STC ; CGT ; CFDT ; FO CFTC ; UNSA) ;

Le travail par groupes s'est traduit par :

- Des réunions ;
- Des contributions écrites ;
- Des échanges entre les groupes de travail et/ou leurs membres avec le Conseil exécutif de Corse et les services de la Collectivité de Corse et ceux des Agences et Offices ;

La consultation, menée en moins de trois semaines, ne peut prétendre bien sûr à l'exhaustivité, ni en ce qui concerne les partenaires ou acteurs potentiellement concernés, ni en ce qui concerne la synthèse réalisée.

Le Plan et ses différents volets ayant vocation à évoluer, la consultation et l'implication des institutions ou organismes contributeurs s'inscriront également dans le temps (cf. partie IV).

Quoi qu'il en soit, le travail mené entre le 27 octobre et le 20 novembre, date de formalisation du rapport du Conseil exécutif de Corse a permis de réunir un matériau d'analyses et de propositions émanant des acteurs économiques et sociaux, largement repris et intégré dans les propositions du Conseil exécutif de Corse.

Ces propositions ont bien sûr vocation à être présentées aux instances consultatives de la Collectivité de Corse, et à l'Assemblée de Corse, pour débats, amendements, et vote.

B – La session des 26 et 27 novembre 2020, première étape d'un processus itératif de définition du Plan « Salvezza è Rilanciu »

Le processus ainsi engagé par ce premier rapport sur les mesures d'urgence du Plan « Salvezza è Rilanciu » participe d'une démarche qui s'inscrit dans la durée.

Ainsi et par exemple :

- Le volet des mesures d'urgence lui-même est susceptible d'amélioration et d'évolution dès la session du mois de décembre de l'Assemblée de Corse, en fonction notamment des travaux de la Collectivité de Corse, et de l'évolution du processus de déconfinement et de son impact économique et social, et des nouvelles mesures de soutien que pourrait être amené à prendre le Gouvernement ;
- Le volet consacré à la relance (mesures de moyen et long terme et investissements à engager à compter du début de l'année 2021) sera abordé lors d'une prochaine session, pour un travail ayant vocation à se dérouler selon toutes probabilité sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois ;

Le présent rapport est donc un premier jalon dans un processus itératif s'échelonnant sur plusieurs sessions.

Le Conseil exécutif de Corse partage pleinement l'analyse selon laquelle il aurait été préférable d'appliquer un délai raisonnable de saisine pour permettre en toute hypothèse aux instances consultatives de la Collectivité de Corse d'émettre un avis circonstancié et le délai légal de douze jours pour saisir à l'Assemblée de Corse et ses commissions, afin qu'elles disposent d'un laps de temps plus long pour connaître le contenu de ce premier rapport.

Mais l'urgence prévue par les textes est en l'espèce caractérisée par la combinaison de plusieurs facteurs extérieurs à la volonté du Conseil exécutif, pratiquement constitutifs d'une situation de force majeure :

- Délais incompressibles de consultation et de rédaction ;
- Contraintes sur l'organisation du travail du fait du confinement et des PCA mis en œuvre dans les différentes institutions ;
- Evolutivité rapide de la situation sanitaire, économique et sociale ;
- Nécessité de répondre au plus vite aux besoins et attentes des acteurs économiques et sociaux, confrontés à une situation de crise sans précédent et à un risque de disparition pure et simple ;

Les mesures de sauvegarde et d'urgence, dès lors qu'elles auront été adoptées par délibération de l'Assemblée de Corse, ont vocation à faire l'objet d'une contractualisation avec l'Etat, pour leur financement et leur mise en œuvre.

C – La contractualisation avec l'Etat du Plan « Salvezza è Rilanciu »

Si la Collectivité de Corse, et les acteurs économiques et sociaux et forces vives de l'île souhaitent des mesures renforcées dans le domaine économique et social et une contractualisation de ces mesures avec l'Etat, c'est bien parce qu'ils considèrent que les dispositifs actuels ne permettront pas de faire face à la crise.

1) Présentation des dispositifs actuels

Les mesures de soutien et de compensation prises par l'Etat depuis le début de la crise Covid sont sans précédent : elles ne suffisent pour autant pas à surmonter le choc engendré par les deux confinements.

Quant au plan « France Relance » présenté le 3 septembre 2020, il ne fait pour l'instant l'objet d'aucune perspective de mise en œuvre lisible et partagée au plan territorial.

Il y a donc urgence à contractualiser avec l'Etat les mesures à mettre en œuvre pour la Corse, aussi bien en ce qui concerne l'urgence économique et sociale que pour préparer la relance dans les mois et années à venir.

- a) Des mesures de soutien et de compensation significatives mais insuffisantes pour surmonter le choc des confinements

Les mesures de soutien et de compensation déployées par l'Etat ont permis d'amortir, mais en partie seulement, le "lock out" de l'économie.

- *Le Fonds de solidarité nationale (FSN)*

En Corse, le FSN, en sa première phase, a atteint 52,9 M€ d'aide pour le volet 1 (1 500 €/dossier) et 1,2 M€ pour le volet 2 (3000€/dossier) au 23 octobre.

Désormais destiné aux entreprises et aux commerces fermés administrativement suite au deuxième confinement, le FSN est accessible aux entreprises de moins de 50 salariés.

L'indemnisation maximale est de 10 000 € (sur déclaration de perte du CA).

Pour les entreprises, restant ouvertes mais durablement touchées par la crise (tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés), si la perte de CA dépasse 50%, l'indemnisation mensuelle maximale est de 10 000 € (entreprises de moins de 50 sal.).

Pour les autres entreprises restantes ouvertes (moins de 50 sal.), si la perte de chiffre d'affaires dépasse 50%, l'indemnisation mensuelle maximale est de 1 500 €.

L'indemnisation sera versée dans la foulée de la déclaration (Corse : à partir du 20 novembre 2020 sur le site impots.gouv.fr).

Les modalités de soutien annoncées, couplées au chômage partiel, sont de nature à permettre une prise en charge très large des pertes des entreprises fermées administrativement avec une aide significative pour les entreprises ayant une perte de plus de 50 %.

Mais ce dispositif présente une double limite :

- D'une part, l'Etat a annoncé la disparition du FSN2 au 31/12/20 ;
- D'autre part, l'indemnisation FSN risque d'être insuffisante pour les entreprises susceptibles de rester fermées à compter du 1^{er} décembre.

- *Le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) joue désormais un rôle limité pour soutenir les trésoreries malgré un décalage des remboursements et fait courir le risque d'un surendettement*

Le PGE a été lancé dans un cadre européen.

Il intégrait un an de franchise à l'origine sans connaissance du taux bancaire malgré un taux de financement négatif auprès de la BCE (le taux bancaire est estimé à 1,5% par la Banque de France).

En Corse, 5935 entreprises ont bénéficié du PGE pour 883 M€ soit 148 000€/dossier en moyenne (source comité de relance territorial du 12 novembre 2020). Ce montant progresse peu depuis juillet. Le montant par prêt est passé de 170 k€ en mai à 116 k€ sur septembre.

La Banque de France précise que la Corse a bénéficié de plus de PGE comparativement aux régions continentales.

Mais cette situation a aussi des effets pervers : la Collectivité de Corse, la CCIC, et d'autres acteurs institutionnels et acteurs économiques relèvent que les entreprises et artisans corses dont désormais face à un "mur de dette" car le montant prêté est supérieur au poids moyen de la valeur ajoutée.

Ce premier indicateur, auquel le fait que de nombreux emprunteurs sont des PME ou TPE, fait peser le problème de la viabilité des dettes contractées.

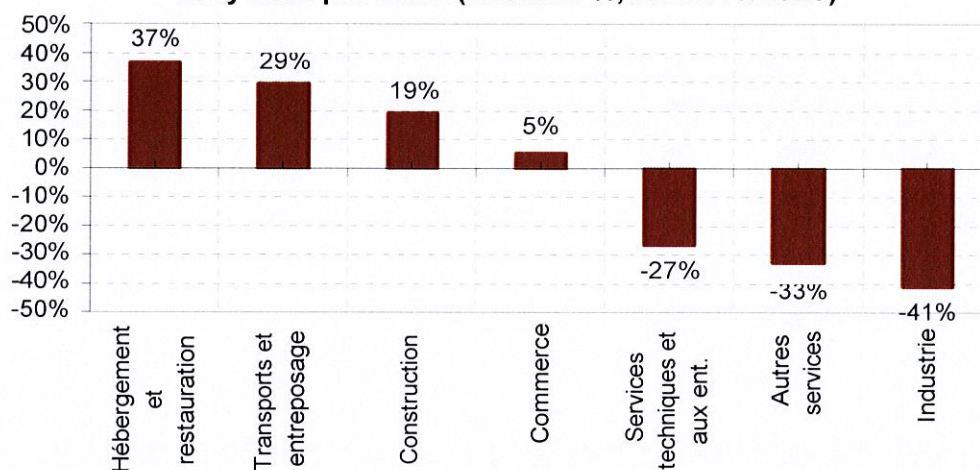
Ce mur de dette de près de 1 milliard d'euros pour les entreprises corses s'avère difficile à rembourser compte tenu de la baisse d'activité sachant qu'en parallèle, les créations d'entreprises ont chuté de 32,8 % depuis le début de l'année en comparaison avec l'année 2019.

Les entreprises peuvent contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 (au lieu du 31 décembre 2020), conformément au régime cadre européen (modifié en ce sens mi-octobre).

L'amortissement du PGE pourra être étalé entre 1 et 5 années supplémentaires à un taux entre 1 et 2,5 % (garantie incluse) ce qui n'est pas un changement majeur dans la mesure où l'année de franchise existait *ab initio*.

Le différé de remboursement maximal sur simple demande (différé « de base ») est porté à 2 ans. Les entreprises ont donc la possibilité de ne commencer à rembourser qu'à partir du printemps 2022.

Corse - Niveau du PGE par prêt en Corse par rap. à la moyenne province (écart en %, au 02/10/2020)



Sources : DGFIP, calculs Gecodia

- *D'autres mesures s'avèrent insuffisantes pour prendre en compte les difficultés des opérateurs économiques, notamment les travailleurs non-salariés (TNS)*

L'exonération des cotisations sociales sera totale pour les entreprises de moins de 50 salariés, fermées administrativement, pour les PME du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport non fermées mais ayant une perte de plus de 50 % du CA.

Les travailleurs indépendants bénéficieront d'une suspension automatique des prélèvements.

Le report de charges pour les indépendants est une mesure importante pour les TNS car elle diffère à nouveau le paiement des charges Urssaf/RSI et retraite obligatoire, notamment la régularisation des différés déjà effectués au printemps.

Une prise en charge des loyers est mise en place sous la forme d'un renoncement volontaire au loyer pour les bailleurs couverts partiellement par un crédit d'impôt de 30 % de la perte (reste à charge de 70 % pour le bailleur).

- *Les effets de diffusion du choc ne sont pas anticipés dans les aides d'Etat déployées à ce jour*

Pour la plupart des secteurs les plus impactés par le deuxième confinement, la Corse présente déjà un niveau moyen de prêt supérieur à celui des régions de province. Le PGE représente près de 19 % de la valeur ajoutée du secteur privé estimée pour 2020. Le niveau de dette devient une préoccupation en termes de stabilité financière.

Par ailleurs, la mesure sur les loyers apparaît être la plus faible du dispositif mis en place par l'État car reposant sur le volontariat, avec une perte résiduelle importante pour le bailleur et sous la forme d'un crédit d'impôt encore peu clair dans ses principes (type de déclaration, type de bailleurs...).

S'agissant des secteurs impactés par les effets indirects du deuxième confinement, le recul de leur activité demeure insuffisamment pris en compte. Restant ouverts, ces établissements maintiennent leurs salariés en activité, même réduite, payent leurs charges salariales et leurs charges fixes tout en restant en dehors des aides FSN (perte inférieure à 50 % du CA). Ils se situent de fait dans l'angle mort du dispositif FSN. De plus, ces établissements vont subir un nouveau choc de trésorerie au pire moment (soudure hivernale).

A ces carences ou faiblesses des mesures de compensation, s'ajoutent les incertitudes liées au caractère non territorialisé pour l'heure du plan de relance « France Relance ».

- b) Un plan de relance « France Relance » n'étant pour l'heure pas décliné au plan territorial

Le plan « France Relance » a été présenté le 3 septembre 2020.

Présenté comme devant permettre de mobiliser 100 milliards d'€, il se décline autour de trois axes majeurs, représentant chacun 1/3 du montant total du plan : l'écologie ; la compétitivité ; la cohésion.

Il visait, selon la préface d'Emmanuel Macron, à entrer dans une nouvelle phase : « celle de la relance et de la reconstruction » (p. 1 plan de relance « France Relance »).

Or, le rebond épidémique postérieur a fait naître de nouvelles urgences, aux plans sanitaire, économique et social, à tel point que le plan de relance semble désormais « peu adapté au choc Covid » (cf. Le Monde 16 novembre 2020 ; « Un plan de relance peu adapté au choc Covid », citant notamment les travaux des économistes de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) et du Centre pour la recherche économique et ses applications - Cepremap).

L'Europe entière est aujourd'hui bien plus dans une phase de gestion de l'urgence que dans celle, pour l'heure différée, de la relance.

Au-delà de ce décalage structurel avec l'évolution de la situation économique, le plan « France Relance », conçu à l'échelle macro-économique de la France, ne peut manifestement intégrer les besoins et attentes spécifiques de la Corse.

On en veut pour preuve qu'une de ses mesures-phares, la baisse des impôts de production (20 milliards d'€), ne concerne que de façon très marginale l'île et ses entreprises (à concurrence de 13 M€ ; cf. p.121 du plan de relance « France Relance »).

Il y a donc urgence et nécessité absolue à définir selon quel volume et quelles modalités les financements prévus par le plan « France Relance » seront mobilisés pour la Corse.

2) La nécessité d'une contractualisation avec l'Etat sur la définition et la mise en œuvre de l'enveloppe consacrée à la relance

- a) La définition du périmètre de l'enveloppe consacrée à la Corse au titre de la relance

La question de la quote-part du Plan « France Relance » consacrée à la Corse n'a pour l'heure suscité aucune réponse claire.

Elle est pourtant fondamentale.

Cette quote-part ne saurait en aucun cas se confondre avec les enveloppes prévues pour des instruments préexistants à la crise Covid, et dont les enveloppes étaient acquises au titre de dispositifs et de besoins préexistants à celle-ci, et notamment :

- Le PEI (en vigueur depuis 2002 ; reliquat d'environ 130M€ à programmer d'ici au 31/12/2020) ;
- Le PTIC (plan présenté par le Premier Ministre Edouard Philippe en 2019 comme doté d'un montant de 500 M€ sur 5 ans – montant et durée dont la Collectivité de Corse avait dès l'origine demandé qu'ils soient revus à la hausse ; négociation en cours) ;
- Le CPER : (dispositif de droit commun récurrent ; enveloppe globale 214 M€ pour la période 2014-2020 ; nouveau CPER en cours de négociation) ;
- Les PO européens : instrument de droit commun récurrent (275 M€ pour la période 2014-2020 ; en cours de négociation pour 2021-2027) ;

Il est donc indispensable de bien distinguer ce qui relève de ces dispositifs de ce qui sera alloué au titre du plan « France Relance ».

Cette enveloppe « France Relance » devant faire l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et la Collectivité de Corse, en cohérence avec la contractualisation et la programmation des autres programmes et dispositifs.

- b) La contractualisation entre l'Etat et la Corse, déclinaison territoriale du Plan « France Relance »

Le Plan « Salvezza è Rilanciu » a vocation à servir de base à cette contractualisation.

Il permet d'acter les axes d'intervention identifiés par la Corse comme prioritaires et essentiels, en cohérence avec les objectifs généraux fixés par le Plan « France Relance ».

Il définit les modalités de participation financière de l'Etat et de la Collectivité de Corse au financement des mesures et opérations retenues, en cohérence et synergie avec les autres programmes contractualisés.

**PARTIE III : Le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza à Rilanciu » :
répondre à l'urgence**

Face à la dégradation en fin d'été du contexte sanitaire, et à la spirale de crise économique et sociale réactivée amplifiée par le deuxième confinement annoncé le 28 octobre dernier, il est apparu indispensable de faire évoluer la structure du Plan de relance de la Corse, en le construisant autour de deux volets complémentaires :

- Un volet de très court terme ou volet « Salvezza », pour contribuer à la sauvegarde du tissu économique et social et à la cohésion de la société corse. Ce volet a vocation à ne concentrer que des mesures d'urgence mais peut comporter des mesures à lancer immédiatement au regard de l'impact attendu à huit mois (par exemple préparation de la saison touristique 2021 notamment) ;
- Un volet « Rilanciu » de moyen et long terme pour soutenir la relance durable du territoire, et engager la transformation structurelle de notre modèle économique et social.

Le présent rapport vise à présenter le premier volet, dit « Salvezza ».

Au plan budgétaire, le volet « Salvezza » du plan « Salvezza à Rilanciu » représente un volume global d'environ 400 Millions d'€ (hors mesure de transformation des PGE en prêt participatif) :

- 100 M€ à la charge de la Collectivité de Corse :

Le coût global pour la Collectivité de Corse du volet **Salvezza** est évalué provisoirement à 99,650 M€.

| | Aide et l'accompagnement au financement des entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles, et pêcheurs | Soutien à l'activité et à l'information des entreprises | Aide à l'emploi et à l'employabilité | Accompagnement des personnes précaires ou précarisées | Animer un réseau de partenaires pour la relance de l'économie corse | Total Plan Salvezza |
|---|--|---|--------------------------------------|---|---|---------------------|
| Montant du financement CdC global estimé | 26,5 M€ | 33,05 M€ | 29,16 M€ | 10,79 M€ | 150 000 € | 99,65 M€ |

Son financement inclut des financements déjà intégrés aux BP et BS 2020 qui seront mobilisés par redéploiements et des AP/AE et CP complémentaires ou nouveaux au BP 2021.

A ce montant s'ajoute la valorisation des mesures fiscales pour un montant estimatif de 307 M€ environ.

D'un point de vue de son contenu, le volet « Salvezza » se compose de 43 mesures relevant aussi bien du domaine économique que du domaine social, réparties entre six chapitres distincts.

Dans un premier temps, la philosophie d'ensemble caractérisant chaque catégories ou typologie de mesures ainsi que les principales mesures de chaque chapitre seront présentées sous une forme résumée (I).

La totalité des mesures, le contenu, le coût et les modalités de financement de chacune d'entre elles sont ensuite précisés dans un tableau récapitulatif (II).

I – Présentation des six catégories de mesures

A - 1^{ère} catégorie de mesures : L'aide et l'accompagnement au financement des entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles, et pêcheurs

Il s'agit ici d'une part d'améliorer, compléter ou faire évoluer les dispositifs existants, d'autre part de créer de nouveaux dispositifs visant à faire face à de nouveaux besoins ou à des besoins insuffisamment pris en charge lors de la première phase de la crise économique et sociale

1) Amélioration ou évolution des dispositifs existants

Il s'agit d'abord des mesures relatives au PGE (dispositifs d'Etat) et aux Fonds Salvezza (CdC) et Sustegnu (CdC/CCIC).

Concernant les PGE, et pour tenir compte du « mur de dettes » auquel les entreprises et artisans corses vont devoir faire face, deux mesures principales sont prévues :

- la transformation de tout ou partie des prêts PGE en prêts participatifs avec clause de retour à meilleure fortune. Cette mise en place d'un prêt participatif n'entraîne pas de charges fixes d'intérêt et ne comporte aucune échéance déterminée, puisqu'ils seraient remboursables sur les résultats futurs de l'entreprise, dès lors que celle-ci redevient in boni. Sans retour aux bénéfices dans les 5 prochaines années, les prêts seraient abandonnés par tranches d'1/5 par exercice ;
- en complément éventuel de la première mesure si elle ne devait concerner qu'une partie de l'emprunt contracté, il pourrait être procédé à la bonification des emprunts PGE, par redéploiement du Fonds Sustegnu. Le prêt deviendrait ainsi un prêt à taux 0 sur la partie bonifiée ;

Concernant le fonds Salvezza, il convient de rappeler que dans sa délibération n° 20/089 AC du 30 juin 2020, l'Assemblée de Corse a acté la mise en œuvre du « Fonds Salvezza » constitué de deux volets :

- Un volet « Entreprise » destiné à soutenir les entreprises non-employeuse ou sans salarié au 1er mars 2020 ;

- Un volet « Emploi » destiné à soutenir l'embauche de salariés saisonniers.

La mise en opérationnalité de ce fonds s'est effectuée au travers d'une plateforme informatisée acquise auprès de notre prestataire MGDIS permettant tant le dépôt des demandes par les pétitionnaires que leur instruction par les services de l'ADEC.

Bien que paramétrée suivant un calendrier d'intervention très resserré, l'ouverture effective au public n'a pu s'effectuer qu'à compter du 3 août 2020, soit en plein cœur de la « saison » pour les principaux intéressés.

Pour autant, à ce jour, une centaine de dossiers ont été déposés et les indicateurs de fréquentation de notre site d'information « Covid-19.corsica » ainsi que le volume d'appels reçus à l'ADEC laissent à penser qu'à l'heure du bilan d'après saison, des demandes supplémentaires pourraient être déposées.

Il est proposé de repousser la clôture de ce fonds « Salvezza » prévue initialement au 30 décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Le fonds « Salvezza II » a pour objet d'améliorer la lisibilité et de simplifier le mécanisme « Salvezza I » (qui a vocation à s'éteindre) en intervenant au soutien des entreprises qui pourraient ne pas rouvrir en décembre, à travers une aide forfaitaire s'ajoutant au FSN d'un montant maximum de 10.000 € (fonds crédité de 5M€).

Sont également reconduits ou améliorés les dispositifs de soutien aux exploitations agricoles et aux pêcheurs.

Il sera créé un dispositif destiné aux entreprises, artisans, commerçants, sociétés, associations, restant ouverts en décembre 2020 et accusant une perte de chiffre d'affaire comprise entre 30 et 50 % par rapport à l'exercice précédent et consistant à prendre en charge un mois de loyer au hauteur de 50 %, dans la limite de 1 000 euros.

2) Les nouveaux dispositifs

Il s'agit de l'engagement d'un plan triennal de soutien et d'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique (6 M€), de la mise en œuvre de prêts participatifs pour renforcer le haut de bilan des entreprises (5 M€), ou de la possibilité envisagée (sous réserve d'expertise juridique) de prendre en charge une partie des frais liés au choix de chefs d'entreprises, artisans ou exploitants agricoles de se placer sous la sauvegarde d'une juridiction, pour éviter une procédure collective.

B - 2^{ème} catégorie de mesures : Le soutien à l'activité et à l'information des entreprises

La Collectivité de Corse entend intervenir en tant que donneur d'ordre pour que la commande publique participe, dans le respect des règles de concurrence françaises et européennes, au soutien de l'activité économique locale et de l'emploi local : Corsican Business Act ; accélération des travaux de maintenance sur le réseau routier.

Elle renforce également ses dispositifs d'aide à l'export, ses campagnes de promotion de la destination Corse.

Elle souhaite également intervenir de façon forte en soutien et complémentarité des initiatives portées par les villes et intercommunalités pour favoriser le e-commerce local (market place ; click and collect), ainsi que dans l'aide directe aux acteurs pour digitaliser leur entreprise (notamment par la formation et par des chèques numériques (en bonification du dispositif Bercy) pour prendre en charge une partie du coût des coûts d'équipements).

Ces mesures sont particulièrement attendues, notamment par les commerces de proximité qui ont été confrontés à la difficulté de vente de leurs stocks et à la concurrence des grandes plateformes de vente par correspondance (il sera ici rappelé que le Conseil exécutif de Corse s'est prononcé dès le début du deuxième confinement en faveur de la taxation des profits exceptionnels réalisés par les géants de l'e-commerce à l'occasion de la fermeture des petits commerces).

Par ailleurs, le règlement des aides dérogatoire pour le secteur du sport, des associations et de l'évènementiel est reconduit et un Fonds « Sport – Covid » pour aider, sous certaines conditions, les clubs impactés par le Covid-19, est également en voie de constitution.

Enfin, le perfectionnement des dispositifs d'accès à l'information et au suivi des dossiers (plate-forme d'urgence dédiée ; help desk d'appui et de soutien) fait l'objet d'une attention particulière et d'une ligne budgétaire dédiée.

Il s'agit de garantir un accès unifié à l'information relative aux financements pour permettre d'éviter les non-recours et faciliter la mobilisation des outils pour les pétitionnaires, en s'efforçant de corriger les défauts et lourdeurs constatés lors de la mise en place des premiers dispositifs.

De plus, l'extrême urgence économique et sociale renforce la nécessité de fournir aux bénéficiaires potentiels d'un dispositif une bonne visibilité sur les aides disponibles et un accès simplifié aux formalités de dépôts et de versement des aides financières prend une acuité particulière dans cette période.

C – 3^{ème} catégorie de mesures : le paquet fiscal et exonérations de charges sociales pour les entreprises corses

Ces mesures viennent compenser le fait que la Corse ne bénéficie pas de l'avantage fiscal « suppression des impôts de production » chiffré dans le Plan « France Relance » à hauteur de 20 Milliards d'€.

Il est proposé en contrepartie de cibler en matière de charges fiscales et sociales des mesures ciblées, demandées de façon quasi-unanime par tous les élus et représentants du monde économique :

- 1) Un volet lié à l'exonération des charges sociales (cf. tableau) ;
- 2) Un recours au mécanisme du crédit d'impôt décliné selon plusieurs modalités : pour pertes exceptionnelles (la réduction du CA imputable à la crise provoque pour certaines entreprises, notamment les TPE, un risque de défaillance imminent pour des structures pourtant viables lié à un déficit exceptionnel, majeur et transitoire. Cette aide sous forme de crédit d'impôt immédiatement remboursable permettrait de soutenir les TPE du secteur touristique et/ou les

entreprises soumises à fermetures administratives) ; Crédit d'impôt innovation, crédit d'impôt investissement, et un crédit d'impôt formation (CIIC) avec un coût estimé à 50M€/an ainsi qu'un soutien à la formation (7M€/an) ;

- 3) Extension de la ZDP, pour donner à cette mesure une véritable efficacité économique ;

La crise sanitaire a produit un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives ainsi qu'un impact transversal majeur pour le tissu économique. Un ensemble de mesures fiscales et sociales est nécessaire pour permettre aux entreprises de se rétablir, de regagner des marges de manœuvre financières permettant d'accompagner une reprise et de s'adapter aux mutations économiques en cours en formant leurs salariés.

Ces mesures fiscales et sociales à destination des entreprises fragilisées ont vocation à permettre la reprise et l'adaptation des entreprises, notamment les PME-TPE et artisans, aux mutations économiques tout en répondant aux enjeux de formation et d'évolution professionnelle des salariés.

La dimension sociale du volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » est en effet indissociable de sa dimension économique : ce sont les deux faces d'une même pièce.

Ceci se traduit par la mise en œuvre de deux catégories de mesures relatives l'une à l'emploi et à l'employabilité, l'autre à l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées.

D – 4^{ème} catégorie de mesures : l'aide à l'emploi et à l'employabilité

S'agissant des mesures d'employabilité et de formation, les mesures proposées visent à consolider les mécanismes d'amortisseur social aux fins d'aider les entreprises soumises à chômage partiel, les salariés menacés par la crise dans leur emploi ou dans leur valorisation, et également les actifs les plus fragiles et les jeunes en complétant le dispositif mis en place par le Gouvernement « un jeune, une solution ».

L'enjeu est aussi d'optimiser les crédits en les bonifiant sur les secteurs identifiés comme les plus en tension ou comme préparateurs du rebond.

Il convient par exemple de rappeler que pour 52 % des entreprises, la crise a entraîné des changements internes, en particulier une organisation repensée du travail (gestion du personnel, télétravail, logistique...).

Pour 61 % des TPE/PME, ces changements sont aussi externes et touchent différents domaines : stratégie, commerce, réglementation santé, technologie.

De nouvelles compétences et donc de nouvelles formations apparaissent indispensables : stratégie/business-model, compétences numériques, évolution poste/métier, management des ressources humaines, et doivent démarrer rapidement, dès l'année 2021.

Les enjeux de formation et d'évolution sont donc fondamentaux pour les entreprises comme pour les salariés.

Il apparaît également indispensable d'anticiper la sortie de la crise et d'identifier les filières stratégiques de demain pour notre territoire, secteurs susceptibles de renforcer l'économie corse et de créer des emplois.

À ce titre, la formation est un levier puissant de préparation de l'avenir proche et lointain : identifier et organiser des formations adaptées et orienter les publics vers celle-ci est un facteur de valorisation individuelle, de cohésion sociale et de réussite économique.

La contribution à l'élaboration du plan de redémarrage économique corse de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse de juillet 2020 a présenté, au-delà d'un diagnostic de la situation, une définition des besoins et les premières mesures à mettre en place.

Ainsi, 12 filières ont été identifiées comme stratégiques et réparties en 3 groupes :

- 4 filières « clés » : tourisme, commerces et services de proximité, BTP, transports & logistique ;
- 3 filières « souveraines » : santé & silver économie, énergies & développement durable, agriculture & industries agroalimentaires ;
- 5 filières « d'avenir » : industries culturelles et créatives (ICC), numérique, aéronautique, nautisme, cosmétique.

Collectivité de Corse partage l'analyse selon laquelle ces métiers de demain doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

L'objectif est donc de construire prioritairement de nouveaux parcours de formation à destination de tous les publics, avec bien sûr une attention particulière pour les jeunes et les publics les plus vulnérables, jeunes décrocheurs et les demandeurs d'emploi.

Dans le cadre du volet « **Salvezza** » du plan de relance de l'économie corse, il apparaît donc nécessaire dans un premier temps d'identifier les besoins des entreprises confrontées aux mutations économiques, sociales et technologiques, mais également les secteurs d'activité qui recruteront à l'avenir, puis de mettre en œuvre les formations les plus performantes.

En prévoyant de mobiliser plus de 30 M€ de ses fonds propres au titre de ces mesures (dont une somme de 25 M€ au titre du PRIC, qui pourrait être majorée dans la perspective d'une articulation réussie avec le Plan « France Relance »), la Collectivité de Corse démontre qu'elle considère la ressource humaine comme un atout majeur pour la Corse d'aujourd'hui et de demain.

Au-delà de la classification retenue, qui peut être discutée ou complétée, la

E – 5^{ème} catégorie de mesures : l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées

La lutte contre la pauvreté et la précarité est une priorité politique de la Collectivité de Corse, déclinée dans le cadre d'un plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Or, la crise du Covid-19 impacte proportionnellement plus les pauvres et les précaires (voir par exemple, au plan international, le communiqué de la Banque Mondiale du 8 octobre 2020, ou, en France, constat du Baromètre Ipsos/Secours populaire 2020 ; 30 septembre 2020).

La Collectivité de Corse se doit donc d'accroître ses efforts à destination de ces publics particulièrement affectés par la crise du Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, d'une part en renforçant des dispositifs ciblés, d'autre part en s'engageant dans l'innovation sociale (travaux en cours sur l'expérimentation Territoire Zéro chômeur ou pour positionner la Corse comme territoire pilote en matière de revenu universel).

Le premier niveau de réponse (optimisation et renforcement des dispositifs existants) doit intervenir très rapidement.

Un niveau significatif de réponse a été permis par le choix de dégager au BP des crédits d'urgence à hauteur de 7,2 M€.

Ces crédits permettent de garantir un niveau efficient de prise en charge et d'accompagnement social dans tous les domaines, et de proposer une offre individualisée aux plus vulnérables.

L'ensemble des dispositifs sociaux, déjà mobilisés, à destination des bénéficiaires sont donc d'ores et déjà activés.

S'ils permettent de répondre et de prendre en charge les situations, ils peuvent trouver certaines limites au regard de l'ampleur des prises en charge (en nombre) ; au regard également de la spécificité de certaines situations.

L'effort doit donc porter sur la mise en œuvre de nouvelles mesures, immédiatement opérationnelles, déclinées autour de trois priorités :

- 1) La prise en charge des plus démunis au travers des réponses aux publics précaires

Les plus démunis ont été particulièrement affectés par le confinement. Il convient d'en tenir compte dans les réponses apportées à la crise, sans quoi s'installeront des situations qui seront coûteuses humainement et financièrement sur le long terme.

Le 5e collège du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) a ainsi souligné des situations de non-recours aux droits et aux soins de santé par les plus fragiles, l'impossibilité d'accéder physiquement à des services publics ainsi qu'une forte anxiété face à l'avenir, la maladie, le chômage.

La précarité est caractérisée en même temps qu'aggravée l'absence de perspectives.

A ce titre, le volet « **Salvezza** » propose des premières mesures afin de garantir l'accès alimentation, grâce à un soutien financier plus important (+ 450.000 €) aux acteurs de l'aide alimentaire dans le cadre du règlement des interventions, mais aussi en créant, un espace de concerté spécifique à cette thématique, dans le cadre d'une Conférence sociale dédiée.

La précarité énergétique a été retenue comme point d'entrée important du soutien aux publics en difficultés.

La révision des modalités d'attribution des aides énergétiques pour les ménages les plus modestes est également inscrites au plan **Salvezza**, dans le cadre d'une collaboration AUE/travailleurs sociaux, et d'une mobilisation du tissu associatif pour l'accompagnement des mesures, vise à permettre une montée en charge significative du nombre de situations traitées.

La fracture numérique reste un enjeu fondamental de l'ambition générale d'inclusion sociale. Les publics les plus précaires se trouvent éloignés de leurs proches et dans la difficulté de maintenir un lien social déjà fragilisé par leur situation matérielle, en même temps qu'un lien avec les services publics de base, qui a lieu de façon dématérialisée depuis le premier confinement (éducation notamment).

Le soutien aux espaces de médiation numérique, notamment dans l'intérieur et en montagne, fait l'objet d'une ligne budgétaire dédiée (350.000 €).

2) Des réponses spécifiques à destination des jeunes

La crise sanitaire, par nature anxiogène, affecte les plus jeunes dans leur projection sur l'avenir, dans leur recherche d'emploi, dans leur confiance dans les possibles.

Les premières mesures du volet « **Salvezza** », confortent les actions en direction des jeunes afin d'améliorer leurs conditions d'accueil dans le réseau jeunesse, de renforcer les moyens financiers affectés au règlement des aides de la jeunesse, mais aussi en promouvant et en accompagnant plus fortement les initiatives des jeunes à travers la mesure *Ghjovanni in mossa*.

3) Des mesures d'accompagnement social et insertionnel renforcées

La lutte contre le non-recours est un levier indispensable afin de mieux repérer et accueillir les publics en difficulté. Cet objectif passe par un travail de maillage territorial, de simplification des démarches administratives (dossier unique d'aide aux bénéficiaires), de disponibilité et d'écoute (N° vert dédié aux urgences sociales), de décroisement et d'accompagnement des parcours individuel (référé unique pour les bénéficiaires de RSA).

L'insertion par l'activité économique, doit rapidement prendre de l'ampleur et pouvoir accompagner l'augmentation du nombre de bénéficiaires de RSA.

Véritable porte d'accès à l'emploi, les moyens financiers et la sécurisation des financements de l'IAE constituent des réponses pour les bénéficiaires de RSA, arrivant dans le dispositif, en particulier (3,2 M€).

Les réponses à la crise peuvent également venir d'expérimentations réussies et concluantes : accompagnement des territoires engagés dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs, présentation de l'étude relative à la mise œuvre du Revenu Universel.

L'ensemble de ce premier volet d'actions sera étayé par des mesures de moyen terme, sur le pas de temps 2021-2022.

Ces actions se verront également rapidement complétées par plusieurs propositions complémentaires ou élargies :

- o Dans le domaine de l'accès aux soins et de la prévention

- o Dans le domaine de la lutte contre la fracture numérique
- o Dans le domaine du bien vieillir

F – 6^{ème} catégorie de mesures : créer une dynamique collective en faveur de la construction d'un nouveau modèle économique et social

La crise sanitaire, économique et sociale générée par le Covid-19 ne pourra être surmontée, sur le court et le long terme, qu'en plaçant la notion de solidarité au centre de nos choix individuels et collectifs, à quelque échelle que ces derniers se situent.

Dans cette perspective, la méthode retenue pour élaborer le plan « Salvezza è Rilanciu » est une première expression d'une volonté partagée d'impliquer largement l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales dans un processus de co-construction.

Il est important que cette démarche s'inscrive dans la durée, et qu'elle produise du sens et de la cohésion au sein de la société insulaire.

Dans cette perspective, le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » pose les jalons d'actes ou de choix traduisant une solidarité active :

- Charte à co-construire avec les partenaires économiques et sociaux, proposée à la signature des employeurs bénéficiaires de mesures du Plan, et actant un engagement en faveur de l'emploi durable et de qualité au sein de la structure employeuse et intégrant notamment la notion d'éco-socio-conditionnalité des aides (engagement en termes d'emploi local et durable, prise en compte des impératifs d'adaptation de l'activité économique aux enjeux de la transition écologique, énergétique et numérique, bonification en fonction de la place donnée à la langue et à la culture corses) ;
- Campagne de promotion « Compru in Corsica » pour inciter à l'engagement citoyen en faveur des entreprises, commerçants, et producteurs locaux ;
- Logo et marque « Salvezza è Rilanciu - Campu è compru in Corsica » pour accroître la visibilité de la démarche commune ;
- Préfiguration d'une plate-forme territoriale intégrée de soutien à l'e-commerce de proximité ;

II Instance de suivi associant l'ensemble des contributeurs au plan pour en apprécier les résultats et en redéfinir, si nécessaire, les mesures.– Tableau récapitulatif des mesures proposées au titre du volet « **Salvezza** » du Plan « **Salvezza è Rilanciu** »

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN SALVEZZA E RILANCIU

| Famille | N° mesure | Intitulé mesure | Compétence | Coût total de la mesure | Synopsis |
|---|-----------|---|--|-------------------------|---|
| Aide et accompagnement au financement des entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, pêcheurs | 1.1 | Fonds Salvezza – Solidarité: refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises les plus fragilisées : mise en place d'une aide forfaitaire | CDC (avec contractualisation possible) | 5 000 000,00 | Dispositif forfaitaire d'indemnisation de perte de chiffre d'affaires pour les entreprises sous fermeture administrative. Volet loyers: dispositif de prise en charge de 50 % d'un mois de loyer pour les commerçants restant ouverts et accusant une perte de chiffre d'affaires entre 30 et 50%, dans la limite de 1000 € |
| | 1.2 | Optimisation du fonds Sustegnu II | CDC | 6 000 000,00 | Fonds reconduit dans un nouveau format pour un mécanisme de bonification des emprunts PGE (périmètre et taux à définir) dans la limite du dispositif Sustegnu I plafond 100K€ - 1,5% de taux - périmètre cible : tourisme, événementiel, petit commerce (typologie Banque de France) |
| | 1.3 | Mesures de sauvegarde de l'économie agricole (extrait fiche ODARC) | CDC | 3 000 000,00 | Dans le cadre du règlement d'urgence "de minimis", compensation des pertes, différés ou surcoûts de commercialisation, coûts stockage, dépréciation stock et aides d'urgence au revenu |
| | 1.4 | Mesures de sauvegarde des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire | CDC | | Mesures d'accompagnement au secteur de l'ESS (facilitations et accélération des guichets) et de préparation des nouveaux outils Rilanciu (en cours de paramétrage) |
| | 1.5 | Renforcer le haut de bilan des entreprises (prêts participatifs) | CDC (avec contractualisation possible) | 5 000 000,00 | Provision pour mise en place d'un prêt participatif avec lancement d'un appel d'offre sur cahier des charges (pour mémoire 3 dispositifs Etat : FDES 3,5% <7ans ; avances remboursables 800K€ 10 ans; prêt à taux bonifié) |
| | 1.6 | Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique | CDC (avec contractualisation possible) | 6 000 000,00 | Initialisation du plan tourisme sur 3 ans d'aide à l'investissement des établissements de tourisme |
| | 1.7 | Aide au financement des frais de procédure de conciliation hors procédure collective | CDC | 1 000 000,00 | Subventions pour financer les actions mises en place en période de conciliation (hors procédure judiciaire collective) |
| | 1.8 | Plan d'aide à la petite pêche corse | CDC | 500 000,00 | Reconduction du dispositif d'urgence du précédent confinement (en cours de paramétrage) |
| | 1.9 | Transformation de PGE accordés en prêt participatif Etat à long terme | Etat | | Transformation des PGE en prêt participatif avec clause de retour clause à meilleure fortune |
| Soutien à l'activité et à l'information des entreprises | 2.1 | Renforcer l'achat public dans tous les secteurs : signer un Corsican business act | CDC | 100 000,00 | Mesures de simplification d'accès des TPE à l'achat public, guichet TPE/TPI, extension des majorations d'avances >10%, partenariat BPI pour financements mesures de formation ou d'audit des entreprises impactées par le COVID avec prise en charge BPI - CDC, renforcement des efforts de retombée locale de la commande publique |
| | 2.2 | Soutenir l'activité du secteur du BTP par l'accélération des travaux de maintenance du réseau routier | CDC | 25 000 000,00 | Accélération des mesures de maintenance des infrastructures sur fin 2020-21 |
| | 2.3 | Mettre en place un point d'accès unique et mis à jour régulièrement pour facilitation de l'accès aux dispositifs et à l'information | CDC | 150 000,00 | Réactivation et modernisation d'une plateforme d'urgence dédiée (covid-19.corsica) Création d'un helpdesk d'appui et de soutien (hub de suivi des mesures et de réingénierie des dispositifs) Création d'une cellule d'urgence et de la relance auprès de la DGA SIT |
| | 2.4 | Promotion destination Corse et campagne de communication 2020-2021 | CDC (avec FEDER ou REACT EU) | 6 300 000,00 | Plan tourisme en préparation de la saison 2021 |

| | | | | | |
|--|--------------------------------------|---|--|----------------|---|
| Le paquet fiscal et exonérations de charges sociales pour les entreprises corses | 2.5 | Soutien à l'export | CDC | 300 000,00 | Mesures d'appui au maintien de l'activité export montant à communiquer par ADEC sur crédits actuels (0,7M€ annuel) pas de surcoût. |
| | 2.6 | Aide à la création de sites E-commerce de proximité. | CDC (avec FEDER ou REACT EU) | 1 000 000,00 | Chèques digitaux pour combler (bonification du dispositif Bercy) le retard des entreprises insulaires (au regard du baromètre numérique 2020) |
| | 2.7 | Mesure de soutien territorial au commerce connecté | CDC (avec FEDER ou REACT EU) | 200 000,00 | aides aux EPCI et communes (click&collect -Marketplace) |
| | 2.8 | Accompagnement du monde culturel | CDC | | Assouplissement des règles prévues par les règlements d'aide en vigueur Maintien de financements (total ou partiel) sollicités par les acteurs culturels, y compris ceux liés à des événements, actions ou démarches n'ayant pu être réalisés en raison de la situation sanitaire Renforcer la commande publique notamment en faveur d'acteurs fortement impactés tels que les libraires |
| | 3.1 | élargissement du dispositif existant d'exonération de charges sociales | Etat | 150 000 000,00 | Elargissement du dispositif d'Exonération de charges sociales équivalente à 2 trimestres sans perte de droits sociaux Prise en charge par l'Etat de la totalité des charges URSSAF (patronales et salariales) jusqu'à 3 fois le SMIC sans effet de seuil et en conservant le dispositif de 20% de crédit de paiement sur les charges à venir PME des secteurs touristiques et/ou soumis à fermetures administratives (5 500 établissements employeurs) Exonération de charges au titre des exercices 2020 et 2021, pour les PME des secteurs directement impactés par les fermetures administratives et les mesures de confinement (commerce, tourisme et services aux personnes) |
| | 3.2 | Extension de la ZDP | Etat | | Elargissement du périmètre au-delà des créations d'entreprises |
| | 3.3 | Crédit d'impôt pour pertes exceptionnelles | Etat | 100 000 000,00 | Aide sous forme d'un crédit d'impôt immédiatement remboursable. taux d'aide de 70% pour les PME, porté à 90% pour les TPE. 100M€ estimés pour 8000 bénéficiaires |
| | 3.4 | Crédit d'impôt investissement corse | Etat | 50 000 000,00 | Élargissement du périmètre des investissements éligibles au CIIC à certains biens incorporels et biens d'équipement (y compris non dégressif) 5 200 PME corses par an. S'agissant des meubles de tourisme, demande de report du délai d'achèvement des investissements au titre du CIIC du 31/12/2020 au 31/12/2021 |
| | 3.5 | Autres mesures fiscales | Etat | 7 000 000,00 | Crédit d'impôt « Formation Corse » de 50 % (70 % pour les TPE) couvrant le coût des formations dans les domaines des transitions numériques, environnementales et techniques directement liées aux besoins de l'entreprise (y compris salaires pour formateurs en interne). L'intensité de l'aide peut aller jusqu'à 50 % des coûts admissibles dans le cadre du régime. Elle peut être majorée jusqu'à 70 % pour les très petites entreprises (définition communautaire) |
| | Aide à l'emploi et à l'employabilité | 4.1 | Accompagner la création d'emploi sur les territoires par l'expérimentation | CDC | 40 000,00 |
| 4.2 | | Favoriser la mise en place de dispositifs d'alternance ou d'apprentissage dans les filières du tourisme et l'ensemble des filières stratégiques | CDC | 250 000,00 | Garantir l'accès des jeunes à l'entreprise à travers la mise en place de dispositifs d'alternance et d'apprentissage : Mise en place d'une plateforme numérique d'échange entre les besoins des entreprises et les attentes des étudiants, Action de promotion des dispositifs et de la plateforme et aides forfaitaires |
| 4.3 | | Développer des contrats territoriaux d'objectifs et de progrès auprès des filières prioritaires | CDC | 1 500 000,00 | Mise en place de dispositifs d'alternance et d'apprentissage incitatifs via le développement du dispositif CTOP (contrats territoriaux d'objectifs et de progrès) dans les filières porteuses ; un opérateur de branche est chargé de la mise en œuvre de ces CTOP et, à ce titre, a pour mission d'informer les entreprises, de suivre la réalisation des actions de formation, de régler les prestataires, de faire un compte rendu pédagogique et un bilan financier des actions |
| 4.4 | | Réorienter les compétences vers les filières porteuses en Corse | CDC avec contractualisation PRIC et articulation France Relance | 24 940 000,00 | Mise en place de formations adaptées à la nouvelle conjoncture sur la base de l'enquête flash formation de novembre et du CETOP. |
| 4.5 | | Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité | CDC | 700 000,00 | Accompagner les acteurs de la formation professionnelle dans le déploiement d'outils de formation à distance (ingénierie, plateforme numérique...) |
| 4.6 | | Renforcer le repérage et l'accompagnement des décrocheurs vers des formations qualifiantes | CDC | 200 000,00 | Coordination et amélioration des dispositifs afin de repérer, suivre et accompagner les « décrocheurs » dans un parcours qualifiant |
| 4.7 | | Bonification du | CDC | 1 500 000,00 | Bonification et articulation avec dispositif de l'Etat jusqu'à mars |

| | | | | | |
|--|---|---|----------------|---|--|
| | dispositif aide à l'emploi à destination des publics en difficulté | | | | |
| 4.8 | Expérimentation autour du télétravail (étude ARACT) | CDC | 30 000,00 | Etude dédiée retour d'expérience télétravail chez les employeurs publics & privés en vue de l'établissement d'un plan d'action CdC et d'un éventuel règlement des aides | |
| 4.9 | Promouvoir le dispositif | | | | |
| 5.1 | Protéger les consommateurs du risque de précarité énergétique | CDC | 60 000,00 | Accompagner les occupants de logements en situation de précarité (20 000 ménages) dans la réalisation de travaux nécessaires à l'amélioration énergétique. Financement d'un ETP ad hoc à l'AUE | |
| 5.2 | Mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux pour diminuer les situations de non-recours | CDC | 60 000,00 | Promotion d'actions convergentes pour faciliter l'accès à l'information et aux services, et renforcer la prise en charge en proximité de ces publics. Poursuite du travail engagé pour positionner la Corse comme territoire d'expérimentation du revenu universel. | |
| 5.3 | Lutter contre la précarité alimentaire grâce à des politiques de détection puis d'accompagnement des foyers en situation de précarité | CDC | 450 000,00 | Soutenir les initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et renforcer la mobilisation des acteurs à tous les niveaux d'actions (information, détection des publics, collecte, redistribution...) en proposant une vision intégrée dans une logique d'enjeux partagés entre le territoire et la Collectivité de Corse. | |
| 5.4 | Créer une nouvelle offre d'insertion socio-professionnelle destinée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA | CDC avec compensation Etat à Etudier | 6 600 000,00 | Surcoût RSA anticipé avec environ 1200 nouveaux entrants | |
| 5.5 | Lutter contre la précarité des jeunes | CDC | 100 000,00 | Surcoût : renforcement et promotion d'une offre spécifique à l'attention des jeunes tenant compte de l'aggravation du contexte actuel | |
| 5.6 | Soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique pour une relance inclusive | CDC | 3 200 000,00 | Dispositif visant à consolider les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment dans le but de préserver l'emploi, en sécurisant les financements et en accompagnant les structures à fort impact social. | |
| 5.7 | Soutien aux espaces de médiation numériques insulaires | CDC React EU | 320 000,00 | Mesures territoriales numériques pour limiter la fracture en période de confinement et d'accélération des besoins numériques | |
| 5.8 | Dotations d'outils numériques pour les démunis | CDC React EU | | Renouvellement des opérations d'offres de terminaux (tablettes et GSM) en partenariat avec les délégataires de la CDC | |
| 5.9 | Contribuer à la résilience des étudiants les plus précaires | CDC | | Assouplissement du Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante : réaffectation de fonds pour financer des aides d'urgence, accélération des procédures encadrant les demandes d'aide Fourniture de matériels et outils numériques (redéploiement de crédits) | |
| Créer une dynamique collective en faveur de la construction d'un nouveau modèle économique et social | 6.1 | créer un logo marque Rilanciu pour les bénéficiaires du plan | CDC | 150 000,00 | Cahier des charges du label + charte |
| | 6.2 | Campagne de promotion "Campu è compru in Corsica" | CDC | | |
| | 6.3 | Charte pour le maintien de l'emploi proposée aux bénéficiaires d'une mesure du plan | CDC | | |
| | 6.4 | Plateforme de e-commerce | CDC | | |
| 6.5 | Instance de suivi | CDC et partenaires | | | Préfiguration d'une plateforme intégrée de soutien à l'e-commerce de proximité |
| Total | | | 406 650 000,00 | | |
| Total CDC hors paquet fiscal | | | 99 650 000,00 | | |

Le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu », aussi bien par sa méthode d'élaboration que par son contenu, a vocation à organiser une réponse efficace à l'urgence économique et sociale d'une gravité sans précédent qui caractérise la situation actuelle de la Corse, dans un contexte global bouleversé et incertain.

Il doit nous permettre de contractualiser avec l'Etat, dans le cadre d'un dialogue constructif et grâce à l'engagement de toutes les parties, un dispositif de nature à répondre aux urgences, défis et enjeux auxquels nous devons faire face.

Dans ce contexte, il convient plus que jamais de définir avec l'Etat une méthode et un calendrier afin d'aboutir à un véritable statut fiscal et social pour la Corse, comme nous l'indiquions au ministre Bruno Le Maire il y a déjà deux ans lors de sa visite en Corse.

Cette démarche en faveur d'un projet de statut fiscal et social s'est notamment concrétisée par différentes initiatives du Conseil exécutif de Corse auprès de l'Etat et de l'union européenne, la proposition d'un projet de statut opéré par le Président de l'Assemblée de Corse après une large consultation et des orientations contenues dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) adopté par notre Assemblée en décembre 2016.

Au-delà de répondre à une exigence d'efficacité et de réussite collective, nous poserons également, en l'adoptant, un acte politique porteur d'espoir pour la Corse et son peuple, en plaçant au cœur de notre combat contre la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, l'éthique de responsabilité et notre volonté commune de solidarité, de cohésion sociale et de développement durable.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

SOMMAIRE

PARTIE I : La Corse, de par son insularité et la structure de son économie, est plus durement impactée qu'un territoire continental par les conséquences économiques et sociales de la crise du Covid-19p2

A - A la différence du printemps, le choc n'est plus seulement un choc touristique mais devient un choc domestique (qui impacte directement l'ensemble de l'activité économique et sociale)p2

B - Les effets de la crise sont amplifiés par les pertes de salaires liées au chômage partielp3

C - Les effets de diffusion et les conséquences sur le PIB.....p4

D - Les conséquences sociales de la crise sont majeures, tant en termes d'inclusion que de conditions matérielles de viep5

PARTIE II : Méthode d'élaboration et de mise en œuvre du plan de sauvegarde et de relance (« Pianu Salvezza è Rilanciu »).....p6

A - La co-construction avec l'ensemble des acteurs institutionnels et forces vivesp6

- 1) Le travail mené par l'Administration de la Collectivité de Corse et les Offices et Agences sous l'impulsion du Conseil exécutif de Corsep8
- 2) La consultation des acteurs économiques et sociauxp8

B - La session des 26 et 27 novembre 2020, première étape d'un processus itératif de définition du Plan « Salvezza è Rilanciu »p9

C - La contractualisation avec l'Etat du Plan « Salvezza è Rilanciu».....p10

- 1) Présentation des dispositifs actuels.....p11
 - a) Des mesures de soutien et de compensation significatives mais insuffisantes pour surmonter le choc des confinements p11
 - b) Un plan de relance « France Relance » n'étant pour l'heure pas décliné au plan territorial..... p14

- 2) La nécessité d'une contractualisation avec l'Etat sur la définition et la mise en œuvre de l'enveloppe consacrée à la relance..... p15
- a) La définition du périmètre de l'enveloppe consacrée à la Corse au titre de la relance.....p15
- b) La contractualisation entre l'Etat et la Corse, déclinaison territoriale du Plan « France Relance » p15

PARTIE III : Le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » : répondre à l'urgencep16

I – Présentation des six catégories de mesures.....p17

A - 1^{ère} catégorie de mesures : L'aide et l'accompagnement au financement des entreprises, commerçants, artisans, exploitants agricoles et Pêcheurs.....p17

1- Amélioration ou évolution des dispositifs existantsp17

2- Les nouveaux dispositifsp18

B - 2^{ème} catégorie de mesures : Le soutien à l'activité et à l'information des entreprisesp18

C - 3^{ème} catégorie de mesures : Le paquet fiscal et exonération des charges sociales pour les entreprises corses.....p19

D - 4^{ème} catégorie de mesures : l'aide à l'emploi et à l'employabilité ... p20

E- 5^{ème} catégorie de mesures : l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées..... p21

1) La prise en charge des plus démunis au travers des réponses aux publics précaires.....p22

2) Des réponses spécifiques à destination des jeunesp23

3) Des mesures d'accompagnement social et insertionnel renforcées .. p23

F - 6^{ème} catégorie de mesures : Créer une dynamique collective en faveur de la construction d'un nouveau modèle économique et social.....p24

II - Tableau récapitulatif des mesures proposées au titre du volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu »p24

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN SALVEZZA E RILANCIU

| Famille | N° mesure | Intitulé mesure | Compétence | Coût total de la mesure | Synopsis |
|---|-----------|---|---|-------------------------|--|
| Aide et accompagnement au financement des entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, pêcheurs | 1.1 | Fonds Salvezza – Solidarité: refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises les plus fragilisées : mise en place d'une aide forfaitaire | CDC (avec contractualisation possible) | 5 000 000,00 | Dispositif forfaitaire d'indemnisation de perte de chiffre d'affaires pour les entreprises sous fermeture administrative. Volet loyers: dispositif de prise en charge de 50 % d'un mois de loyer pour les commerçants restant ouverts et accusant une perte de chiffre d'affaires entre 30 et 50%, dans la limite de 1000 € |
| | 1.2 | Optimisation du fonds Sustegnu II | CDC | 6 000 000,00 | Fonds reconduit dans un nouveau format pour un mécanisme de bonification des emprunts PGE (périmètre et taux à définir) dans la limite du dispositif Sustegnu I plafond 100K€ - 1,5% de taux - périmètre cible : tourisme, événementiel, petit commerce (typologie Banque de France) |
| | 1.3 | Mesures de sauvegarde de l'économie agricole (extrait fiche ODARC) | CDC | 3 000 000,00 | Dans le cadre du règlement d'urgence "de minimis", compensation des pertes, différés ou surcoûts de commercialisation, coûts stockage, dépréciation stock et aides d'urgence au revenu |
| | 1.4 | Mesures de sauvegarde des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire | CDC | | Mesures d'accompagnement au secteur de l'ESS (facilitations et accélération des guichets) et de préparation des nouveaux outils Rilanciu (en cours de paramétrage) |
| | 1.5 | Renforcer le haut de bilan des entreprises (prêts participatifs) | CDC (avec contractualisation possible) | 5 000 000,00 | Provision pour mise en place d'un prêt participatif avec lancement d'un appel d'offre sur cahier des charges (pour mémoire 3 dispositifs Etat : FDES 3,5% <7ans ; avances remboursables 800K€ 10 ans; prêt à taux bonifié) |
| | 1.6 | Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique | CDC (avec contractualisation possible) | 6 000 000,00 | Initialisation du plan tourisme sur 3 ans d'aide à l'investissement des établissements de tourisme |
| | 1.7 | Aide au financement des frais de procédure de conciliation hors procédure collective | CDC | 1 000 000,00 | Subventions pour financer les actions mises en place en période de conciliation (hors procédure judiciaire collective) |
| | 1.8 | plan d'aide à la petite pêche corse | CDC | 500 000,00 | Reconduction du dispositif d'urgence du précédent confinement (en cours de paramétrage) |
| | 1.9 | Transformation de PGE accordés en prêt participatif Etat à long terme | Etat | | Transformation des PGE en prêt participatif avec clause de retour clause à meilleure fortune |
| Soutien à l'activité et à l'information des entreprises | 2.1 | Remplacer l'aideat public dans tous les secteurs : signer un contrat | CDC | 100 000,00 | Avances 20%, partenariat et pour financements mesures de formation ou d'aide des entreprises |
| | 2.2 | Soutenir l'activité du secteur du BTP par l'accélération des travaux de maintenance du réseau routier | CDC | 25 000 000,00 | Accélération des mesures de maintenance des infrastructures sur fin 2020-21 |
| | 2.3 | Mettre en place un point d'accès unique et mis à jour régulièrement pour facilitation de l'accès aux dispositifs et à l'information | CDC | 150 000,00 | Réactivation et modernisation d'une plateforme d'urgence dédiée (covid-19.corsica) création d'un helpdesk d'appui et de soutien (hub de suivi des mesures et de réingénierie des dispositifs) création d'une cellule d'urgence et de la relance auprès de la DGA SIT Réactivation et modernisation d'une plateforme d'urgence dédiée (covid-19.corsica) |
| | 2.4 | Promotion destination Corse et campagne de communication 2020-2021 | CDC (avec FEDER ou REACT EU) | 6 300 000,00 | Plan tourisme en préparation de la saison 2021 |
| | 2.5 | Soutien à l'export | CDC | 300 000,00 | Mesures d'appui au maintien de l'activité export montant à communiquer par ADEC sur crédits actuels (0,7M€ annuel) pas de surcoût. |
| | 2.6 | Aide à la création de sites E-commerce de proximité. | CDC (avec FEDER ou REACT EU) | 1 000 000,00 | Chèques digitaux pour combler (bonification du dispositif Bercy) le retard des entreprises insulaires (au regard du baromètre numérique 2020) |
| | 2.7 | Mesure de soutien territorial au commerce connecté | CDC (avec FEDER ou REACT EU) | 200 000,00 | aides aux EPCI et communes (click&connect -Marketplace) |
| | 2.8 | Accompagnement du monde culturel | CDC | | Maintien de financements (total ou partiel) sollicités par les acteurs culturels, y compris ceux liés à des événements, actions ou démarches n'ayant pu être réalisés en raison de la situation sanitaire Renforcer la commande publique notamment en faveur d'acteurs fortement impactés tels que les libraires Assouplissement des règles prévues par les règlements d'aide en vigueur Maintien de financements (total ou partiel) sollicités par les acteurs culturels, y compris ceux liés à des événements, actions ou démarches n'ayant pu être réalisés en raison de la situation sanitaire |
| Le paquet fiscal et exonérations de charges sociales pour les entreprises corses | 3.1 | Élargissement du dispositif existant d'exonération de charges | Etat | 150 000 000,00 | PME des secteurs touristiques et/ou soumis à fermetures administratives (5 500 établissements employeurs) |
| | 3.2 | Extension de la ZDP | Etat | | Élargissement du périmètre au-delà des créations d'entreprises |
| | 3.3 | Crédit d'impôt pour pertes exceptionnelles | Etat | 100 000 000,00 | Aide sous forme d'un crédit d'impôt immédiatement remboursable. taux d'aide de 70% pour les PME, porté à 90% pour les TPE. 100M€ estimés pour 8000 bénéficiaires |
| | 3.4 | Crédit d'impôt investissement corse | Etat | 50 000 000,00 | Élargissement du périmètre des investissements éligibles au CIIC à certains biens incorporels et biens d'équipement (y compris non dégressif) 5 200 PME corses par an. S'agissant des meublés de tourisme, demande de report du délai d'achèvement des investissements au titre du CIIC du 31/12/2020 au 31/12/2021 |
| | 3.5 | Autres mesures fiscales | Etat | 7 000 000,00 | Crédit d'impôt « Formation Corse » de 50 % (70 % pour les TPE) couvrant le coût des formations dans les domaines des transitions numériques, environnementales et techniques directement liées aux besoins de l'entreprise (y compris salaires pour formateurs en interne). L'intensité de l'aide peut aller jusqu'à 50 % des coûts admissibles dans le cadre du régime. Elle peut être majorée jusqu'à 70 % pour les très petites entreprises (définition communautaire) |
| Aide à l'emploi et à l'employabilité | 4.1 | Accompagner la création d'emplois sur les territoires par | CDC | 40 000,00 | Lancement d'expérimentations territoriales pour tester de façon ciblée comme le chômage, l'absence de |
| | 4.2 | Favoriser la mise en place de dispositifs d'alternance ou d'apprentissage dans les filières du tourisme et l'ensemble des filières stratégiques | CDC | 250 000,00 | Garantir l'accès des jeunes à l'entreprise à travers la mise en place de dispositifs d'alternance et d'apprentissage : Mise en place d'une plateforme numérique d'échange entre les besoins des entreprises et les attentes des étudiants, Action de promotion des dispositifs et de la plateforme et aides forfaitaires |
| | 4.3 | Développer des contrats territoriaux d'objectifs et de progrès auprès des filières prioritaires | CDC | 1 500 000,00 | Mise en place de dispositifs d'alternance et d'apprentissage incitatifs via le développement du dispositif CTOP (contrats territoriaux d'objectifs et de progrès) dans les filières porteuses ; un opérateur de branche est chargé de la mise en œuvre de ces CTOP et, à ce titre, a pour mission d'informer les entreprises, de suivre la réalisation des actions de formation, de régler les prestataires, de faire un compte rendu pédagogique et un bilan financier des actions |
| | 4.4 | Réorienter les compétences vers les filières porteuses en Corse | CDC avec contractualisation PRIC et articulation France Relance | 24 940 000,00 | Mise en place de formations adaptées à la nouvelle conjoncture sur la base de l'enquête flash formation de novembre et du CETOP. |
| | 4.5 | Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité | CDC | 700 000,00 | Accompagner les acteurs de la formation professionnelle dans le déploiement d'outils de formation à distance (ingénierie, plateforme numérique...) |
| | 4.6 | Renforcer la prévention, le repérage et l'accompagnement des décrocheurs vers des formations qualifiantes Renforcer la prévention, le repérage et l'accompagnement des décrocheurs vers des formations qualifiantes | CDC | 200 000,00 | Coordination et amélioration des dispositifs afin de repérer, suivre et accompagner les « décrocheurs » dans un parcours qualifiant |
| | 4.7 | Bonification du dispositif aide à l'emploi à destination des publics en difficulté | CDC | 1 500 000,00 | Bonification et articulation avec dispositif de l'Etat jusqu'à mars |
| | 4.8 | Expérimentation autour du télétravail (étude ARACT) | CDC | 30 000,00 | Etude dédiée retour d'expérience télétravail chez les employeurs publics & privés en vue de l'établissement d'un plan d'action CdC et d'un éventuel règlement des aides |
| Accompagnement des personnes précaires ou précarisées | 5.1 | Protéger les consommateurs du risque de précarité énergétique | CDC | 60 000,00 | travaux nécessaires à l'amélioration énergétique. |
| | 5.2 | Mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux pour diminuer les situations de non-recours | CDC | 60 000,00 | Promotion d'actions convergentes pour faciliter l'accès à l'information et aux services, et renforcer la prise en charge en proximité de ces publics. Poursuite du travail engagé pour positionner la Corse comme territoire d'expérimentation du revenu universel. |
| | 5.3 | Lutter contre la précarité alimentaire grâce à des politiques de détection puis d'accompagnement des foyers en situation de précarité | CDC | 450 000,00 | Soutenir les initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et renforcer la mobilisation des acteurs à tous les niveaux d'actions (information, détection des publics, collecte, redistribution...) en proposant une vision intégrée dans une logique d'enjeux partagés entre le territoire et la Collectivité de Corse. |
| | 5.4 | Créer une nouvelle offre d'insertion socio-professionnelle destinée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA | CDC avec compensation Etat à Etudier | 6 600 000,00 | Surcoût RSA anticipé avec environ 1200 nouveaux entrants |
| | 5.5 | Lutter contre la précarité des jeunes | CDC | 100 000,00 | Surcoût : renforcement et promotion d'une offre spécifique à l'attention des jeunes tenant compte de l'aggravation du contexte actuel |
| | 5.6 | Soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique pour une relance inclusive | CDC | 3 200 000,00 | Dispositif visant à consolider les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment dans le but de préserver l'emploi, en sécurisant les financements et en accompagnant les structures à fort impact social. |
| | 5.7 | Soutien aux espaces de médiation numériques insulaires | CDC React EU | 320 000,00 | Mesures territoriales numériques pour limiter la fracture en période de confinement et d'accélération des besoins numériques |
| | 5.8 | Dotations d'outils numériques pour les démunis | CDC React EU | | Renouvellement des opérations d'offres de terminaux (tablettes et GSM) en partenariat avec les délégataires de la CDC |
| | 5.9 | Contribuer à la résilience des étudiants les plus précaires | CDC | | Assouplissement du Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante : réaffectation de fonds pour financer des aides d'urgence, accélération des procédures encadrant les demandes d'aide. Fourniture de matériels et outils numériques. Redéploiement de crédits. |
| Créer une dynamique collective en faveur de la construction d'un nouveau modèle économique et social | 6.1 | créer un logo marque Rilanciu pour les bénéficiaires du plan | CDC | 150 000,00 | Cahier des charges du label + charte |
| | 6.2 | Campagne de promotion "Campu è compru in Corsica" | CDC | | |
| | 6.3 | Charte pour le maintien de l'emploi proposée aux bénéficiaires d'une mesure du plan | CDC | | |
| | 6.4 | Plateforme de e-commerce | CdC | | |
| | 6.5 | Instance de suivi | CdC et Partenaires | | |
| Total | | | | Err :522 | |
| Total CDC hors paquet fiscal | | | | Err :522 | |

Fonds Salvezza – Sulidarità : refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises soumises à fermeture administrative : mise en place d'une aide forfaitaire
PILOTE

Maîtrise d'ouvrage : DGA SIT cellule Relance en lien avec DCI

Opérateur : ADEC-ATC

DESCRIPTION

Optimisation du fonds Salvezza pour soutenir de façon ciblée les entreprises subissant en décembre une interdiction administrative d'accueil de leur clientèle dans le cadre des mesures sanitaires. Les établissements restants fermés administrativement bénéficient d'un aide forfaitaire complémentaire à l'aide FSN.

Aide forfaitaire de 3 000 € maximum

Aide forfaitaire de 1 000 € au titre du loyer

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le prolongement pour certains établissements des fermetures administratives en décembre amplifie les pertes de chiffre d'affaires qui atteignent des montants critiques. Les tensions de trésorerie sont extrêmes et justifient un soutien complémentaire à l'aide FSN.

OBJECTIFS

Soutenir les TPE restant en situation d'interdiction d'accueil du public pour raison sanitaire en décembre 2020

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'accompagnement auprès des entreprises fragilisées • Favoriser un traitement le plus amont possible des difficultés • Réduire le risque de liquidations judiciaires | Nb d'entreprises bénéficiaires |
| Environnement | | |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des emplois pour des entreprises soumises à une tension extrême de trésorerie | Nb d'emplois consolidés ou sauvegardés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

PME sous restriction d'ouverture (moins de 50 salariés). Cible max potentielle de **2 000 entreprises**

Conditions : (principe déclaratif)

- Fermeture administrative en décembre 2020 (interdiction totale d'accueil de la clientèle hors vente à emporter) ;
- Avoir perçu une aide du Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs au titre du mois de décembre ;
- Aide forfaitaire versée dans la limite de la perte de CA résiduelle après perception de l'aide FSN.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

5 M€

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|------------------------------------|---|
| Humains | Instructeurs de l'ADEC et de l'ATC |
| Financement | Crédits CDC (5M€ maximum sur 2020-2021, par redéploiement de crédits sur 2020 et 2021) |
| Budget collectivité (prévisionnel) | 5M€ CP (budget maximal du fonds sur redéploiement des anciens CP numériques Salvezza 1 non consommés) |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| ADEC / ATC | DG ADEC / DG ATC | Opérateur |
| DGA SIT (cellule relance) | Chef de la cellule | Maître d'ouvrage |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Financer et payer l'aide forfaitaire dans la limite des crédits budgétaires affectés par la CdC | ADEC | DGA Finances | A partir 1 ^{er} janvier 2021 |
| Instrumenter la plate-forme avec un outil d'instruction | DCI & ADEC | ADEC – ATC – DDSI – DGA Finances | Décembre 2020 |

Optimisation du fonds Sustegnu**PILOTE**

DGA Finances – Directeur de l'ADEC

DESCRIPTION

Optimisation du fonds SUSEGNU permettant de prendre en charge le coût des prêts de trésorerie octroyés par les banques partenaires aux entreprises et aux commerçants de Corse impactés par la crise du Coronavirus Covid-19.

Il s'agit d'un re Paramétrage du fonds rendu nécessaire au regard des évolutions récentes du PGE national.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le fonds de soutien régional Sustegnu- Covid-19 permet de prendre en charge le coût des prêts de trésorerie octroyés par les banques partenaires aux entreprises et aux commerçants de Corse impactés par la crise du Coronavirus Covid-19. Il a été mis en place par la collectivité de Corse et la CCIC afin de compléter le dispositif PGE national à destination notamment des entreprises du secteur touristique.

Au vu de l'évolution du dispositif PGE national et de l'extension des conditions de remboursement, une adaptation de l'actuel dispositif s'avère indispensable.

Une réflexion sera donc menée avec la CCIC et l'ADEC pour tendre vers un nouveau dispositif selon la philosophie qui a prévalu à la création du fonds SUSTEGNU, afin de renforcer le soutien aux commerces de proximité et aux petites entreprises du secteur touristique.

Fonds SUSTEGNU initial porté par la CCIC ; financement de la collectivité de Corse : 6 M€ dont 1.5M€ versés.

A généré 28 M€ de prêts- Octroi de prêts bonifiés avec garantie

Voir Ratio PGE (874 M€) /SUSTEGNU nb de dossier attribué 252 dossiers pour coût global hors prêts 1 092 907 €

OBJECTIFS

- Maintenir ce type de soutien : maintenir un outil similaire en 2021
- Adapter le dispositif avec la chambre et les banques pour améliorer les conditions d'octroi et conditions par rapport aux conditions de marché et à l'évolution du PGE
- Faire connaître la mesure et en assurer sa lisibilité auprès des potentiels bénéficiaires

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la trésorerie | <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et consolidation des entreprises fragilisées | <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois consolidés ou sauvegardés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Entreprises du secteur tourisme et commerçants de Corse impactés par la crise du Coronavirus Covid-19.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

6M€

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|----------------------|
| Financier | Crédits budgétaires |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---------------------------|-----------------------------------|--|
| DGA Finances-- | DGA | Maîtrise d'ouvrage et ingénierie du dispositif |
| CCI | DGS CCI | Opérateur du dispositif |
| ADEC | DG ADEC | Suivi opérationnel du dispositif |
| DGA SIT (Cellule relance) | Chef de la cellule | Suivi du dispositif avec ADEC et CCI |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|--------------------|----------------------|-----------------|
| Re paramétrage du dispositif SUSTEGNU et évolution vers un fonds plus adapté au regard de l'évolution des conditions réglementaires des PGE | DGA finances/ADEC | CCI | 31/12/20 |

Sauvegarde de l'économie agricole**PILOTE**

ODARC

DESCRIPTION

Mise en place de mesures d'urgence permettant de compenser les pertes du secteur agricole.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le nouveau choc économique issu du reconfinement de novembre 2020 impacte sévèrement l'activité des exploitants agricoles. Afin de compenser les pertes associées à cette crise, des dispositifs de sauvegarde doivent être déployés à court terme pour accompagner notre secteur agricole afin qu'il puisse faire face à ce nouveau choc.

OBJECTIFS

- Soutenir les exploitants agricoles face à la crise économique
- Compenser les pertes et surcoûts de commercialisation et coûts de stockage dérivés du reconfinement

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien renforcé aux exploitants | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de recours aux aides • Nombre d'exploitations sauvegardées • Emplois du secteur agricole |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde des emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Revenus des exploitants |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Exploitants agricoles, organisations collectives de producteurs et transformateurs.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

3 M€

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Financier | <p>Compensation des pertes, différés ou surcoûts de commercialisation, coûts stockage, dépréciation stock et aides d'urgence au revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs adossés au « De minimis agricole ou entreprise » : secteurs animal (ovins, caprins, bovins, porcins, équins) et végétal = 3 M€ |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------------|
| ODARC | Service développement | Pilotage et mise en œuvre d'actions |
| | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|----------|
| <p>Prise en compte d'une compensation des pertes, différés ou surcoûts de commercialisation, coûts de stockage, dépréciation de stock s'agissant de denrées périssables ou se dépréciant, engendrant des pertes directes de revenu et/ou de marchés rémunérateurs, directement en lien avec la crise sanitaire liée à la COVID 19.</p> <p>Ces dispositifs seraient adossés au « <i>de minimis agricole (producteurs) ou entreprise (transformation - commercialisation)</i> » et concerneraient les secteurs animal et végétal</p> | CDC/ODARC | Etat | 2021 |

Mesures de sauvegarde des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**PILOTE**

DGS - Chargée de mission ESS

DESCRIPTION

Accompagner la reprise d'activité des entreprises de l'ESS et assurer le financement de leurs besoins de trésorerie et le renforcement de leurs fonds propres pour leur permettre de faire face à la crise sanitaire tout en continuant de jouer pleinement leur rôle d'utilité sociale.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les structures de l'ESS ont été fortement mises à contribution et/ou impactées par la crise.

OBJECTIFS

Agir au service de l'emploi non délocalisable et de la création d'activités à fort impact social

Soutenir toutes les formes d'innovations et de solidarités au service d'un mode de production plus responsable, plus territorial et plus inclusif

Faire prévaloir une économie plus résiliente, plus solidaire et plus souveraine

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | Création d'emplois non délocalisables Retour à l'emploi et insertion par l'activité économique | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois en CDI créés - Nombre de demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA accueillis |
| Environnement | Ancrage territorial Réponse de proximité Création d'activités à fort impact social | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises de l'ESS créées - Nombre de démarches collectives et partenariales mis en œuvre |
| Social | Sécurisation du financement des associations Pérennité des structures | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions pluriannuelles signées |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Entreprises de l'ESS (Loi ESS 31 juillet 2014)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Volume budgétaire constant dédié aux structures avec optimisation du processus de paiement.

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------------|--|
| Financier/crédits publics | Régimes d'aides CDC (subventions allouées par les directions sectorielles), budget agences et offices CDC, fonds structurels |

| | |
|-----------|---|
| Juridique | Sécuriser les financements par la mise en œuvre d'un conventionnement pluriannuel avec les associations qui perçoivent une subvention d'un montant annuel supérieur à 23000 € |
| Humain | CM ESS |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---|---------------------------------------|---|
| CDC | Mission pilote ESS | Maîtrise d'ouvrage |
| Directions sectorielles, agences et offices CDC | Référents ESS – services instructeurs | Mise en œuvre opérationnelle |
| Cellule relance | Chef de cellule | Suivi de la mesure avec maîtrise d'ouvrage et services instructeurs |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|------------------------------|--------------------|
| Renforcer les moyens d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS via CAPI (Fonds d'intervention dédiés + DLA) | ADEC | CM ESS | 1er semestre 2021 |
| Lancer un appel à projet ESS en continue sur l'année 2021 pour soutenir les nouvelles filières orientées vers la transition et la relocalisation d'activités (ex: circuits courts de proximité, mobilités, économie circulaire, etc) | ADEC | CM ESS | 1er trimestre 2021 |
| Simplifier et assouplir les règles et procédures administratives et financières pour agir vite dans les 12 mois et jouer un effet de soutien maximal (diminution du délai global de paiement des subventions, versement anticipé des subventions accordées, allègement de pièces minimales et justificatives...) | CM ESS | Services instructeurs et DCI | 1er trimestre 2021 |

Renforcer le haut de bilan des entreprises

PILOTE

DESCRIPTION

Création d'un fonds de prêts participatif, destiné à consolider la structure financière des TPE/PME (Haut de Bilan) pour soutenir l'investissement et le développement de l'activité

Etudier l'articulation avec le prêt participatif BPI

ELEMENTS DE CONTEXTE

Compte tenu de la crise, les besoins en fonds propres ou quasi fonds propres des entreprises augmentent ; les niveaux d'endettement sont importants et les risques d'insolvabilité sont réels. Il y a un risque de disparition de l'outil productif

OBJECTIFS

Renforcer et déployer de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière pour soutenir la relance de l'activité et la solvabilité des entreprises, sans augmenter l'endettement

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--------------------------------|
| Economie et emploi | Renforcement d'outils financiers existants | Nombre d'entreprises soutenues |

BENEFICIAIRES : *préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés*

Tous secteurs

TPE : selon la taille de l'entreprise

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : *préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure*

Coût estimé total en € : **5 M €**

MOYENS A MOBILISER (*Veillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.*)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------|--|
| Humains | |
| Financement | Convention BPI envisagée Autre (Appel d'offres) |
| Budget collectivité | AE dès 2020 et Budget 21 |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
|--------|----------------------------|-------------------------------|

| | | |
|-----|--|--|
| ATC | | |
| | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|----------------------------|
| Création d'un fonds participatif (Obtenir l'autorisation de l'Assemblée en fonction du vecteur d'opérationnalisation) | | | A déclencher immédiatement |

Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique**PILOTE**

ATC

DESCRIPTION

Octroi de subventions (max 50%) pour des investissements concourant à l'amélioration qualitative de la structure d'hébergement

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le nouveau choc économique avec le re confinement provoque des pertes importantes de CA. La capacité d'endettement des entreprises corses atteint une limite et les aides directes de l'Etat peuvent être insuffisantes. Les risques de défaillances sont donc imminents pour certaines entreprises.

OBJECTIFS

Garantir le maintien de l'activité des entreprises dans le secteur du tourisme

Renforcer la résilience des TPE et PME face à la crise

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | Recours aux subventions mises à disposition Maintien de l'activité des entreprises | - Taux de recours - Montant des aides versées - Nombre d'entreprises bénéficiaires - CA des entreprises |
| Social | Création d'emploi | - Nb d'emplois créés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Professionnels de l'hébergement touristique (hôtellerie, camping, résidence de tourisme)

TPE secteur immobilier

PME secteur immobilier

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût estimé total en € : 6 M€ sur 3 ans

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------|---------------------------|
| Humains | Effectifs ATC |
| Financement | Feuille de route tourisme |
| Budget collectivité | |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
| ATC | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|----------|
| Octroi de subventions (max 50%) pour des investissements concourant à l'amélioration qualitative de la structure d'hébergement | ATC | | |

Aide au financement des frais de procédure de conciliation hors procédure collective**PILOTE**

ADEC

DESCRIPTION

Encourager les entreprises à solliciter les procédures amiables de résolution des difficultés en leur apportant un appui financier

ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le contexte de crises et de projets de restructuration, les entreprises fragilisées ont des difficultés à financer les procédures associées voire renoncent à certaines d'entre elles.

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès des entreprises fragilisées aux procédures amiables et confidentielles de prévention des difficultés d'entreprises (la procédure de conciliation et le mandat ad hoc) ;
- Financer pour partie les frais de procédure à la charge de l'entreprise qui constituent, très souvent, un frein d'accès aux mesures (souhait de ne pas vouloir contracter de nouvelles charges en période de difficulté).

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---------------------------------------|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'accompagnement auprès des entreprises fragilisées • Favoriser un traitement le plus amont possible des difficultés • Réduire le risque de liquidations judiciaires | Nombre d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et consolidation des entreprises fragilisées et/ ou soumises à de fortes mutations économiques | Nombre d'emplois consolidés ou sauvés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

La volumétrie potentielle doit être étudiée au regard de la conjoncture avec les professionnels en lien avec la CCI (cibles et volant financier selon l'intensité d'aide considérée) **200 à 300 entreprises par an** - Entreprises dont TPE/PME et entreprises de l'ESS (tous secteurs confondus)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Le coût moyen d'une procédure amiable se situe aux alentours de 5 000 € (sur l'ensemble de la durée du plan de continuation, sous réserve de pérennité de l'entreprise).

Pour un taux d'intensité de prise en charge de l'ordre de 50% (en tenant compte du différentiel de coût des procédures considérées), un montant théorique de 750 K€ annuels.

La dégradation du contexte économique nous amène à prévoir une enveloppe 2021 allant jusqu'à **1 M€**.

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------|---|
| Humains | Personnel ADEC |
| Budget collectivité | Rattaché au budget "action économique" : AE et CP dédiés à prévoir à ce titre en 2021 |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|----------|----------------------------|---|
| CDC/ADEC | DG ADEC | Maîtrise d'ouvrage et instruction du dispositif |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-------------|---------------|----------|
| Financer les frais de procédures amiables : | ADEC | | immédiat |

Plan d'aide à la petite pêche corse**PILOTE**

Office de l'environnement de la Corse

DESCRIPTION

Plan d'aide petite pêche côtière Corse

OBJECTIFS

- Répondre à l'urgence économique et sociale des petits métiers de la pêche qui ne disposent pas d'une comptabilité et dont les revenus sont très fluctuants d'une année à l'autre, il est proposé la mise en place d'une Aide Régionale Pêche - Covid 19.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation de l'activité des petits métiers représentant la majorité de la pêche artisanale Corse | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois maintenus |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • les pêcheurs artisanaux pratiquent depuis toujours une pêche responsable et durable ayant un faible impact sur l'environnement marin et n'occasionnant que très peu de rejets grâce à la sélectivité. Ils permettent une utilisation juste et équitable des ressources halieutiques | <ul style="list-style-type: none"> • Entités améliorant l'efficacité des ressources dans la production |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d nombre d'emplois • Maintien d'un lien culturel, social et économique fort avec notre territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Personnes bénéficiaires |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Armateurs petits métiers, petits métiers côtiers et petits métiers du large », ou pêche artisanale et pêche en étang, 168 navires (138 bateaux de – de 10m et 30 bateaux entre 10 et 12m)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

500 000 € (adossé au règlement de minimis temporaire COVID pêche et aquaculture)

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
| OEC | Direction | Maitrise d'ouvrage |

Transformation des prêts PGE accordés en prêt participatif Etat à long terme**PILOTE**

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Mesure permettant aux entreprises dont la structure de bilan a été affaiblie par la crise d'éviter une déstabilisation financière du fait des échéances à venir du PGE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le gouvernement a modifié les conditions de remboursement des PGE (début des échéances au printemps 2022) mais ces prêts représentent une charge financière à venir très lourde pour les entreprises (près de 900 M€ d'encours à fin 2020). La crise sanitaire va provoquer des pertes importantes en 2020 et 2021 pour l'ensemble du tissu économique corse. Ainsi, le poids du PGE peut à la fois déstabiliser des bilans déjà dégradés et peser durablement sur la capacité à investir et à se développer des entreprises. La transformation des PGE en prêts participatifs (quasi-fonds propres) évite de créer un choc de surendettement tout en redonnant des moyens pour investir et accompagner la reprise.

OBJECTIFS

- Soutenir les fonds propres des PME corses potentiellement déstabilisées financièrement par le poids du PGE

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux capitaux propres | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois sauvegardés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernésEnviron **6 000 entreprises****ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure****1 000 M€** (sous forme de prêts participatifs)**MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)**

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financement | Prêts participatifs avec garantie Etat |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Echéance |
|---|--|
| Transformation des PGE en prêts participatifs (substitution) avec clause de retour à meilleure fortune (sans retour aux bénéficiaires dans les 5 prochaines années, les prêts seraient abandonnés par tranches d'1/5 par exercice sans bénéfice à compter de la 6 ^{ème} année avec un plafond global de 100 000 €) | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |

Corsican Business Act**PILOTE**

DGA SIT – DSInnoV / DGA Moyens - DCP

DESCRIPTION

- Accroître la visibilité de la commande publique de la CDC, des Agences, Offices et des satellites :
- Faciliter un meilleur accès des entreprises à la commande publique :
- Connaître, informer et former les entreprises locales

ELEMENTS DE CONTEXTE

La collectivité est un acheteur important et contribue de ce fait au maintien et développement de l'emploi local. Une meilleure information et visibilité sur la commande publique viendra au soutien à l'activité du territoire

OBJECTIFS

Permettre de faciliter la candidature des TPE/PME aux marchés publics, ainsi que la réalisation des marchés, tant sur les plans administratifs que financiers, tout en favorisant, à moyen terme, l'émergence de nouveaux opérateurs locaux.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Economie et emploi | Meilleur accès à la commande publique Réduction des difficultés de trésorerie Efficacité des procédures | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultations (connexions sur la plateforme dédiée) des bénéficiaires potentiels - Nombre de candidats / réponse sur un marché - Nombre d'entreprises TPE/PME et entreprises de l'ESS ayant recours au DUME - Nombre et montant avances versées - Délais de paiement des factures |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

TPE/PME et entreprises de l'ESS du territoire

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

100 000 €

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Trésorerie | Augmentation forfaitaire de l'avance au-delà du seuil réglementaire de 10% |
| Humain | Agents CDC commande publique |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|--|--|
| CDC | Direction Adjointe service aux citoyens (DACIT) / Service Diffusion et Essaimage | Pilotage |
| CDC | Direction de la Commande Publique Et Direction Adjointe Service aux Citoyens (DACIT) | Co-construction, Déploiement, suivi opérationnel |

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---|-------------------------------|
| <p>Accroître la visibilité de la commande publique de la CDC, des Agences, Offices et des satellites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier une programmation prévisionnelle des procédures prévues à court et à moyen terme sur le site internet de la CDC, des agences, offices et satellites à destination des entreprises – effort de communication plus marqué autour de la PPI – notamment via plateforme Guichet unique • Publier des avis d’appel publics à la concurrence dans plusieurs supports de publicité de façon à solliciter le maximum d’opérateurs économiques | CDC | Agences, Offices et satellites | 1 ^{er} semestre 2021 |
| <p>Faciliter un meilleur accès des entreprises à la commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et diffuser les bonnes pratiques à destination des entreprises (Tutoriel sur la commande publique « du clic au marché ») • Améliorer les délais de paiement aux fournisseurs, notamment grâce au déploiement de la facturation électronique • Faire connaître aux entreprises l’intérêt du recours au Document Unique de Marché Européen (DUME, destiné à faciliter la remise des candidatures et des offres par les entreprises par son numéro SIRET. • Proposer, lorsque l’objet et la durée du marché s’y prêtent, des avances, y compris lorsque celles-ci ne sont pas expressément prévues par les dispositions du Code de la commande publique, de façon à réduire les difficultés de trésorerie des entreprises. | CDC | <p>Agences, Offices et satellites</p> <p>Direction de la communication Direction de la Commande Publique Direction des Finances</p> | 2021 |
| <p>Connaître, informer et former les entreprises locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialoguer avec les organisations partenaires pour garantir la réussite de la démarche • Publier sur la plateforme numérique les informations sur les marchés conclus (données essentielles) : a minima lien pour mise à disposition des marchés des collectivités | CDC | Agences, Offices et satellites | 2021 |

Soutenir l'activité du secteur des travaux publics par l'accélération des travaux de maintenance du réseau routier**PILOTE**

DGA Infrastructures transports et mobilités

DESCRIPTION

Relance de l'activité des entreprises du secteur des travaux publics à travers l'activation de la commande publique

ELEMENTS DE CONTEXTE

Compte tenu de la crise sanitaire, il s'agit le secteur des travaux publics constitue un secteur stratégique capable de maintenir et créer de l'emploi.

La commande publique a été impactée par la crise sanitaire et il existe une volonté de compenser en 2021 cette sous-consommation

OBJECTIFS

- Relancer l'activité des entreprises dans le secteur des travaux publics

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Accélération des travaux de maintenance du réseau routier | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux chantiers lancés |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi dans le secteur des travaux publics | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emploi créés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Entreprises dans le secteur des travaux publics

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

- 20 à 30 M € supplémentaires

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|------------------------------------|
| Financier | Budget Collectivité (+ 20 à 30 M€) |

GOUVERNANCE

Plan Salvezza é Rilanciu
maintenance du réseau routier

Mesure 2.2. Soutenir l'activité du secteur des travaux publics par l'accélération des travaux de

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|----------|----------------------------------|--|
| DGA ITMB | DGA adjoint en charge des routes | Lancement des opérations de maintenance au titre de l'accord-cadre dédié |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|------------|
| Activation de la commande publique pour accélérer les travaux de maintenance du réseau routier | | | Début 2021 |

Mettre en place un point d'accès unique et mis à jour régulièrement pour facilitation de l'accès aux dispositifs et à l'information.

PILOTE

DGA SIT Cellule Relance en lien avec DTAN et DDSI (maîtrise d'œuvre) et services instructeurs

DESCRIPTION

Mise en place d'un point d'accès unique unifié permettant d'accueillir, d'aiguiller d'orienter et de gérer les demandes de soutien.

Ce guichet unique se formalise autour d'une équipe identifiée permettant l'accueil, le suivi ; l'instruction et le pilotage des dispositifs. Pour cela il convient d'organiser à minima :

- 1) L'information et la communication,
- 2) L'accueil et l'orientation des sollicitations et des demandes via un HelpDesk.
- 3) L'instruction des demandes via un outil unifié de gestion de subvention.
- 4) La mise en place d'outils de pilotage et de suivi en temps réel.

Ce dispositif implique la formalisation d'un processus de qualification et d'orientation des demandes depuis le guichet vers l'ensemble des structures accompagnantes.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'expérience a mis en exergue la nécessité de fournir notamment aux entreprises une forte visibilité sur les aides disponibles et un accès simplifié aux formalités de dépôts et de versement des aides financières.

Ainsi, la multiplicité des points d'accès entreprises et particuliers complexifie le parcours usager et génère un manque de lisibilité des aides proposées et un recours moindre à celles-ci.

OBJECTIFS

Faciliter l'accès aux aides

Simplifier les démarches de demande d'aides de la part des entreprises et des particuliers

Promouvoir le recours aux dispositifs de soutien

Orienter efficacement les demandes vers les bons interlocuteurs pour un accompagnement plus spécifique et ciblé (en back office)

Faciliter un pilotage fin de l'action publique et son optimisation.

S'acheminer vers une vision unifiée de l'ensemble des aides de la Collectivité

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du recours aux aides proposées • Utilisation des nouveaux canaux proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de recours • Montant des aides versées • Nombre d'entreprises ou particuliers bénéficiaires • Taux d'utilisation des canaux proposés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Toutes les entreprises et associations du territoire

Les particuliers

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût estimé total en € : 100 000€ sur 2020 – 2021, +50.000euros en 2020

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------|--|
| Humains | Ressources stables dédiées au sein du guichet unique helpdesk Interlocuteurs dédiés au sein des structures accompagnantes, en back office |
| Financement | Crédits DDSI 2020 et 2021 - Financement européen REACT EU à mobiliser potentiellement |
| Budget collectivité | |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|----------------------|----------------------------|--|
| DTAN | Directeur DTAN | Coordination d'ensemble |
| DDSI | DDSI | En charge de la mise en œuvre technique |
| Cellule Relance/DTAN | Chef de cellule | Animation de la plateforme et suivi |
| Communication | Dir Communication | Site d'information et communication autour des dispositifs |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|----------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Site d'information | Communication/DTAN | Dir Com/ Cabinet du Président/DDSI | Immédiat |
| Mise en place d'un Guichet unique avec numéro Vert et processus associés (HelpDesk) | Cellule Relance/DTAN | DDSI | 1 ^{er} trimestre 2021 |
| Déploiement de la plateforme internet : contenu, liens, ... | Cellule Relance/DTAN | DDSI | Immédiat |
| Mise en œuvre des back office au sein des structures accompagnantes | Cellule Relance | Services instructeurs | Janvier 2021 |

Promotion destination Corse et campagne de communication 2020-2021**PILOTE**

ATC

DESCRIPTION

Plan de relance promotionnel de la destination Corse

ELEMENTS DE CONTEXTE

Après une saison 2020 difficile et en perspective de la saison 2021, la promotion de la destination Corse doit être anticipée et fortement soutenue

OBJECTIFS

Doper la promotion de la destination Corse pour la saison 2021 afin de la reconnecter avec les marchés émetteurs français et européens de proximité

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Economie et emploi | Relance de la fréquentation touristique en 2021 | <ul style="list-style-type: none"> Flux passagers maritimes et aériens Nuitées hébergements marchands |
| Environnement | Répartition des flux dans le temps et l'espace en privilégiant la fréquentation sur les ailes de saison (printemps et automne) | <ul style="list-style-type: none"> Flux passagers maritimes et aériens Nuitées hébergements marchands |
| Social | Création et préservation d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés Nombre d'emplois préservés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Professionnels du Tourisme

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

6 300 000 € sur 3 ans

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Financier | Campagne de communication multi canaux : achats d'espace, in et off line : 3 000 000 € sur 3 ans Salons et workshop / Webinaire : 1 500 000 € sur 3 ans Accueils en région : 600 000€ sur 3 ans Evènementiels : 1 200 000 € sur 3 ans Financement Feuille de route Tourisme |
| Humain | Service Promotion ATC |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---------------------|----------------------------|-------------------------------|
| ATC | Présidente | Pilote |
| CCI | Président | Partenaire |
| Offices de Tourisme | FROTSI | Partenaire |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-----------------------|---|---------------------------|
| Campagne de communication In /Off ligne: Campagne digitale, campagne affichage | Service promotion ATC | Atout France Transporteurs, TO | 2021 à 2023 |
| Salons et workshop (cible B2B et B2C) loisirs et thématiques Webinaire (AGV TO Presse) | Service promotion ATC | Atout France | 2021 à 2023 |
| Accueils en région (presse écrite TV, influenceurs. Intermédiaires TO AGV ...) | Service promotion ATC | Atout France Offices de tourisme | 2021 à 2023 600 000€ |
| Evénementiels (workshops dédiés à la destination, lancement de lignes aériennes, ...) | Service promotion ATC | Atout France Transporteurs Offres locale OT | 2021 à 2023 1 200 000€ |

Soutien à l'export**PILOTE**

CdC – ADEC / Team Export

DESCRIPTION

Soutenir les entreprises corses à l'export en période de crise.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Parmi les entreprises (notamment du secteur agro-alimentaire) qui résistent le mieux à la crise, les entreprises corses les plus résilientes sont celles qui disposent de marchés à l'extérieur de la Corse et ne dépendent donc pas seulement et exclusivement du marché domestique. L'ADEC déploie des actions de soutien à l'international dans le cadre du partenariat que l'Agence entretient avec BusinessFrance.

OBJECTIFS

Soutenir et maintenir l'export dans un contexte de crise et d'urgence

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | Augmentation et maintien du CA à l'export des entreprises insulaires Présence de la Corse à l'export | CA export des entreprises accompagnées Nb de participants à des webinars Nb de dossiers export accélérés Nb de salons avec présence de la Corse |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Entreprises (y compris entreprises ou associations culturelles (éditeurs...))

Et promotions dans le domaine artistique ou culturel

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Principalement, budget de l'action économique

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------|--|
| Partenariats | Business France – en place |
| Humains | Equipe Export ADEC + Team France Export (2 CAI CCIC) |
| Budget collectivité | Budget de l'action économique |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
| ADEC | Team Export | Maître d'ouvrage |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|----------------------------------|-----------------|---|
| Accompagnement renforcé de la Team Export (conseils et webinar dédiés via plateforme numérique existante) | CODITE export sous pilotage ADEC | Business France | Instance de gouvernance le 27 NOV pour déclinaison dès année 2021 |
| Mise en place d'un programme offensif d'actions collectives 2021 : maintien de la présence corse sur les salons digitalisés et marchés cibles en fonction des filières (ex: Israël dès le 17 nov 2020 sur l'innovation) | CODITE export sous pilotage ADEC | Business France | Instance de gouvernance le 27 NOV pour déclinaison dès année 2021 |
| Communication et soutien individuel pour un maintien de l'export dans les stratégies d'entreprise (accélération des paiements des dossiers export et avances systématiques sur les dossiers). | CODITE export sous pilotage ADEC | Business France | Instance de gouvernance le 27 NOV pour déclinaison dès année 2021 |
| Déploiement des 2 VIE ADEC dès 1 janvier 2021 (Canada + rayonnement Amérique du Nord // Benelux) | CODITE export sous pilotage ADEC | Business France | Instance de gouvernance le 27 NOV pour déclinaison dès année 2021 |

Aide à la création de sites E-commerce de proximité.**PILOTE**

DGA SIT (DTAN) et ADEC

DESCRIPTION

Favoriser le développement de sites de e-commerce d'entreprises insulaires. Cela concerne la prise en charge du financement :

- D'une Plateforme e-Commerce de 50 à 100 produits avec un nom de domaine en .CORSICA. Cette plateforme intègre au minimum un module de paiement, un module de livraison (livraison par transporteur type La Poste, livraison directe domicile, retrait chez le commerçant)
- Un an d'hébergement de la plateforme.
- Une adresse email en utilisant le nom de domaine en .CORSICA
- Un référencement de type SEO de base
- Prestation d'accompagnement pour la réalisation et la mise en place du site

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de développer le e-commerce particulièrement pour les TPE faisant l'objet d'une fermeture administrative. En Corse le recours au site de e-Commerce reste peu développé. Souvent les entreprises déploient leur stratégie commerciale sur les réseaux sociaux sans un site de vente en ligne. Pourtant à l'usage, l'environnement en ligne déployé par la plupart des TPE insulaires n'est pas en mesure de répondre au choc d'une crise sanitaire aux multiples rebonds. Il convient donc d'accompagner fortement le développement du e-commerce en Corse.

OBJECTIFS

- Proposer la création de sites de vente en ligne – e-Commerce pour les TPE (commerçants, créateurs, artisans, ...) notamment celles impactées par la crise sanitaire.
- Développer le e-commerce en Corse et augmenter le cross-canal
- Accélérer l'appropriation des outils numériques par les TPE corses.
- Favoriser les circuits courts et le commerce de proximité
 - Redynamisation de l'offre issue des Agences Web locales.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Economie et emploi | Développement du e-commerce local | Nombre de sites e-commerce déployés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

TPE moins de 20 salariés – (hors des TPE relevant du secteur numérique) ~500 entreprises ciblées ayant le niveau de maturité pour développer un site e-Commerce.

Public cible prioritaire : entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

- Chèque numérique site e-commerce : 500 000 € (prise en charge de 80% des coûts éligibles)

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|----------------------|
|---------------|----------------------|

| | |
|------------|---|
| Budgétaire | Crédits CDC DTAN + Action ECO (BS et BP 2021 – 500 000 € CPI) |
| Autre | Appel à référencement d'agences WEB |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|-----------------|--|-------------------------------|
| DTAN & ADEC | Directeur DTAN & référent innovation ADEC | Maître d'ouvrage |
| Cellule relance | Chef de cellule | Suivi de la mesure d'urgence |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-------------|---------------|-----------------------------------|
| Chèque aux TPE PME portant sur site commerce de proximité | | | 1 ^{er} trimestre 2021 |

Mesure de soutien territorial au commerce connecté**PILOTE**

DGA SIT (DTAN) et ADEC

DESCRIPTION

Soutenir les communes (ou leurs groupements) pour le déploiement de solutions digitales en faveur de l'activité des commerces de leur territoire au travers de solutions favorisant la visibilité, l'attractivité et le développement de la vente en ligne : solution de référencement, click-and-collect, drive, marketplace, fidélisation et animation commerciale.

La mesure assure la prise en charge pour les collectivités bénéficiaires :

Les Abonnements sur 12 mois à des plateformes proposant les services de commerce connecté,

Les Hébergement, frais d'installation, de paramétrage, gestion des encaissements ou des données,

La formation à la solution, accompagnement, communication,

L'acquisition de licences d'utilisation,

L'Acquisition, le développement ou renouvellement d'une solution,

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de développer le e-commerce particulièrement pour les TPE faisant l'objet d'une fermeture administrative. Beaucoup de TPE n'ont pas les compétences ou le temps de se consacrer à la mise en place d'un site e-commerce spécifique. Ainsi des solutions click-and-collect, drive, marketplace, fidélisation et animation commerciale sont-elles précieuses pour ces entreprises. Dans ce contexte, Les collectivités se sont emparées du sujet afin d'offrir une solution accessible souvent gratuite à leurs commerçants. Il s'agit donc d'encourager ce type d'initiative.

OBJECTIFS

- Proposer la création de sites de vente en ligne – e-Commerce pour les TPE (commerçants, créateurs, artisans, ...) notamment celles impactées par la crise sanitaire.
- Développer le e-commerce en Corse et augmenter le cross-canal
- Accélérer l'appropriation des outils numériques par les TPE corses.
- Favoriser les circuits courts et le commerce de proximité
- Renforcer l'attractivité et la résilience des territoires

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|-----------------------------------|---|
| Economie et emploi | Développement du e-commerce local | Nombre de territoire engagés, nombre d'entreprises bénéficiaires. |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Les communes ou leurs groupements (communauté de communes, communauté d'agglomération, établissement public territorial, communauté urbaine, syndicat de communes, syndicat d'agglomération). Les associations loi 1901.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

- 200 000 € (prise en charge de 80% des coûts éligibles)

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| | |
|---------------|--|
| Type de moyen | Description du moyen |
| Budgétaire | Crédits CDC DTAN + Action ECO + Comité de Massif |
| Autre | Développement d'un portail territorial référençant toutes les initiatives) |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------------------------------|--|-------------------------------|
| DTAN & ADEC & comité de massif | Directeur DTAN & référent innovation ADEC | Maître d'ouvrage |
| Cellule relance | Chef de cellule | Suivi de la mesure d'urgence |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|-----------------------------------|
| Mesure de soutien des territoires au commerce connecté | | | 1 ^{er} trimestre 2021 |

Accompagnement du monde culturel

PILOTE

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Soutenir les filières et les activités culturelles et artistiques pour faire face aux impacts de la crise et renforcer leur résilience dans la durée.

Assouplissement des règles prévues par les règlements d'aide en vigueur
 Maintien de financements (total ou partiel) sollicités par les acteurs culturels, y compris ceux liés à des événements, actions ou démarches n'ayant pu être réalisés en raison de la situation sanitaire

Renforcer la commande publique notamment en faveur d'acteurs fortement impactés tels que les libraires

OBJECTIFS

- Encourager la mise en place d'un écosystème vertueux permettant de développement de l'activité économique dans le domaine des industries culturelles,
- Développer la commande publique (filière audiovisuelle, livre, musique) en lien avec d'autres secteurs (éducation, patrimoine.)
- Encourager le maintien des activités évènementielles,
- Promouvoir l'offre culturelle corse et les œuvres en Corse et à l'extérieur,
- Permettre la diffusion artistique et culturelle au sein des établissements culturels de la CDC,
- Stimuler la diffusion artistique et culturelle au sein des établissements culturels publics et privés et autres (tiers lieux, centre médico-sociaux, pénitentiaires....)
- Stimuler la création d'œuvres,
- Soutenir et Accompagner l'emploi des intermittents et des techniciens des secteurs culturels,
- Favoriser notamment la formation des techniciens audiovisuels et du spectacle
- Faciliter le recours aux aides mises en place : fonds salvezza, plateforme e-commande,
- Informer sur tous les dispositifs d'aide territoriaux et nationaux

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | Indicateurs d'évaluation |
|---|---|
| <p>Economie et emploi</p> <p>Augmentation des coproductions et des préachats audiovisuels par les diffuseurs locaux (télé locales, plateforme)</p> <p>Augmentation de la Commande publique : achat de livres, cd, doublage en langue corse, films patrimoniaux en lien avec la cinémathèque, appels à projets.....</p> <p>Développer les animations au sein du réseau des librairies</p> <p>Augmentation des projets artistiques et culturels et notamment à l'extérieur</p> <p>Maintien de la capacité de programmations culturelles des structures</p> <p>Encourager la relance de la fréquentation aux événements culturels</p> <p>Accompagner les demandeurs dans le Recours aux</p> | <p>Nombre de productions insulaires coproduites et diffusées</p> <p>Nombre d'événement culturels organisés et tenus</p> <p>Taux de fréquentation/nombre de visiteurs</p> <p>Taux de recours aux/Nb de bénéficiaires des aides mises à disposition</p> <p>Nombre de spectacles et de rencontres au sein des Médiathèques</p> |

| | | |
|--------|---|--|
| | aides mises en place: fonds salvezza, plateforme e-commande Densifier la programmation culturelle et artistique au sein notamment du réseau des médiathèques territoriales, auprès des libraires, des établissements scolaires ... | Nombre de projets culturels Nombre de visites du site culture |
| Social | Maintien et/ ou développement des emplois de la filière | Nombre d'emplois protégés / créés |

BENEFICIAIRES : *préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés*

Entreprises culturelles
Associations culturelles
Acteurs du secteur culturel et artistique (auteurs, artistes, réalisateurs....)
Public

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : *préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure*

MOYENS A MOBILISER (*Veillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.*)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Humains | Animateur(trice) réseau; assistant(e)communication digitale; médiateurs culturels |
| Financement | Budget CDC |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|-----------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Collectivité de Corse | Direction de la culture | Maître d'ouvrage et maître d'œuvre |
| | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|--|---------------|----------|
| Redéfinition des conventions passées avec les diffuseurs télés locales | Direction adjointe audiovisuel | | 2021 |
| Commande de doublage en langue corse | Cinémathèque | | |
| AAP films patrimoniaux en lien avec la Cinémathèque | Direction adjointe Arts vivants | | |
| Augmenter le montant global des pass cultura | | | |
| Appel à projets pour soutenir la programmation d'événements culturels, les artistes et les auteurs (festivals, rencontres...) | Direction adjointe Arts vivants/audiovisuel/livre | | 2021 |
| Développer la communication, et la diffusion des œuvres hors des lieux conventionnels (rural, pénitentiaire, écoles, EHPAD...) Et soutien à l'emploi de médiateurs culturels | Mission communication/ Direction adjointe audiovisuel | | 2021 |

Elargissement du dispositif existant d'exonération de charges sociales**PILOTE**

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Mise en place de mesures budgétaires à destination des entreprises les plus fragilisées leur permettant d'accompagner une reprise

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives et un impact transversal majeur sur le tissu économique. Un ensemble de mesures fiscales et sociales est nécessaire pour permettre aux entreprises de se rétablir et de regagner des marges de manœuvre financières permettant d'accompagner une reprise. L'exonération doit se faire sans perte de droits pour les salariés.

OBJECTIFS

- Soutenir les TPE les plus fragilisées financièrement avec des exonérations de charges

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Exonérations de charges | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois sauvegardés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

PME des secteurs touristiques et/ou soumis à fermetures administratives (**5 500 établissements employeurs**)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

150 M€ pour 2020 et 180 M€ pour 2021

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financement | Crédit budgétaire (loi de finances 2021) |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Echéance |
|---|---|
| Exonération de charges au titre des exercices 2020 et 2021, les PME des secteurs directement impactés par les fermetures administratives et les mesures de confinement (commerce, tourisme et services aux personnes) | Janvier 2021 (si inclusion dans PLFSS et LF 2021) |
| Prise en charge par l'Etat de la totalité des charges URSSAF (patronales et salariales) jusqu'à 3 fois le SMIC sans effet de seuil et en conservant le dispositif de 20% de crédit de paiement sur les charges à venir pour les PME des secteurs touristiques et/ou soumis à fermetures administratives | Janvier 2021 (si inclusion dans PLFSS et LF 2021) |

Extension de la ZDP : renforcer le périmètre et le soutien fiscal pour les entreprises créées ou implantées en zone de développement prioritaire**PILOTE**

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Elargissement du périmètre fiscal de la zone de développement prioritaire (ZDP) pour faciliter l'implantation d'entreprises nouvelles et de faciliter leur développement

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives et un impact transversal majeur sur le tissu économique. Pour accompagner la reprise, la création de nouveaux établissements et le soutien à leur développement au cours des premières années sont cruciaux. Le renforcement de la ZDP sur le plan social et fiscal permet d'augmenter la capacité d'autofinancement de ces entreprises, donc leur potentiel d'investissements et de création d'emplois.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de *prolonger le dispositif de 5 ans supplémentaires jusqu'en 2025 (prolongé jusqu'en 2022 voté en PLF 2021)* ;

OBJECTIFS

- Soutenir les TPE au premier stade de leur existence (entreprises de moins de 5 ans) en renforçant leur capacité d'autofinancement

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Exonérations de charges patronales et d'IS | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires • Nombre d'entreprises créées |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

PME créées ou ayant moins de 5 ans hors micro-entrepreneurs (**8 000 entreprises**)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

5 M€/an (ordre de grandeur)

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financement | Crédit budgétaire (loi de finances 2021) |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Echéance |
|--|--|
| Exonération totale sur 5 ans d'IS et de charges patronales puis restauration progressive sur 5 ans | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |

Plan Savezza é Rilanciu Mesure X.X – Package fiscal de soutien aux entreprises corses : Exonérations de charges, soutien investissement et soutien formation
11/11/2020

| | |
|--|--|
| Sous-volet territorial à la ZDP concernant toutes les communes et EPCI éligibles à la ZRR où la durée des exonérations totale précédentes à 8 ans et la restauration progressive à 7 ans | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |
| Rendre cumulable ZDP et CIIC | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |
| Elargissement du bénéfice de la ZDP aux entreprises existantes de moins de 5 ans | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |

Crédit d'impôt pour pertes exceptionnelles**PILOTE**

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Mise en place de mesures fiscales pour soutenir les secteurs directement concernés par les fermetures administratives.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives et un impact transversal majeur sur le tissu économique. La réduction du CA imputable à la crise provoque pour les certaines entreprises, notamment les TPE, un risque de défaillance imminent pour des entreprises pourtant viables lié à un déficit exceptionnel, majeur et transitoire. Cette aide se conforme au point 3.12 de l'encadrement temporaire de la Commission européenne spécifique aux aides COVID-19.

OBJECTIFS

- Soutenir les TPE en péril imminent de défaillance lié à une perte exceptionnelle imputable à la crise sanitaire

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux entreprises directement par les fermetures administratives | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois sauvegardés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés**8 000 PME (ordre de grandeur) :**

- Imposées au titre des BIC ou IS
- Secteur touristique et/ou entreprises soumises à fermetures administratives ;
- Perte de CA supérieur à 30 % et déficit fiscal supérieur à 10% des capitaux propres (exercice 2020)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure**100 M€ (ordre de grandeur)****MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)**

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financement | Crédit budgétaire (loi de finances 2021) |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Echéance |
|--------|----------|
|--------|----------|

Aide pour les PME enregistrant un déficit fiscal impactant de façon majeure leur capitaux propres :

- Déficit fiscal supérieur à 10 % des capitaux propres (capital social, réserve et report à nouveau)
- **Assiette : pertes enregistrées dans les comptes 2020** considérées comme des coûts fixes non couverts (au sens de l'encadrement temporaire UE spécifique aux aides COVID-19)

Aide sous forme d'un crédit d'impôt immédiatement remboursable

Taux d'aide de 70 % pour les PME, porté à 90 % pour les TPE

Exercice fiscal 2020 (si inclusion dans LF 2021), donc remboursement possible à partir de juin 2021

Crédit d'impôt investissement corse : soutien investissement à travers l'élargissement du crédit d'impôt pour certains investissements en Corse**PILOTE**

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Mesures fiscales à destination des PME corses leur permettant d'accompagner une reprise à travers l'investissement

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives et un impact transversal majeur sur le tissu économique. Afin que la reprise économique s'amplifie et se pérennise, et alors que les entreprises ont des situations déjà très tendues sur les plans de l'endettement et de l'autofinancement, il convient de donner aux PME des marges de manœuvre financières pour investir avec une modification du CIIC

En raison de l'effet positif engendré par ce dispositif sur le développement économique insulaire, il convient de *prolonger le dispositif pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2025 ; (prolongé jusqu'en 2023 voté en 3^e PLFR pour 2020)*.

OBJECTIFS

- Soutenir l'investissement de l'ensemble des PME corses

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux investissements productifs • Elargissement au secteur du transport et aux résidences de tourisme | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde d'emplois • Créations d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois sauvegardés • Nombre d'emplois créés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés**5 500 PME corses par an****ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure****60 M€/an****MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)**

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financement | Crédit budgétaire (loi de finances 2021) |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Echéance |
|--|--|
| Taux du crédit d'impôt pour investissement en Corse (CIIC) à 40 % pour les TPE et 30 % pour les autres PME | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |

| | |
|---|--|
| Élargissement du périmètre des investissements éligibles au CIIC à certains biens incorporels et biens d'équipement (y compris non dégressif) | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |
| Élargir le Crédit d'Impôt Investissement aux biens d'équipements à renouveler au-delà de ceux inscrits à la liste des biens amortissables même de manière transitoire jusqu'en décembre 2023 et à la notion d'espace et non pas seulement de local d'entreprise | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |
| Élargissement du périmètre des entreprises éligibles au CIIC au transport routier et aux résidences de tourisme de moins de 50 lits | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |

Autres mesures fiscales : soutien à la formation pour les PME**PILOTE**

Collectivité de Corse

DESCRIPTION

Mise en place de mesures fiscales et sociales à destination des entreprises leur permettant de s'adapter aux mutations économiques en cours en formant leurs salariés

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives et un impact transversal majeur sur le tissu économique. Au-delà des mesures fiscales et sociales permettant aux entreprises de se rétablir, l'accompagnement de la reprise par les entreprises nécessite qu'elles s'adaptent aux mutations économiques en cours en formant leurs salariés. Cette aide se conforme à l'encadrement de la Commission européenne sur les aides d'Etat exemptées de notification (RGEC de la Commission européenne, section 5).

OBJECTIFS

- Soutenir les efforts de formation de transition pour l'ensemble des PME corses

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la formation | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises bénéficiaires |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Formation de salariés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salariés formés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Environ **500 PME par an**

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

7 M€/an

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financement | Crédit budgétaire (loi de finances 2021) |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Echéance |
|--|--|
| <p>Réévaluer le taux du FIP Corse de 38% à 50% sur l'exercice 2021. Crédit d'impôt « Formation Corse » de 50 % (70 % pour les TPE) couvrant le coût des formations dans les domaines des transitions numériques, environnementales et techniques directement liées aux besoins de l'entreprise (y compris salaires pour formateurs en interne)</p> <p>L'intensité de l'aide peut aller jusqu'à 50 % des coûts admissibles dans le cadre du régime. Elle peut être majorée jusqu'à 70 % pour les très petites entreprises (définition communautaire).</p> | Janvier 2021 (si inclusion dans LF 2021) |

Accompagner la création d'emploi sur les territoires par l'expérimentation**PILOTE**

Delphine Romeï - DGA affaires sociales et sanitaires

DESCRIPTION

Lancement d'expérimentations territoriales pour lutter de façon ciblée contre le chômage et participe de l'attractivité des territoires.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'impact économique et social de l'épidémie de COVID 2019 sera majeur en 2021 : destruction d'emploi, hausse du chômage, augmentation des bénéficiaires de minima sociaux. Les initiatives locales participeront des solutions. La présente mesure vise à soutenir les initiatives expérimentales de création d'emploi sur les territoires, notamment en favorisant l'émergence de nouvelles activités ou la construction de réponses nouvelles.

La création d'emploi local permet de lutter de façon ciblée contre le chômage et participe de l'attractivité des territoires.

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés
- Identifier des gisements d'emploi sur le territoire
- Accompagner les personnes en recherche d'emploi en mobilisant le tissu entrepreneurial
- Accompagner les territoires engagés dans la démarche d'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée
- Faciliter la transmission et l'accompagnement renforcé vers l'entreprise.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|
| Économique | <ul style="list-style-type: none"> • Insertion professionnelle • Création d'emplois • Redynamiser les territoires et maintenir de l'activité économique |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des populations sur les territoires, notamment dans les zones rurales, en leur permettant de trouver un emploi |

BÉNÉFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Chômeurs déjà engagés dans les groupes projets sur les territoires candidats à l'expérimentation TZ
- Personnes sans emploi résidant sur les territoires précités ou accompagnées dans le cadre du « parrainage »

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût total estimé 40 000 €

MOYENS À MOBILISER (veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Financier | <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement financier des territoires dans le cadre de la transition vers l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) à travers les chantiers d'insertion : 40 000 € (dépense BP DGASS 2021) |
| Humain | <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation d'une équipe projet : Chargée de mission ESS+ chargée de mission Précarité+ 1 référent : 0, 3 ETP |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|--|---|
| CdC | Services en charge de la lutte contre la précarité, l'ESS et l'insertion | Portage et animation des démarches Constitution des équipes projets Accompagnement des territoires Financement |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Échéance |
|---|---|---|-----------------------------|
| Accompagner et soutenir les territoires dans leurs projets locaux | Chargée de mission Précarité DGASS Chargée de mission ESS CDC | Territoires engagés dans l'expérimentation TZ, services CdC concernés | De novembre 2020 à fin 2021 |

Favoriser la mise en place de dispositifs d'alternance ou d'apprentissage dans les filières du tourisme et l'ensemble des filières stratégiques**PILOTE**

ATC/ADEC/Direction de la formation tout au long de la vie/Direction de l'orientation tout au long de la vie

DESCRIPTION

Mise en place de dispositifs d'alternance et d'apprentissage incitatifs.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les jeunes et les entreprises subissent les effets économiques et sociaux d'une crise sanitaire sans précédent. Il est plus que jamais nécessaire d'encourager l'emploi des jeunes à travers la mise en place de dispositifs d'alternance et d'apprentissage incitatifs. En complétant le dispositif d'aides de l'Etat, la CDC permettrait de continuer de garantir l'accès des jeunes à l'entreprise dans ce contexte dégradé tout particulièrement dans les filières stratégiques identifiées pour la Corse.

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des entreprises en rendant incitatif le dispositif d'aide à l'embauche des alternants et apprentis. en complétant le dispositif d'aides déjà mis en place par l'Etat.
- Faciliter la rencontre entre les jeunes et les entreprises à travers une plateforme numérique unique.
- Encourager l'emploi et la formation des jeunes.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre « gratuite » : Nb de contrats d'alternance et d'apprentissage • Désaisonnalisation • Faciliter la transmission d'entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Nb de contrats d'alternance et d'apprentissage, Nb de création d'emploi • Nb d'entreprises ouvertes à l'année • Nb de faillites d'entreprises évitées |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Formation au nouveaux métiers liés au tourisme durable | <ul style="list-style-type: none"> • Nb de métiers « verts » créés |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Etudiants
- Entreprises du tourisme (le dispositif pouvant être élargi à d'autres secteurs)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

250 000 €

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---------------------------------|
| Humain | Ingénierie |
| Financier | Aides directes, marchés publics |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
|--------|----------------------------|-------------------------------|

| | | |
|------------------------------------|--|--|
| Agence du Tourisme de la Corse/CDC | | |
| ADEC | | |
| DIRRECTE | | |
| Direction de la Formation | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|------------|
| Mise en place d'une plateforme numérique d'échange entre les besoins des entreprises et les attentes des étudiants | | | Début 2021 |
| Action de promotion des dispositifs et de la plateforme | | | Début 2021 |
| Enveloppe aides forfaitaires | | | Début 2021 |

Développer des contrats territoriaux d'objectifs et de progrès auprès des filières prioritaires**PILOTE**

Direction de la formation tout au long de la vie

DESCRIPTION

La mesure a pour ambition le développement du dispositif CTOP (contrats territoriaux d'objectifs et de progrès) dans les filières prioritaires. Il s'agit de contrats signés avec les branches ou organisations professionnelles visant à former les salariés. Un opérateur de branche est chargé de la mise en œuvre de ces Contrats d'Objectifs et, à ce titre, a pour mission : d'informer les entreprises, de suivre la réalisation des actions de formation, de régler les prestataires, de faire un compte rendu pédagogique et un bilan financier des actions

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les entreprises travaillent dans un environnement en constante mutation. Elles doivent régulièrement s'adapter aux évolutions technologiques et à l'ouverture des marchés mais aussi moderniser leurs outils de production en formant leurs salariés. L'enquête flash « Besoins en compétences des entreprises », réalisée auprès des entreprises entre juillet et septembre 2020 met en exergue trois grands axes de besoins en compétences : développement commercial, développement numérique, organisation du travail.

Une nouvelle édition de l'enquête du mois de novembre permettra d'identifier des nouveaux besoins auprès des filières prioritaires, notamment au regard du contexte actuel.

OBJECTIFS

- Lever les freins à la formation.
- Garantir la montée en compétences des personnels des filières prioritaires.
- Faciliter la fidélisation professionnelle dans les filières prioritaires en particulier des personnels touristiques.
- Favoriser l'intégration de jeunes salariés, notamment par le développement d'une ingénierie pédagogique en direction des futurs tuteurs.
- Favoriser la mise en place de formations validantes : diplômes, titres, certificat de qualification professionnelle (CQP).

| Impacts thématiques | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|
| Économie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombres de CTOP signés • Nombre de personnes formées • Nombre de parcours VAE • Taux d'insertion des publics formés • Nombre de nouveaux CDI signés |

BÉNÉFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Salariés des filières prioritaires

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût estimé : 1 500 000 €

MOYENS À MOBILISER (veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financier | Mesure financée sur des fonds propres Collectivité de Corse, cette mesure vient en complément du dispositif EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) porté les Direccte. EDEC et CTOP pourront être inscrits au prochain CPER |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--|----------------------------|-------------------------------|
| Mission CARIF-OREF de Corse | | Remontée des besoins |
| Direction de la formation tout au long de la vie | | Maître d'ouvrage |
| | | |
| Cellule Relance | Chef de cellule | Suivi et amélioration |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Échéance |
|---|-------------|---------------|--------------------|
| <p>Développement du dispositif CTOP (contrats territoriaux d'objectifs et de progrès) dans les filières prioritaires.</p> <p>Un opérateur de branche est chargé de la mise en œuvre de ces Contrats d'Objectifs et, à ce titre, a pour mission : d'informer les entreprises, de suivre la réalisation des actions de formation, de régler les prestataires, de faire un compte rendu pédagogique et un bilan financier des actions.</p> | | | Début d'année 2021 |

Réorienter les compétences vers les filières porteuses en Corse**PILOTE**

Direction de la formation tout au long de la vie/CARIF-OREF de Corse

DESCRIPTION

La mesure a pour finalité la mise en place de formations professionnelles adaptées aux besoins identifiés des filières et des territoires. Il s'agit de former prioritairement les jeunes et les personnes précaires comme les demandeurs d'emploi.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'INSEE, dans sa note de conjoncture 31, parue le 12/10/2020, indique une chute de l'emploi salarié sur le 2^e trimestre 2020 plus fortement qu'en moyenne nationale (-5,9 % contre -0,9 %), notamment dans le secteur privé. La région totalise 109 840 emplois soit une perte trimestrielle de 6 840 emplois. La contribution à l'élaboration du Plan de redémarrage économique corse de la CCI de Corse de juillet 2020, présente une approche économique de la Corse en se concentrant sur 12 filières identifiées comme stratégiques et réparties en 3 groupes :

- 4 filières « clés » : Tourisme, Commerces et services de proximité, BTP, Transports & Logistique ;
- 3 filières « souveraines » : Santé & Silver économie, Énergies & Développement durable, Agriculture & Industries agroalimentaires ;
- 5 filières « d'avenir » : Industries Culturelles et Créatives (ICC), Numérique, Aéronautique, Nautisme, Cosmétique.

OBJECTIFS

- Améliorer la remontée des besoins en formation dans les secteurs stratégiques (soutien aux Comités Locaux Emploi-Formation et au Dispositif interconsulaire).
- Développer les compétences en cohérence avec les besoins des territoires.
- Proposer des parcours supplémentaires de formation vers les filières et les métiers d'avenir.
- Favoriser la capacité à occuper un emploi au sein des filières porteuses en Corse.
- Promouvoir l'égalité de chances au sein du marché de travail.
- Favoriser l'émergence de profils professionnels spécialisés dans des secteurs porteurs de l'économie corse.
- Développer des campus des métiers dans les filières porteuses.

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Économie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des formations pour l'acquisition de compétences spécifiques • Augmentation des formations pour l'acquisition de compétences transversales • Augmentation du nombre de jeunes entrant en formation (un jeune= une formation) • Développement du dispositif VAE • Augmentation de manière significative l'insertion dans l'emploi • Accroissement de l'égalité des chances | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées • Nombre de personnes formées • Nombre de parcours VAE • Taux d'insertion des publics formés |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'égalité des chances | <ul style="list-style-type: none"> • Femmes/hommes, publics précaires, TH, bénéficiaires du RSA, publics éloignés des lieux de formation...) |

BÉNÉFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Personnes en recherche d'emploi ou en réorientation professionnelle, travailleurs handicapés, jeunes.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

La mesure sera financée dans le cadre du PRIC 2021 (enveloppe disponible de 24 936 886 €, part CDC + part Etat). Le FSE sera également mobilisable. À ce jour cependant les nouvelles formations organisées vers les filières porteuses et leurs coût sont encore en cours d'évaluation.

MOYENS À MOBILISER (veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Financier | Financements nationaux dans le cadre du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC, part Etat) : 11 794 000 €. Financements Collectivité de Corse sur fonds propres : 13 142 886 €. FSE |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--|----------------------------|--|
| CARIF-OREF de Corse, comités locaux formation et consulaires | | Analyse des besoins et identification des formations à mettre en œuvre |
| Direction de la formation tout au long de la vie | | Maître d'ouvrage |
| Organismes de formation | | Maîtres d'œuvre |
| | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Échéance |
|--|---|---------------|-----------------------|
| Soutien aux Comité Locaux Emploi-Formation et au Dispositif interconsulaire (remontée des besoins). | CARIF -OREF de Corse | | Fin 2020, début 2021 |
| Mise en place d'un programme d'actions de formation adaptées aux besoins identifiés des filières et des territoires. | Direction de la formation tout au long de la vie | | Premier semestre 2021 |
| Développement des campus des métiers dans les filières porteuses. | Direction de l'éducation de l'enseignement et de la recherche | | Second semestre 2021 |

Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité**PILOTE**

Direction de la formation tout au long de la vie

DESCRIPTION

La mesure vise à soutenir la transition des organismes de formation vers un enseignement à distance performant, il s'agit d'agir sur :

- la formation des formateurs, ingénierie pédagogique digitale et à distance ;
- la mise en place de plateforme de formation à distance ;
- la mutualisation des outils (plateaux techniques/outils pédagogiques, salles de visio...) ;
- la mise en place d'outils pédagogiques innovants (plateformes d'échanges pédagogiques...) ;
- le renforcement l'offre de formations « numériques » pour tous les publics ;
- le soutien à la formation à distance des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- l'aide à l'équipement en matériel informatique et de dispositif d'enseignement à distance.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les résultats de l'enquête sur le maintien à distance de l'activité de formation, menée en mars 2020 auprès des organismes de formation et administré par le Réseau des Carif Oref et les Carif Oref régionaux, montrent que 34 % des organismes ont maintenu une activité à distance pendant la période du confinement.

La crise a été un élément d'accélération afin de basculer l'activité de formation à distance. Cependant, les difficultés rencontrées ont été aussi bien du côté des apprenants que des établissements de formation.

Ainsi, les besoins en formation sur les compétences numériques sont à développer aussi bien auprès des publics bénéficiaires de la formation que des formateurs eux-mêmes.

En Corse, 73 % des établissements concernés par la poursuite d'activité disent avoir besoin de financer des équipements, contre 48 % pour ceux qui ont suspendu leur activité.

De même, le soutien à l'ingénierie pédagogique est plus souvent évoqué avec respectivement 42 % pour la conception de ressources spécifiques et 54 % pour la scénarisation pédagogique des parcours (contre respectivement 28 % et 18 % en cas de suspension).

Enfin, le besoin de professionnalisation, notamment la formation de formateurs, est plus souvent cité par les établissements ayant poursuivi leur activité (54 % contre 18 %).

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes de formation professionnelle.
- Garantir l'adéquation des offres de formation au marché du travail pour favoriser l'acquisition de compétences.
- Faciliter les échanges et les partenariats entre les organismes de formation.
- Améliorer l'accès à la formation pour les habitants des territoires ruraux.

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Économie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la mutualisation des outils (plateaux techniques/outils pédagogiques, salles de visio) • Renforcement de l'offre de formation du numérique • Renforcement de l'offre de formation adaptée aux besoins des territoires. | <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'outils mutualisés, nombre d'outils de formation à distance mis en place. • nombre de formation « Numériques » mise en place • nombre de stagiaires formés • nombre de formateurs formés |

- Développement d'outils de formation à distances (plateformes, outils pédagogiques...)
- Développement de la formation de formateurs

BÉNÉFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Organismes de formation.
- Collectivités locales dans le cadre de la création de tiers lieux susceptibles d'accueillir des modules de formation.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût à affiner, évaluation à ce jour entre 300 à 500 000 €

MOYENS À MOBILISER (veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Financier | Financements nationaux dans le cadre du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) : volet investissement notamment. Fonds propres Collectivité de Corse FEDER ? |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--|----------------------------|-------------------------------|
| Direction de la formation tout au long de la vie | Directeur | Maître d'ouvrage |
| | | |
| Cellule Relance | Chef de cellule | Suivi de la mesure |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Échéance |
|--|-------------|---------------|----------------|
| Formation de formateur : Ingénierie pédagogique digitale et à distance | | | Printemps 2021 |
| Mise en place de plateforme de formation à distance | | | Printemps 2021 |
| Mutualisation des outils (plateaux techniques/outils pédagogiques, salles de visio...) | | | Printemps 2021 |

| | | | |
|--|--|--|----------------|
| Mise en place d'outils pédagogiques innovants (plateformes d'échanges pédagogiques...) | | | Printemps 2021 |
| Renforcement l'offre de formations « numériques » pour tous les publics | | | Printemps 2021 |
| Soutien à la formation à distance des salariés et des demandeurs d'emploi | | | Printemps 2021 |
| Aide à l'équipement en matériel informatique et de dispositif d'enseignement à distance. | | | Printemps 2021 |

Renforcer la prévention, le repérage et l'accompagnement des décrocheurs vers des formations qualifiantes**PILOTE**

Direction de la formation tout au long de la vie

DESCRIPTION

Renforcement des actions existantes tout particulièrement la prévention, le repérage, la prise en charge et le suivi des décrocheurs.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les jeunes sont les premières victimes de la crise économique engendrée par l'épidémie de Covid-19. Ce nouveau contexte a ainsi rappelé l'importance de la prise en charge des jeunes en situation de décrochage. Il apparaît donc impératif de mobiliser tous les acteurs impliqués afin de renforcer les actions existantes tout particulièrement la prévention, le repérage, la prise en charge et le suivi des décrocheurs.

OBJECTIFS

- Mieux coordonner les actions de lutte contre le décrochage scolaire (loi du 5 mars 2014).
- Renforcer les actions existantes, en particulier celle des PSAD (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs).
- Diffuser une information exhaustive et pertinente sur les formations et sur les métiers auprès des publics scolaires, universitaires, des apprentis et de leurs familles (loi du 5 septembre 2018).
- Assurer la mise en place du plan d'action relatif à l'obligation de formation des 16-18 ans (décret du 5 août 2020).
- Favoriser le maintien en formation, en particulier les jeunes apprentis en rupture de contrat sans droit au chômage, ou n'ayant pu trouver un contrat à cause de la crise sanitaire.

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du repérage de décrocheurs • Prises en charge personnalisées • Formation des jeunes • Augmentation du nombre de décrocheurs insérés dans la vie professionnelle après avoir suivi une Formation qualifiante. | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de décrocheurs repérés • Nombre de jeunes pris en charge • Nombre de formations dispensées • Nombre de stagiaires intégrant le marché du travail • Nombre d'apprentis en rupture de contrat aidés |

BÉNÉFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Public « Jeunes »

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

200 000 €

MOYENS À MOBILISER (veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|-------------------|---|
| Moyens humains | Direction de l'orientation tout au long de la Vie et direction de la formation tout au long de la vie (mission apprentissage) |
| Moyens financiers | 200 000 € |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
|--------|----------------------------|-------------------------------|

| | | |
|---|---|--------------------|
| Direction de l'orientation tout au long de la vie | Directeur | Maître d'ouvrage |
| Direction de l'orientation tout au long de la vie | Directrice adjointe en charge des formations sanitaires et de l'apprentissage | Maître d'ouvrage |
| | | |
| Cellule de relance | Chef de cellule | Suivi de la mesure |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Échéance |
|---|--|--|--|
| Prévenir le décrochage des jeunes apprentis en rupture de contrat inférieure à 3 mois. | Direction adjointe en charge des formations sanitaires et de l'apprentissage | CFA | Fin 2020-début 2021 |
| Améliorer l'information sur les métiers et les formations en tenant compte des données socio-économiques des territoires (diffusion de guides d'orientation, valorisation et développement du site Corsica Orientazione de la Collectivité de Corse, création d'une boîte à outils à destination des collègues et des lycées). | Direction de l'orientation tout au long de la vie Direction de l'orientation tout au long de la vie | DIRECCTE/ Mission CARIF-OREF de CORSE (CDC) Rectorat de Corse | 1 ^{er} semestre 2021 1 ^{er} semestre 2021 |
| Dynamiser et mieux coordonner l'action des PSAD élargies à d'autres partenaires comme les CFA, l'enseignement agricole et l'enseignement maritime. | Direction de l'orientation tout au long de la vie | DIRECCTE/Rectorat/Missions locales | 1 ^{er} semestre 2021 |
| Fédérer l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une commission dédiée du CREFOP. | Direction de l'orientation tout au long de la vie | DIRECCTE/Rectorat/partenaires du CREFOP | 1 ^{er} semestre 2021 |
| Participer activement à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans. | Direction de l'orientation tout au long de la vie | DIRECCTE/Rectorat/Missions locales | 1 ^{er} semestre 2021 |

Aide à la bonification du dispositif emploi à destination des publics rencontrant des difficultés à s'insérer dans le marché du travail**PILOTE**

ADEC (Budget d'intervention ADEC)

DESCRIPTION

Refondre U PATTU IMPIEGU dans le sens d'un soutien plus massif à la création d'emplois, sous différentes formes :

- Primes pouvant aller jusqu'à 7 000 € pour le recrutement en CDI d'une personne faisant partie des publics cibles (*)
- Primes pour le recrutement en CDD ou en contrat d'apprentissage (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) conclu entre l'adoption du dispositif et juillet 2021 d'une personne faisant partie des publics cibles (*)
 - Aides pouvant aller jusqu'à 2 000 € en complément des aides à l'embauche de France Relance (jeunes de moins de 26 ans, personnes titulaires de la RQTH, etc.)
 - Aides pouvant aller jusqu'à 4 000 euros en l'absence de mesures prévues par France Relance pour les autres publics cibles (*) ou à l'issue de la période de prise en compte des contrats par France Relance (février/mars 2021)
- Bonification de 20% des différentes primes ci-dessus dans le cas où l'entreprise serait située dans le rural ou dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville

() Publics cibles : Séniors (personnes de plus de 50 ans), jeunes de moins de 26 ans, jeunes diplômés à partir de Bac +3 recrutés dans les 12 mois consécutifs à l'obtention de son diplôme, personnes titulaires de la RQTH, personnes ayant subi d'une période d'emprisonnement, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emplois inscrits au Pôle Emploi Corse depuis plus de 6 mois, personnes ayant subi un licenciement économique ou en reconversion, personne résidant dans le rural ou dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville*

ELEMENTS DE CONTEXTE

La lutte contre le chômage ainsi que la relance de l'emploi des publics et secteurs les plus fragiles figurent parmi les enjeux cruciaux du sauvetage et du rebond économique

OBJECTIFS

- Favoriser l'insertion en CDI des personnes fragilisées sur le marché du travail,
- Stimuler l'embauche des jeunes de moins de 26 ans sous forme de CDI, CDD (de 3 mois et plus) ou de contrats en alternance,
- Maintenir l'emploi et les compétences,
- Soutenir la création d'emplois pérennes en zone rurale, ...

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Economie et emploi | Création d'emplois : 200 CDI et 500 CDD pour l'année 2021 | Nombre d'emplois créés en CDI Nombre d'emplois créés en CDD |
| Social | Lutte contre la fracture territoriale | Nombre d'emplois créés dans le rural ou dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

TPE et PME recruteuses basées en Corse relevant principalement de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût estimé total en € : 3 M€/an

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------|---|
| Humains | Instructeurs ADEC |
| Financement | Budget d'intervention de l'action économique de l'ADEC |
| Budget collectivité | 3 M€/an (+1,5 M€ déjà budgété + 1,5 M€ supplémentaires) |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|---|------------------------------------|
| ADEC | Directeur Général-adjoint Opérationnel (ADEC) | Maître d'ouvrage et maître d'œuvre |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-------------|---|---------------|
| Elaboration et proposition d'un dispositif d'aide à l'emploi refondé à l'Assemblée de Corse | ADEC | CdC/DGA Éducation/Enseignement/Formation/Langue corse sur la question des contrats en alternance | Décembre 2020 |
| Mise en œuvre opérationnelle | ADEC | | Janvier 2021 |

Expérimentation autour du télétravail**PILOTE**

DGA SIT / Délégation à l'encadrement supérieur

DESCRIPTION

L'expérimentation a pour objet de connaître l'impact de la mise en place du télétravail au sein des entreprises locales afin d'en comprendre les avantages, les contraintes, les besoins attendus et d'en extraire des mesures d'amélioration et de soutien.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire et la période de confinement ont mis en exergue les opportunités liées au télétravail, ainsi que les contraintes associées à ce mode de fonctionnement.

Une analyse et capitalisation sur cette période est nécessaire afin d'en tirer les principaux enseignements et définir les possibles évolutions en matière de travail.

OBJECTIFS

- Contribuer au maintien de l'activité économique des entreprises
- Capitaliser sur l'expérience des entreprises en matière de télétravail pendant la période de confinement
- Proposer et mettre en œuvre des mesures de soutien adaptées

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien et le développement de l'activité économique locale et son emploi • Aider la transformation du travail par le numérique | <ul style="list-style-type: none"> • Coût des investissements en matière de télétravail : équipement et outils informatiques, prime dédiée... • Nombre de formations dédiées à la maîtrise des outils numériques |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'organisation du travail pour concilier les mesures de protection et poursuite de l'activité de l'entreprise en télétravail et/ou en présentiel • Amélioration des relations sociales : management, dialogue social, qualité de vie au travail ... | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes éligibles au télétravail • Nombre de télétravailleurs • Evolution des méthodes managériales et organisationnelles |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Les dirigeants des TPE-PME insulaires ainsi que leurs salariés.

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

27 787€

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|----------------------------------|
| Financier | Fonds propres de la collectivité |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|-----------------------------------|---|--|
| Association | Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail (ARACT) | Etude sur l'impact du télétravail dans le secteur privé avec proposition de mesures d'amélioration et de soutien |
| Dirigeants et salariés de TPE-PME | 3 TPE-PME représentatives du tissu économique local | Participation à l'expérimentation |
| ADEC | | Connaissance du secteur privé et participation au projet |
| Collectivité de Corse | DES | Pilotage du projet |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|---------------------------------|
| Diagnostic sur le télétravail dans le secteur privé | | | 1 ^{er} trimestre 2021 |
| Plan d'action avec proposition de mesures d'amélioration et de soutien | | | 2 ^{ème} trimestre 2021 |

Protéger les consommateurs du risque de précarité énergétique**PILOTE**

DGA ASS - AUE

DESCRIPTION

Développement et promotion des actions de primo conseil et d'accompagnement des ménages en situation de précarité ou de vulnérabilité énergétique

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les résultats encourageants de l'expérimentation pilote ORELI menée sur 200 logements, dont 1/3 de ménages en situation de précarité énergétique, a conduit l'ensemble des partenaires de l'AUE (CDC, ADEME, l'ETAT, EDF) associés au pilotage et la coordination des grands programmes de MDE en Corse - à valider la proposition de l'AUE de pérenniser un dispositif visant des objectifs de déploiement à grande échelle.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Corse prévoit donc la rénovation au niveau BBC de 2 400 logements individuels à l'horizon 2023 puis 7 300 à 2028.

Les difficultés sociales se traduisent par des inégalités cumulées touchant souvent les conditions de logement. Les occupants de logement en situation de précarité (20 000 ménages) ne parviennent souvent pas, malgré les aides existantes, à réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité énergétique de leur habitation et à la réalisation d'économie.

La présente mesure vise à développer et promouvoir les actions de primo conseil et d'accompagnement des ménages en situation de précarité ou de vulnérabilité énergétique pour faciliter la rénovation des logements pour une centaine de ménages sur la période fin 2020 / premier trimestre 2021. Elle est complémentaire de la mesure qui augmente le niveau d'aide afin de réduire le reste à charge qui ne doit pas excéder 5 à 10% du coût de la rénovation

OBJECTIFS

- Mieux détecter et faciliter l'accès aux aides publiques destinées à la rénovation des logements pour 100 ménages sur la période fin 2020/T1 2021
- Réduire la consommation d'énergie global de la Corse pour Réduire la dépendance aux approvisionnement extérieurs en combustible fossile

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et renforcement des réseaux d'acteurs publics et privés œuvrant dans le domaine de la précarité | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages détectés et accompagnés s'engageant à réaliser des travaux de rénovation énergétiques |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Bénéficiaire - Ménages en situation de précarité énergétique en Corse (~20 000 en 2017 – source : AUE-OREGES)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Entre 40 et 60 K€ / an de dépenses nouvelles

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Humain | <ul style="list-style-type: none"> Détection des ménages en situation de précarité énergétique (éligibles ANAH) et Primo-conseil Rénovation Energétique au domicile : 0,5 jours Participation à la première entrevue en binôme avec le conseiller technique énergie : 0,5 jour Accompagnement téléphonique : 0,15 jour <p>Total ETP : 1,15 jours par habitation</p> <p>Objectif fin 2020/ 1T 2021 : 100 accompagnements réalisés</p> <p>Sur la période fin 2020/ 1 T 2021 : 115 jours sur les 6 mois = 1/2 ETP/an</p> |
| Financier | <p>Financement de prestations externalisées (100 % du coût pris en charge par l'AUE via la convention d'assistance opérationnelle EDF/AUE)</p> <p>Montant des budgets mobilisés à préciser : entre 40 et 60 K€ / an de dépenses nouvelles</p> |
| Savoir faire | |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|-----------------------------------|----------------------------|---|
| CdC | DIL – EDF | Dynamisation du partenariat afin de promouvoir les offres de rénovation énergétique auprès des ménages lors de visites à domicile |
| CdC | DASP | Mobilisation des travailleurs sociaux dans le cadre de séances de sensibilisation |
| AUE | Marie-Dominique PAOLI | Animer le dispositif global, assurer les interventions des services techniques et la coordination avec les services sociaux |
| ADIL, ALIS... | | Assurer le cas échéant des prestations en sous-traitance |
| Conseiller Energie (EIE, PTRE...) | Marie-Dominique PAOLI | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-------------|---------------|----------|
| Mettre en œuvre les nouvelles conditions de l'aide pour la rendre accessible la mesure d'aide aux ménages les plus modestes | AUE | | 2020 |

| | | | |
|---|--------------------------------------|--|------|
| | | | |
| Informer/ sensibiliser l'ensemble des acteurs sociaux sur les aides mobilisables | AUE | | 2020 |
| Repérer et orienter les ménages précaires vers les aides mobilisables | CDC – DASP – travailleurs sociaux | Travailleurs sociaux | 2021 |
| Négocier un nouveau partenariat avec le secteur associatif pour promouvoir les offres | CDC – EDF - Financement AUE | Associations intervenant dans le domaine du logement | 2021 |

Mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux pour diminuer les situations de non-recours**PILOTE**

Delphine Romeï - DGA ASS

DESCRIPTION

Promotion d'actions convergentes pour faciliter l'accès à l'information et aux services, et renforcer la prise en charge en proximité de ces publics

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le non-recours aux droits et aux aides sociales est difficilement objectivable, mais il pourrait concerner en Corse, près de 50 millions de dépenses supplémentaires. Ce non-recours concerne les prestations sociales principalement mais également le droit à une couverture santé.

La simplification des procédures fait partie des principaux leviers pour lutter contre le non-recours mais également l'ensemble des démarches proactive d'information et d'identification des publics concernés.

La présente mesure vise à promouvoir un ensemble d'actions convergentes pour faciliter l'accès à l'information et aux services, et renforcer la prise en charge en proximité de ces publics.

OBJECTIFS

- Garantir l'ensemble des droits
- Renforcer l'accessibilité de l'information
- Lever les freins à l'accès au droit, notamment avec la médiation numérique
- Adapter les dispositifs aux besoins des différents publics concernés en Corse

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des risques d'exclusion sociale • Limitation des pertes de revenus des ménages les plus modestes • Augmentation des points d'accueil social à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire potentiel • Formation des personnels en charge de l'accueil à la détection des besoins et aux différents dispositifs pour permettre une meilleure orientation des usagers/demandeurs Diminution des situations de non-recours aux prestations sociales <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de prestations • Niveau de revenu • Taux de population couverte par un accueil social, Nombre de communes adhérentes à la démarche • Nombre de personnes formées, Nombre de personnes orientées via un premier accueil social • Taux de non-recours aux prestations sociales RSA , CMU |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- Toute personne pouvant prétendre à une prestation sociale

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût total estimé de la mesure : **130 000 € / 115 000 euros au total / 60 000 euros Salvezza**

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Financier | <ul style="list-style-type: none"> • Développer un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de chaque administré • Coût de l'étude de mise en œuvre du RU : 55 000€ (budget DGAS 2021 – délibération adoptée) • Mettre en place un dossier unique CDC d'aide financières et de secours, hors prestations (confirmer le montant) • Proposer un numéro unique de contact • Dotation d'équipements informatiques sur 2 sites: 5000 euros |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---|----------------------------|--|
| CdC | | Porteur et financeur |
| Etat | | Financeur |
| Réseau des acteurs sociaux | | Partenaires sur la mise en œuvre des actions sur le territoire |
| Partenaires engagés au fur et à mesure de l'avancée de la démarche (communes) | | Partenaires sur la mise en œuvre des actions sur le territoire |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|---|---|----------------------|
| Développer un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de chaque administré | Chargée de mission Précarité DGASS | Ensemble des partenaires engagés dans la démarche | 2021 |
| Porter un dossier d'expérimentation du Revenu Universel en Corse | Chargée de mission Précarité DGASS + intervenant | Commission ad hoc | 2021 (2eme semestre) |
| Mettre en place un dossier unique CdC d'aides financières et de secours, hors prestations | DASP | Chargée de mission Précarité DGASS | 2021 |
| Proposer un numéro unique de contact | DASP | DASP | 2020 |

Lutter contre la précarité alimentaire grâce à des politiques de détection puis d'accompagnement des foyers en situation de précarité**PILOTE**

Gabrielle LUCCIONI (DGA ASS – Direction Action Sociale de proximité) et Marie-Ange LANFRANCHI (DGA ADT – Direction des solidarités territoriales)

DESCRIPTION

La présente mesure vise à soutenir les initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et renforcer la mobilisation des acteurs à tous les niveaux d'actions (information, détection des publics, collecte, redistribution...) en proposant une vision intégrée dans une logique d'enjeux partagés entre le territoire et la Collectivité de Corse.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'impact économique et social de l'épidémie de COVID 19 n'est pas encore complètement mesurable, mais la destruction massive d'emploi, la hausse du chômage et l'augmentation très forte des minima sociaux vont accentuer la pauvreté sur le territoire et renforcer les inégalités. L'accès à l'alimentation doit pouvoir être garanti à tous, dans un contexte d'accroissement des besoins.

OBJECTIFS

- Garantir la sécurité alimentaire de tous en luttant contre la privation matérielle
- Renforcer l'accessibilité de l'offre alimentaire auprès des plus démunis sur tout le territoire
- Soutenir, valoriser et structurer l'offre sur tout le territoire, notamment par des solutions de proximité

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des populations dans les territoires • Maintien des activités dans les territoires (producteurs) • Lutte contre le gaspillage alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> • Quantité de denrées récupérées • Nombre de producteurs mobilisés |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de solutions de proximité : diminution de l'impact sur l'environnement et lutte contre le gaspillage alimentaire • Inclusion sociale par la participation des usagers | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Rayonnement territorial des actions</i> • Nombre d'initiatives collectives locales |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les situations de grande précarité et d'exclusion sociale | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'aide alimentaire dans les zones rurales/territoire • Nombre (profils) de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire dans les zones rurales |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Personnes en situation de précarité

Ensemble des ménages modestes, dont monde rural, personnes âgées et les familles monoparentales de Corse

Acteurs de terrains (associations caritatives, communes et EPCI...)

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût total estimé de la mesure : 450 000 €.

Soutien aux acteurs de l'aide alimentaire :

Plan Savezza é Rilanciu

Mesure 6.5 – PRECARITE ALIMENTAIRE

10/11/2020

- Budget actuel DGASS 400 000 euros annuels (dont 100 000 euros de recettes Etat : contractualisation Précarité) augmentation à prévoir + 50 000 euros : budget DGASS/ Et/ou Fonds Montagne
- Budget conférence sociale : pas de budget

Possibilité négociation avenant 2021 contractualisation Etat pour assurer une recette partielle

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---|--|
| Cadre juridique | N/A |
| Humains | Effectifs du service Développement local de la DASP, DTAN, solidarités territoriales |
| Techniques, logistiques, infrastructurels (numérique) | Plateforme numérique de gestion logistique : recours à prestataire extérieur |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| CDC | Chargée de mission ESS | Suivi et coordination de la démarche |
| CDC | DIL | Mise en œuvre du plan d'actions et financement |
| ETAT | DIRECTE | Mise en œuvre du plan d'actions et financement |
| Représentation des structures | CRESS | Concertation |
| SIAE | Représentants des structures | Concertation/déclinaison des objectifs conventionnés |
| CDC | Chargée de mission ESS | Suivi et coordination de la démarche |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|--|---|
| Renforcer le soutien financier aux structures sur le territoire et agissant en proximité dans le domaine de l'aide alimentaire | CDC | État | 2021 |
| Mettre en place une instance de consultation et de réflexion sous forme de conférence sociale d'aide alimentaire | CDC | Associations, Collectivités locales, structures de développement local (GAL LEADER), Etat (DRAAF, DRJSCS), grande distribution | 2eme trimestre 2021 et à mi-parcours dernier trimestre 2021 |

Créer une nouvelle offre d'insertion socio-professionnelle destinée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA**PILOTE**

Laurence GIUNTINI - DGA ASS / Direction Insertion Logement

DESCRIPTION

La présente mesure vise à développer une nouvelle offre d'insertion socio-professionnelle en réponse à l'accroissement du nombre de bénéficiaires du RSA.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Compte tenu de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de COVID 19, le nombre de bénéficiaires du RSA a sensiblement augmenté depuis le début d'année 2020 (+ 600 dès le mois de mars 2020) et une nouvelle hausse est à prévoir de 1 100 personnes en 2021 (7 400 allocataires, +18 % sur un an) dans le scénario central. En 2022, la hausse se modérerait à +6 % (7 900 allocataires). En supposant que les allocations soient revalorisées en suivant l'inflation et que les autres coûts de fonctionnement restent stables, les dépenses au titre du RSA de la Collectivité de Corse (scénario central) progresseraient donc de 3,6 M€ en 2020 (allocations : +3,0 M€) à 49,15 M€ (allocations : 40,22 M€), et de 9,2 M€ en 2021 (allocations : +7,6 M€) à 58,43 M€ (allocations : 47,81 M€). Le total atteindrait en 2022 62,66 M€ (allocations : 51,30 M€) – source Geocodia

En septembre 2020 le RSA a été versé à 6 194 foyers insulaires, Ces nouveaux bénéficiaires doivent pouvoir bénéficier de la prestation, mais également d'une offre d'insertion adaptée à leurs besoins.

OBJECTIFS

- Inscrire les nouveaux bénéficiaires du RSA dans un parcours dynamique de retour à l'emploi
- Lutter contre la précarité en évitant le maintien des nouveaux entrants au sein du dispositif RSA
- Décloisonner insertion sociale et insertion professionnelle
- Dynamiser le suivi des bénéficiaires du RSA « nouveaux entrants » et les rendre acteurs de leur parcours
- Développer une nouvelle offre de formation destinée aux métiers en tension

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un accompagnement « partenarial » afin d'apporter une réponse personnalisée au bénéficiaire du RSA • Cibler des publics proches de l'emploi rencontrant des problématiques sociales (jeunes sans qualification, mères isolées) | <ul style="list-style-type: none"> • Sorties dynamiques des nouveaux entrants RSA • Nombre d'actions mises en œuvre pour lever les freins |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Rendre le bénéficiaire du RSA acteur de son projet d'insertion initié avec le référent de parcours (prise en charge plus rapide grâce à un contrat d'engagement réciproque d'une durée plus courte) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sorties positives du dispositif et atteinte des objectifs fixés contractuellement |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Bénéficiaires du RSA nouvellement entrés dans le dispositif

Demandeurs d'emploi

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût total estimé de la mesure : 6,6 millions

Renforcement des moyens financiers sur plusieurs plans :

- Augmentation du volet allocation estimée à 6 millions d'euros supplémentaires en 2021

- Plan territorial d'insertion 2020-2022 : Entrée en vigueur d'un accord cadre territorial prévoyant notamment des actions de coaching,

Budget complémentaire estimé suite à l'impact de la crise COVID : 620 000 €

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|-----------------|---|
| Cadre juridique | N/A |
| Humains | - Redéfinition des missions de référent RSA au sein de la direction insertion logement : expérimentation du « référent de parcours RSA » sur les territoires d'Ajaccio et de Bastia - Renforcement des moyens humains dédiés à l'orientation du public RSA sur Bastia (un ETP supplémentaire à redéployer sur la plateforme RSA) et renfort des effectifs existant pour l'accompagnement du public (travailleurs sociaux), |
| Partenariat | Renforcer les liens partenariaux sur des actions menées conjointement : recherche d'emploi, territoire zéro chômeur, offre de formation, ateliers et chantiers d'insertion |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---|------------------------------|--|
| CDC (DIL et direction formation professionnelle), Pôle Emploi, Afpa | Direction insertion logement | Porteurs |
| CDC, Pôle Emploi, DIRECTE | Directions | Financeurs |
| Associations du champ de l'insertion sociale et professionnelle | Responsables | Prestataires du plan territorial d'insertion |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-----------------|--|----------|
| Renégocier la convention relative à l'accompagnement global CDC/Pôle emploi | CDC Pôle Emploi | CDC pôle Emploi | Fin 2020 |
| Décloisonner la prise en charge des bénéficiaires (insertion sociale et professionnelle) en développant la fonction de référent de parcours RSA | CDC DIL | SIAE, CRESS, service Insertion sociale | 2021 |
| Abonder le budget 2021 de l'allocation RSA afin de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires | CdC – DIL | | T 1 2021 |

Lutter contre la précarité des jeunes**PILOTE**

DA JEUNESSE

DESCRIPTION

Renforcer et promouvoir une offre spécifique à l'attention des jeunes tenant compte de l'aggravation du contexte.

Traiter les situations d'urgence et de précarité

Garantir l'accès au droit de tous

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire est venue aggraver une situation pour les jeunes déjà pointée comme très préoccupante dans la dernière décennie, dont les points saillants ont été précisés en Corse par le diagnostic réalisé pour le Pattu per a Ghjuventù : fort taux de chômage, décrochage, autonomie tardive ... Les événements de 2020 sont venus ajouter une dimension particulièrement anxiogène à ce constat.

OBJECTIFS

- Développer les aides d'urgence existantes
- Améliorer l'accueil et l'information des jeunes sur tout le territoire
- Lutter contre le non-recours aux droits des jeunes
- Soutenir et favoriser l'initiative et les projets des jeunes

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|---|---|
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'employabilité et de la capacité d'entreprendre des jeunes • Promouvoir l'inclusion des populations fragiles • Garantir l'accessibilité aux droits • Émergence de nouveaux projets portés par les jeunes • Augmentation des actions menées par les associations au bénéfice des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de NEETS • Nombre de jeunes aidés / montant alloué aux aides / mise en place des accès aux soins ou aux droits (nombre de jeunes fréquentant les structures) • Taux de consommation des dispositifs de soutien aux jeunes (FAJ, mesures schéma vie étudiantes etc...) • Nombre de « Ghjovani in massa » accompagnés • Nombre d'actions associatives financées |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- Jeunes précaires de 16 à 30 ans
- Jeunes de 16 à 30 ans
- Réseau des acteurs de jeunesse

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût total estimé de la mesure : 100 000 €

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Humains | <ul style="list-style-type: none"> DA Jeunesse / Équipe animation info jeunesse pour actions sur le terrain et communication sur action en faveur des jeunes |
| Financier | <ul style="list-style-type: none"> Budget communication : 100 000 € (qui pourraient être demandés au titre du BP 2021 par la DAJ) Budget du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ): 210 000 €* (prévus en 2020, qui pourraient être reconduits en 2021 par la DE-DGASS). Budget aide aux associations jeunesse (actions Corsica Rilancia) : 100 000€ (qui pourraient être réservés sur le budget de la DAJ au BP 2021) Budget action Ghjovani in mossa : 100 000€* (prévus en 2020, qui pourraient être reconduits en 21 par la DAJ). Ces montants prévus en 2020 ont été largement sous-consommés. Il est convenu de communiquer largement et d'accompagner les publics afin d'augmenter l'impact de ces mesures existantes. |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--|---|--|
| Direction adjointe en charge de la jeunesse | Michèle Cristofari | Pilote, en charge du Pattu per a Ghjuventù |
| DAJ/ Service « Infumarzione ghjuventù » | Sebastienne Dellapina | Animateur du réseau des acteurs de jeunesse |
| Direction de la culture | Andrée Gouth-Grimaldi | Co-instructions actions 6 |
| Direction de l'Enfance | Laurent Croce | Financement /définition du règlement FAJ |
| Missions locales et association régionale des missions locales | Béatrice Maurel | Prescripteur de mesures de soutien des jeunes (dont FAJ), acteur de l'information des jeunes, porteur de projets au bénéfice des jeunes. |
| Membres du réseau des acteurs de jeunesse | DAJ/ Service « Infurmazione ghjuventù » | Acteurs de l'information des jeunes, porteurs de projets au bénéfice au jeunes. |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---|----------|
| 1 - Adapter le périmètre du schéma de vie étudiante pour l'élargir aux élèves du secondaire et augmenter le budget dédié | DASP/DEER | CROUS / Missions locales/Université/DA jeunesse et sa mission d'observatoire de la jeunesse | Dès 2021 |
| 2 -Communiquer sur les dispositifs de soutien à la jeunesse (réseaux sociaux, site ghjuventu.corsica, mobilisation du réseau des acteurs de jeunesse). | DAJ | Réseau acteurs jeunesse | Dès 2021 |

| | | | |
|---|--|---|----------|
| 3- Réviser et augmenter l'impact du dispositif d'aide à l'initiative des jeunes « Ghjovani in mossa » : bourses directes pour soutien des projets de jeunes et accompagnement dédié des associations œuvrant auprès des jeunes. | DAJ | Réseau acteurs jeunesse | 2021 |
| 4- Améliorer l'accueil et l'information des jeunes par l'adhésion des acteurs à une charte | DAJ | Réseau acteurs jeunesse | Fin 2020 |
| 5 -Définir et faire appliquer une charte aux médecins destinée à offrir le tiers payant à tous les étudiants et éviter ainsi le renoncement au soin (cette démarche se fera en cohérence avec la MSA, la CPAM et le dispositif PFIDASS) | Direction de l'action sociale de proximité | MSA, la CPAM, dispositif PFIDASS, Associations de lutte contre la précarité | Dès 2021 |
| 6 – Mobiliser les acteurs de jeunesse autour des dispositifs de soutien aux jeunes (information, formation, accompagnement) | DAJ/DASP | Réseau acteurs jeunesse | Dès 2021 |

Soutenir les structures de l'insertion par l'activité économique pour une relance inclusive**PILOTE**

DGA ASS - Dominique GORI / DGS - Florence BONIFACI

DESCRIPTION

La présente mesure vise à consolider les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment dans le but de préserver l'emploi, en sécurisant les financements et en accompagnant les structures à fort impact social.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'impact économique et social de l'épidémie de COVID 2019 sera majeur en 2021 : destruction d'emploi, hausse du chômage, augmentation des bénéficiaires de minima sociaux. L'insertion par l'activité économique est un levier indispensable afin d'offrir des solutions d'insertion et de débouchés sur l'emploi dans les territoires.

OBJECTIFS

- Lutter contre l'exclusion économique et sociale
- Favoriser le retour à l'emploi pérenne des personnes très éloignées du marché du travail
- Favoriser l'employabilité

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Retour à l'emploi, création d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés • Nombre d'emplois en CDI créés • Nombre de sorties dynamiques |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Réponse de proximité | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de SIAE créés • Nombre de bénéficiaires pris en charge • Taux de couverture territoriale |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la précarité • Egalité hommes/femmes | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies en parcours d'insertion dont BRSA • Nombre de femmes/ nombre total de personnes accueillies dont BRSA |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Bénéficiaires RSA

Demandeurs d'emplois

SIAE

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure**Budget total : 3,2 millions (dont 500 000 de surcout BP 2021)**

aides au poste d'insertion 886 626 pour 150 bénéficiaires (sur la base du montant de l'aide au poste 2020)

aide au fonctionnement : 1,9 millions (budget 2020)

Aides ADEC : sur appel à projet + aide à l'emploi en CDI dans le cadre du dispositif Pattu Impiegu en vigueur (budget action économique, montant non défini)

Moyen supplémentaire budget DIL:

AE sur trois ans relatives aux aides au fonctionnement

Renforcement du volet aides au poste SIAE : + 200 000 euros, soit 40 bénéficiaires supplémentaires (BP 2021)

Ajustement aides au fonctionnement/ chantiers supplémentaires : + 300 000 (BP2021)

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---|---|
| Cadre juridique | Conventionnement pluriannuel Définition concertée de critères de financement tenant compte des contraintes et spécificités des ACI |
| Humains | Mobilisation des effectifs existants Chargée de mission ESS (CDC) DIL : Direction/ chef de service insertion professionnelle et référents |
| Techniques, logistiques, infrastructurels (numérique) | N/A |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|---|-------------|--|---------------|
| Définir les critères de financement des SIAE, en concertation et en tenant compte notamment de l'impact social, territorial et environnemental des actions | DIL | SIAE, CRESS | T3 2020- 2021 |
| Augmenter le budget lié à l'insertion par l'économique afin d'augmenter l'aide au poste, et les subventions aux structures en lien avec l'augmentation des contrats aidés | DIL | DIL | T1 2021 |
| Dynamiser l'Orientation du public RSA éligible à l'IAE et favoriser l'intermédiation entre les bénéficiaires RSA et les SIAE par la promotion de la plateforme de l'inclusion | DIL | SIAE, CRESS, service Insertion sociale | T3 2020- 2021 |

Soutien aux espaces de médiation numériques insulaires.**PILOTE**

DGA SIT (DTAN) - Éric FERRARI

DESCRIPTION

Financer par une aide directe 80% des coûts de personnel des animateurs numériques officiant au sein des structures de médiation numérique (avec un seuil maximum de 2 animateurs numériques pris en charge par structure et dans la limite d'un salaire brut mensuel par animateur inférieur à 3200€).

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les structures de médiation numérique telles que les Espaces Publics Numériques (EPN), les Fablabs, les Repair Cafés ou encore les espaces de coworking jouent un rôle essentiel dans l'acculturation et dans l'approbation du numérique par les citoyens, notamment les personnes en situation de vulnérabilité. Par leurs actions elles participent fortement à l'inclusion numérique de l'ensemble de la société.

La crise sanitaire a eu un impact direct et massif sur ces structures qui, d'un côté, ont été submergées de demandes de la part des citoyens en période de confinement mais qui, d'un autre côté, n'ont pas pu mener toutes les actions qu'elles avaient prévues compte tenu des règles de distanciation imposées. Ces structures basent en effet une grande partie de leur action sur le présentiel. La crise les a donc fragilisées pour atteindre leurs publics et organiser leurs ateliers. Les animateurs numériques sont donc dans l'obligation de réinventer de nouvelles formes de médiation, à distance notamment, et œuvrent dans un contexte où souvent leur structure associative est fragilisée.

OBJECTIFS

- Garantir la subsistance des structures de médiation numérique et renforcer leur capacité d'actions
- Aider au développement d'une offre structurée et organisée de la médiation numérique en Corse et préfigurer de l'émergence d'un Hub de l'Inclusion Numérique en Corse

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Économique | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir, pérenniser et développer les emplois d'animateurs de la médiation numérique • Soutenir, pérenniser et développer l'activité des structures de médiation numérique | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animateurs numériques financé • Nombre d'ateliers organisés à destination des citoyens |
| Environnemental | <ul style="list-style-type: none"> • Recours aux services en ligne et moins de déplacements physiques | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de l'impact carbone |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la transformation numérique de la société corse (augmenter le recours aux services publics dématérialisés, reconnecter les personnes les plus fragiles avec le service public et la société dans son ensemble) | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des services dématérialisés • Diminution du taux de non-recours aux droits |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

- 1- Prioritaire 1 : Les 7 Espaces Publics Numériques corses ayant une forme associative
- 2- Prioritaire 2 : Les 4 Espaces Publics Numériques corses ayant une forme communale/intercommunale
- 3- Prioritaire 3 : Les Fablabs, les Repair cafés et les espaces de coworking qui proposent des actions de médiation numérique à destination du public

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Budget : 320 000€/an soit 640 000€ maximum pour les années 2021 et 2022

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Financement | Budget DTAN 1212 déjà engagé |
| Humain | Chef de service Usages et Services Numériques (Alexandre VICAN) Coordinatrice territoriale médiation numérique (Piera-Maria LUCIANI) |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|-----------------------|--|--|
| Collectivité de Corse | DTAN | Pilotage général de l'opération, lancement d'un AMI, contrôle et paiement |
| EPN | Responsables des structures et animateurs numériques | Réponse à l'AMI, envoi des fiches de paie des aidants et des comptes rendus d'activité |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|--|---------------|------------------------------|
| Adoption de l'opération par l'Assemblée de Corse | Alexandre VICAN Piera-Maria LUCIANI | DTAN | 18 décembre 2020 |
| Lancement d'un AMI-AAP dédié | Alexandre VICAN Piera-Maria LUCIANI | DTAN | Décembre 2020 – Janvier 2021 |
| Mise en œuvre opérationnelle du financement des structures | Alexandre VICAN Piera-Maria LUCIANI | DTAN | Février à Décembre 2021 |

Dotation d'urgence d'outils numériques pour les personnes les plus démunies**PILOTE**

DGA SIT (DTAN) – Service des Usages et Services Numériques

DESCRIPTION

Mettre en place une dotation d'urgence d'outils numériques pour les personnes les plus démunies :

- Tablettes numériques
- Smartphones
- Téléphones mobiles
- Cartes SIM prépayées

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire, qui plus est les périodes de confinement, ont mis en évidence la nécessité de permettre aux personnes les plus démunies de rester connectées avec la société et les services publics de base (avoir accès à leurs services numériques) mais également, pour leurs enfants scolarisés, de pouvoir suivre un enseignement à distance (garantir la continuité pédagogique). Lors du premier confinement, la Collectivité de Corse, au travers de différentes associations caritatives et d'aide aux personnes en situation de grande précarité (ex : Croix Rouge, Secours Populaire, Restos du Cœur...), a mis en place un système permettant de doter 70 personnes d'outils numériques (Smartphones/Téléphones + carte SIM prépayées). Dans le cadre de la poursuite de la crise sanitaire et du re-confinement il est primordiale de reconduire cette action.

OBJECTIFS

- Permettre aux personnes les plus démunies de rester connecter avec la société et les services publiques
- Permettre aux enfants scolarisés des familles les plus démunies de suivre un enseignement à distance (garantir la continuité pédagogique)

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|---|
| Social | Faciliter l'accès dématérialisé à la société, aux services publics et à l'accès aux droits Garantir la continuité pédagogique | Nombre de personnes doter d'outils numériques |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Personnes en situation de grande précarité qui sont bénéficiaires d'aides fournies par les associations caritatives et/ou de prestations proposées par les structures de médiation numérique

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Aucun coût pour la Collectivité de Corse si ne n'est les frais d'envois postaux de matériels. Les dotations de matériels sont fournies par des partenaires, des prestataires et/ou des délégataires de la Collectivité de Corse.

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|---|
| Budgétaire | Aucun si ce n'est les envois postaux des matériels |
| Humain | Coordinatrice de la médiation numérique (Piera-Maria LUCIANI) |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|---|--|--|
| DTAN | Coordinatrice de la médiation numérique (Piera-Maria LUCIANI) | Relations avec les différentes parties prenantes du projet Réception, préparation & distribution des matériels aux associations/structures de terrain |
| Partenaires/Prestataires/Délégués | Responsable | Fourniture des dotations de matériels |
| Associations caritatives et structures de médiation numérique | Responsable | Identification des bénéficiaires, sollicitations de la CdC pour les dotations et distribution des matériels aux bénéficiaires |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|---------------------|--|--------------------------|
| Sensibiliser les partenaires/prestataires/délégués pour obtenir des dotations de matériels | Piera Maria LUCIANI | Partenaires/délégués | En cours - Novembre 2020 |
| Recensement des besoins des bénéficiaires | Piera Maria LUCIANI | Responsables des associations et des structures sur le terrain | En cours - Novembre 2020 |
| Dotation aux bénéficiaires | Piera Maria LUCIANI | Responsables des associations et des structures sur le terrain | En cours - Novembre 2020 |

Contribuer à la résilience des étudiants les plus précaires

PILOTE

Direction de l'éducation de l'enseignement et de la recherche – Service de la vie étudiante

DESCRIPTION

Face à l'impérieuse nécessité de lutter contre la dégradation des conditions de vie des étudiants, la Collectivité de Corse a engagé une démarche active visant à prendre en compte cette politique dans le cadre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, voté par l'Assemblée de Corse le 30 mars 2017 (délibération 17/076 AC).

De plus, par délibération 19/317 AC du 27 septembre 2019, l'Assemblée de Corse a approuvé le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023 ». L'objectif premier de ce schéma est de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île, mais aussi à l'extérieur, de pouvoir le faire, et ce quel que soit le niveau social de leur famille ou les difficultés rencontrées. Ces dernières ne doivent pas constituer un motif de renoncement ou d'interruption, comme c'est malheureusement encore trop souvent le cas. La mesure 5.9 est fondée sur des valeurs d'intelligence collective et de solidarité, elle vise à améliorer et à adapter les mesures de soutien et d'accompagnement mises en œuvre par notre collectivité, au service des étudiants les plus fragiles.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

« La précarité » est une notion subjective qui au regard des textes de loi et des sciences sociales, tient lieu de plusieurs paramètres. Cependant sera retenu celui qui se réfère aux conditions de vie de l'étudiant, au regard d'une situation instable, ne garantissant pas un niveau de vie décent, et ne permettant pas à ce dernier de faire face aux dépenses courantes et de santé, fragilisant ainsi son parcours d'étude.

En effet, entrer dans les études supérieures peut devenir un « enfer financier » pour certains étudiants. Chaque année la paupérisation des étudiants ne cesse d'augmenter, entre le coût des études ou le prix des écoles, le coût du logement et de toutes les dépenses quotidiennes beaucoup de jeunes vivent dans une précarité alarmante.

De plus, la crise sanitaire a bouleversé la vie étudiante, et pour beaucoup de jeunes, les restrictions sanitaires les privent d'un travail d'appoint, et il n'y a qu'un pas pour que les plus précaires basculent dans la misère.

L'épidémie de la Covid-19 et les mesures de confinement mettent également, et ce plus que jamais, en lumière la fracture numérique.

Le renoncement aux achats de première nécessité, le renoncement à des soins, le fait de ne pas toujours manger à sa faim et le sentiment de solitude permettent de donner des indications sur les conséquences de certains choix contraints, car renoncer à des soins pour des raisons financières peut avoir un impact négatif sur les parcours d'études, de même que l'exercice d'une activité rémunérée par nécessité.

OBJECTIFS

L'aide accordée aux étudiants pourra prendre certes la forme d'un soutien financier, mais également la forme d'une écoute attentive et bienveillante visant à aiguiller au mieux la demande formulée. Il s'agit de :

- favoriser la continuité pédagogique et la réussite des étudiants les plus fragiles ;
- promouvoir l'équité dans la poursuite des études supérieures en aidant les étudiants et étudiantes dont la situation personnelle le nécessite.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Social | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions de vie des étudiants Garantir la continuité pédagogique, Favoriser les cours en « distanciel », Émergence de nouveaux projets déposés au titre des appels à projets Augmentation des actions menées par les associations étudiantes au bénéfice des étudiants les plus précaires | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aides distribuées, Nombre de carnets distribués, Nombre de dispositifs 4 G distribués, Nombre d'actions associatives financées |

BÉNÉFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Étudiants

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

Coût total estimé de la mesure : 3 500 000 €

MOYENS À MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------|--|
| Humains | <ul style="list-style-type: none"> Accroître les moyens du service à la vie étudiante de la Direction de l'éducation de l'enseignement et de la recherche (un instructeur supplémentaire et une assistante sociale spécialement dédiée) |
| Financier | <ul style="list-style-type: none"> Budget consacré au SARVE 2019-2023 : 3,5 M€. |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--|----------------------------|---|
| Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche | | |
| Direction adjointe en charge de la jeunesse | Michèle CRISTOFARI | Pilote, en charge du Pattu per a Ghjuventù |
| DAJ/Service « Infumarzione ghjuventù » | Sébastienne DELLAPINA | Animateur du réseau des acteurs de jeunesse |
| Université de Corse | Fely MONDIEGT | Acteurs de l'information des jeunes, porteurs de projets au bénéfice au jeunes. |
| CROUS DE CORSE | Marc Paul LUCCIANI | |
| Académie de Corse | Martine Alliez | |

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Échéance |
|---|-------------|--|----------|
| 1 – Mise en œuvre et adaptation du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023 et de ses 20 mesures au regard des besoins exprimés et des évolutions de contexte. | DEER | CROUS de Corse/Université de Corse | Dès 2021 |
| 2 - Contractualiser sur une période pluriannuelle 2021-2023 avec les principaux partenaires tels que l'Université de Corse ou encore le CROUS de Corse | DEER | CROUS de Corse/Université de Corse | Dès 2021 |
| 3 - Création d'une cellule multi acteurs (CDC – Université de Corse – Académie de Corse – CROUS de Corse) via une plateforme collaborative | DEER | Réseau acteurs jeunesse/Université de Corse/CROUS de Corse/Académie de Corse/Direction adjointe en charge de la jeunesse | 2021 |
| 4 - Améliorer l'information des étudiants sur tout le territoire notamment par le biais d'une extension de l'« ENT » au service d'une véritable stratégie de communication et d'information autour du parcours étudiant. | DEER | Réseau acteurs jeunesse/Direction de l'aménagement numérique | 2021 |
| 5 - Création d'un numéro d'appel pour les étudiants en situation de grande précarité afin de favoriser notamment le recours à la mesure 16 « Aide aux étudiants en situation de précarité ou en grande difficulté » | DEER | Université de Corse/CROUS de Corse/Académie de Corse/Direction de l'action sociale de proximité | Dès 2021 |
| 6 – Création et mise en œuvre du dispositif « PRIMA NECESSITA » (bons d'achat et/ou chèques alimentaires pour les produits de première nécessité. | DEER | Université de Corse/CROUS de Corse | 2021 |
| 7 - Permettre aux étudiants de s'équiper et d'accéder aux contenus pédagogiques afin de leur offrir les mêmes conditions d'apprentissage et les mêmes chances de réussite, quels que soient leur milieu social et leur lieu de vie. | DEER | Direction de l'aménagement numérique | 2021 |
| 8 - Soutenir et favoriser l'initiative des associations étudiantes notamment dans le cadre d'appels à projets | DEER | Université de Corse/CROUS de Corse | Dès 2021 |
| 9 - Création d'un Observatoire Territorial de la Vie Étudiante | DEER | Université de Corse/Académie de Corse/Direction adjointe en charge de la jeunesse | Dès 2021 |

10 - Création d'un Observatoire Territorial du Logement Étudiant

DEER

Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

Dès 2021

Créer un logo de la marque Rilanciu pour les bénéficiaires du plan et lancer une campagne de promotion compru in corsica

PILOTE

cellule Rilanciu

DESCRIPTION

Créer un logo de la marque Rilanciu pour les bénéficiaires du plan et lancer une campagne de promotion compru in corsica.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La crise sanitaire a un impact direct massif sur les secteurs directement concernés par les fermetures administratives et un impact transversal majeur sur le tissu économique et social auquel la Collectivité de Corse apporte soutien et accompagnement au travers des mesures du plan Salvezza et rilanciu

OBJECTIFS

Animer un réseau de partenaires pour la relance de l'économie corse. Les publics visés par ces mesures sont l'ensemble des bénéficiaires du plan.

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--------------------------|
| | |

BENEFICIAIRES : *préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés*

Bénéficiaires des volets économiques et sociaux du plan Salvezza è rilanciu

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : *préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure*

150 000 €

MOYENS A MOBILISER (*Veillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.*)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---------------------------|---|
| Campagne de communication | Réalisation d'une campagne de communication institutionnelle |
| Insertions publicitaires | Achat de conseil media et d'espaces publicitaires pour promouvoir cette campagne de communication sur les médias locaux et spécialisés. |

GOUVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue |
|--------|----------------------------|-------------------------------|
| CDC | | |
| CDC | | |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--|-------------|---------------|----------|
| 6.1 créer un logo marque Rilanciu pour les bénéficiaires du plan | CDC | | |
| 6.2 Campagne de promotion compru in corsica | CDC | | |
| | CDC | | |

Fonctionnement de la cellule Rilanciu (fiche méthodologique)**PILOTE**

François GERONIMI - Chargé de mission DGA SIT

DESCRIPTION

La présente mesure vise à décrire le fonctionnement de la cellule relance, placée auprès de la DGA SIT pendant la durée des actes I & II du plan Salvezza à Rilanciu.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La mise en œuvre de l'acte I (Salvezza) du plan Salvezza à Rilanciu implique une forte réactivité des services impliqués dans sa mise en œuvre (directions opérationnelles) et nécessite donc un engagement fort des services support afin d'en garantir la fluidité, l'efficacité et la conformité aux process et axes de travail de la collectivité par ailleurs.

La cellule Rilanciu est constituée en pilotage de l'ingénierie de projet du plan Salvezza à Rilanciu. Parmi ses objectifs, figure en externe le suivi transversal et opérationnel à l'échelle du plan, l'animation du réseau de partenaires, confère la comitologie correspondante (secrétariat des instances de pilotage et de mise en œuvre). La dimension de maîtrise d'œuvre des outils méthodologiques et stratégiques est centrale, à travers la production d'études, de schémas, d'évaluations liés aux objectifs du plan, comme de la participation aux instances stratégiques impactant le périmètre des actions concernées : Il pourra s'agir notamment des échelons de gouvernance national (ARF, négociation avec l'administration centrale des ministères concernés) comme territorial (SGAC, consulaires etc.)

En interne, la cellule sera chargée du dimensionnement et de l'exécution du programme budgétaire fondé par le plan, notamment à toutes les étapes du calendrier budgétaire concernant les montants programmés. S'agissant de l'exécution budgétaire, la cellule sera chargée du suivi des tableaux de bord correspondants et soutiendra le dialogue de gestion avec les opérateurs (services, offices et agences).

La cellule sera chargée des fonctions générales suivantes, dont la mise en œuvre préfigure la structuration de la future direction de la relance

- Maîtrise d'œuvre et ingénierie stratégique du plan de relance
- Suivi et pilotage des instances de gouvernance
- Support usager (help desk)
- Communication

OBJECTIFS

- Assurer la coordination générale du travail de production d'action publique dans le cadre de Salvezza
- Evaluer transversalement le plan en lien avec la direction des opérateurs et de l'évaluation
- S'assurer de la bonne communication entre tous les échelons de gouvernance du plan

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

| Impacts thématiques | | Indicateurs d'évaluation |
|---------------------|--|--|
| Economie et emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Performance des politiques publiques • Efficacité des actions publiques entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de recours global sur le plan • Pourcentage d'exécution • Nombre de publics |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre au plan territorial | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Structures et actions créées en corse • Taux de Structures et actions créées en corse |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices liés à la co construction au plan interne • Bénéfices liés à la co construction au plan externe | <ul style="list-style-type: none"> • Mixité des acteurs |

BENEFICIAIRES : préciser typologies et nombre de bénéficiaires concernés

Directions et services opérationnels

Directions et services supports

CDC et opérateurs internes et externes

ESTIMATION DU COÛT GLOBAL DE LA MESURE : préciser le total € à mobiliser pour financer cette mesure

La cellule est chargée de définir les moyens à consacrer aux études et projets notamment en ce qui concerne les prestations à solliciter auprès d'experts.

MOYENS A MOBILISER (Veuillez préciser le type de moyens : à savoir, financier, humain, etc.)

| Type de moyen | Description du moyen |
|---|---|
| Cadre juridique | Exercice des compétences CdC et périmètre élargi aux opérateurs |
| Humains | Cellule Rilanciu: 2 personnes Pilotage DGA |
| Techniques, logistiques, infrastructurels (numérique) | Moyens immatériels : Ingénierie de projet |

GOVERNANCE

| Acteur | Interlocuteur de référence | Rôle et contribution attendue | ECHEANCE |
|---|----------------------------|---|-----------|
| COMITE DE SUIVI EXTERNE- Pilotage PCE Comité composé de l'Etat , la CCIC et les organisations socio-professionnelles) | DGA SIT-Chef de mission | SUIVI GLOBAL – CONCERTATION et EVALUATION IN ITINERE <ul style="list-style-type: none"> Partage De la conjoncture et des besoins Rendu- compte de la mise en œuvre des mesures déjà opérationnelles et de l'articulation avec les mesures Etat Participation au processus itératif pour la construction des mesures de relance au regard des enjeux associés | TRIMESTRE |
| COMITE DE SUIVI INTERNE (DGA et opérateurs concernés) | CHEF DE MISSION | ANIMATION, COORDINATION ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN | 2 MOIS |
| EQUIPE PROJET(équipe projet technique pour mise en place du SI dédié au dispositif , helpdesk et équipe d'instructeurs) | CHARGE DE MISSION | MISE EN OEUVRE DU PLAN | MOIS |
| GROUPES DE TRAVAIL | REFERENT | PRODUCTION | MOIS |

PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

| Action | Responsable | Contributeurs | Echéance |
|--------|-------------|---------------|----------|
|--------|-------------|---------------|----------|

Plan Slavezza é Rilanciu

Mesure 10 – INSERTION PAR ACTIVITE ECONOMIQUE

10/11/2020

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------|------------------------|---------|
| Validation de l'acte I | Cellule Rilanciu | Ensemble des référents | T4 2020 |
| Mise en œuvre acte I | Partenaires | Cellule Rilanciu | T1 2021 |
| Préparation acte II | Cellule Rilanciu | Partenaires | T1 2021 |
| Préfiguration Direction de la relance | Cellule | | T2 2021 |
| Mise en œuvre acte II | Direction de la relance | Partenaires | T2 2021 |